

**Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Fédération nationale du Crédit mutuel
Fondation de France**

Appel d'offres de la MIRE
PRODUIRE LES SOLIDARITES : LA PART DES ASSOCIATIONS

**LOGIQUES ASSOCIATIVES
ET FINANCEMENT DU SECTEUR ASSOCIATIF**
Éléments de cadrage

Rapport de fin de contrat

**Viviane TCHERNONOG
MATISSE-LES CNRS**

**Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne
Unité mixte de recherche du CNRS n°8595
MAISON DES SCIENCES ECONOMIQUES
106, boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS**

Décembre 2000

COLLABORATIONS

Ce travail a bénéficié du concours précieux de **Monique LE GUEN**, Ingénieur de recherche statisticienne au CNRS, notamment pour le travail d'analyse exploratoire des données.

Judith BOUMENDIL a également participé aux différentes phases de l'étude, en apportant ses conseils, critiques, et suggestions.

Ont collaboré à la collecte et la saisie des informations :

BARON Véronique
DUCROT Mathieu
DUCROT Nicolas
FOURQUET Thomas
GAUTHIER POMMERY Ariane
GUILLON Charles
JOUSSELIN Séverine
OGER Charlotte
PUTERFLAM Julie
SURATEAU Bénédicte
TCHERNONOG Pierre

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans la participation matérielle et financière des communes qui ont accepté de reproduire et d'adresser le questionnaire à toutes les associations en activité sur leur territoire.

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE.....	6
1.Contexte et objectifs de recherche	6
2.Méthodologie	7
3.Analyse de l'échantillon	11
4.Hypothèses de travail.....	12
5.Présentation de l'échantillon	13
II. LE PAYSAGE ASSOCIATIF.....	16
1.Une majorité d'associations gérant de petits budgets et reposant sur le travail bénévole	16
2.Le nombre prédominant des associations récréatives, culturelles et sportives	17
3.Un secteur associatif jeune	21
4.L'utilité sociale et l'intérêt général vus par les associations	25
5.L'aire d'intervention.....	31
6.Des relations fréquentes avec les pouvoirs publics	32
7.Des associations fréquemment hébergées.....	32
8.L'importance des ressources en nature	34
9.Une structuration en réseaux toujours forte	34
III.LES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS.....	40
1.Les ressources du secteur associatif – Repères d'ensemble	40
2.La nature des ressources budgétaires.....	43
3.La structure des ressources budgétaires.....	44
(1) Des ressources privées pour la majorité des associations	44
(2) L'incidence du secteur d'activité sur la structure des ressources	46
4.La concentration des budgets.....	47
(1) La concentration des budgets selon la taille	47
(2) La prépondérance budgétaire des associations employeurs.....	47
(3) Le poids du secteur sanitaire et social	48
5.L'impact de l'appartenance à des réseaux.....	49
IV.LES FINANCEMENTS PUBLICS.....	51
1.Une reconnaissance symbolique du secteur associatif par les municipalités et un partenariat sélectif pour les autres collectivités publiques ...	51
2.La part des financements publics dans les budgets	52
3.La concentration des financements publics	55
4.La contractualisation des relations financières entre pouvoirs publics et associations.....	57
5.L'évolution des financements publics	60
V. LE TRAVAIL DANS LES ASSOCIATIONS.....	63
1.L'emploi salarié	63
(1) Le travail à temps partiel.....	65
(2) L'emploi précaire	66
(3) Les aides à l'emploi.....	67
(4) Le travail mis à disposition.....	68

2.Le travail bénévole	69
VI. LOGIQUES D’ACTION ET RESSOURCES – TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS (en collaboration avec Monique LE GUEN)	73
1.Typologie des associations : méthode	73
2.Description des trois types associatifs	77
(1) Les associations gestionnaires d’un équipement ou d’un service.....	77
(2) Les associations militantes.....	78
(3) Les associations de membres.....	79
3.Secteurs d’activité et types d’association.....	80
4.Approche comparative des trois types associatifs	82
VII. CONCLUSION	85
BIBLIOGRAPHIE	89
INDEX DES TABLEAUX	91
INDEX DES GRAPHIQUES.....	94
LISTE DES MAIRIES AYANT PARTICIPÉ A L’ENQUÊTE.....	95

I. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

1. Contexte et objectifs de recherche

Ce travail d'analyse du secteur associatif s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offres de la MIRE *Produire les solidarités, la part des associations*. L'appel d'offres proposait d'aborder cinq axes de réflexion qui, dans une perspective dynamique, ne devaient être considérés ni comme exclusifs ni comme autonomes, mais bien comme des points de vue complémentaires sur la production des solidarités. Le premier axe portait sur la question des ressources, aussi bien de leur origine, de leur emploi que de leur mode de gestion, le deuxième sur l'organisation associative en réseaux et les liens que les associations ou les réseaux nouent avec les autres acteurs ; le troisième axe visait les caractéristiques des emplois associatifs, leur lien avec la notion d'utilité sociale ; le quatrième axe s'intéressait à la place du bénévolat dans le mouvement de professionnalisation d'une part importante de l'action du mouvement associatif ; le cinquième axe interrogeait la perception des acteurs associatifs eux-mêmes sur la solidarité, la logique et les modalités de leur engagement, et la place grandissante occupée au sein de l'action collective associative par la défense des droits.

Le programme de recherche se propose, dans le contexte défini par l'appel d'offres, d'organiser un cadre cohérent d'analyse à partir d'un questionnement en nombre des associations, qui permette de construire les informations relatives aux ressources et aux flux financiers des associations. La recherche a pour objectif d'analyser plus particulièrement les flux financiers d'origine publique, l'incidence de l'organisation en réseaux des associations sur les flux de financement et de dégager les logiques à l'œuvre dans l'action associative.

Les informations tirées de l'enquête doivent permettre de reconstruire de manière détaillée les budgets associatifs et en particulier les différents financements publics. Le questionnement relatif aux ressources ne se limite pas aux seules ressources monétaires des associations : le travail bénévole et le travail mis à disposition des associations constituent, à côté des différentes ressources budgétaires et des ressources non monétaires, des ressources essentielles pour le secteur associatif. Enfin, cette tentative de cadrage global des associations se fixait aussi pour objectif d'analyser les mesures relatives à l'emploi associatif.

Le champ associatif retenu est celui de l'ensemble des associations de la loi du 1er juillet 1901 à l'exception des associations culturelles définies par la loi du 9 décembre 1905. L'étude n'entend pas se limiter aux secteurs définis *a priori* comme développant des actions de solidarité. Le champ associatif dans son ensemble est un secteur d'excellence de la production des actions de solidarité : la solidarité y revêt un contenu et des formes variés ; il y a là une première raison de retenir l'ensemble du secteur associatif comme domaine de recherche. La deuxième raison est que ce champ d'étude permet plus facilement une analyse comparative aussi bien entre les secteurs qu'entre les différents types de solidarité dans la mesure où la méthode retenue permet non seulement de rendre compte de l'ensemble du secteur associatif, mais à l'intérieur de cet ensemble, de repérer des profils ou des types associatifs, des cercles de solidarité, des types de réseau. Enfin, le secteur sanitaire et représente déjà

à lui seul près de la moitié du poids économique et social du secteur associatif ; l'extension du champ de recherche à l'ensemble des secteurs d'activités permet donc d'évaluer d'autres secteurs et d'autres formes de solidarité, et de situer le secteur associatif sanitaire et social dans son ensemble.

2. Méthodologie

(1) Les modalités de collecte des données

Rares sont les travaux qui proposent un cadrage de l'ensemble du secteur associatif malgré une demande d'information très forte émanant tant des acteurs publics que des acteurs de terrain. Le déficit d'études dans ce domaine a plusieurs origines : le poids économique du secteur a longtemps été sous-estimé, ce qui a pu réduire l'intérêt que pouvaient représenter de tels travaux. L'hétérogénéité et la variété des associations compliquent les tentatives d'appréhension globale du secteur, mais surtout, l'absence de répertoire des associations et la mortalité rapide d'un grand nombre d'entre elles constituent des difficultés importantes qui découragent les tentatives de cadrage global du secteur à partir d'enquêtes en nombre.

Pour contourner les difficultés liées à l'absence de répertoire des associations et au caractère éphémère ou à la mise en sommeil plus ou moins durable d'un nombre important d'entre elles, la méthode de collecte des données s'est appuyée sur une enquête par voie postale adressée aux associations en activité et organisée à partir des municipalités, adoptant en cela la méthodologie de notre enquête précédente de 1990 qui avait fait la preuve de son efficacité. Les mairies ont une connaissance du tissu associatif implanté sur le territoire communal qui dépasse le réseau d'associations avec lesquelles elles entretiennent des relations de partenariat et qui est de plus en plus précise : elles élaborent notamment des guides de la vie associative, se renseignent de façon de plus en plus systématique auprès des sous-préfectures de manière à mieux repérer le tissu associatif présent sur leur territoire.

Ont été sollicitées pour participer à ce programme d'enquête les mairies de toutes les communes de plus de 5 000 habitants ainsi qu'un échantillon de 526 mairies construit après un tirage aléatoire simple parmi les communes de moins de 5 000 habitants (dont les dispositifs associatifs sont beaucoup plus homogènes que ceux des communes de plus grande dimension) soit au total 2 379 mairies. Cette sollicitation a nécessité des échanges parfois nombreux avec les mairies, qu'il s'agisse de démontrer l'intérêt du programme d'enquête, de rassurer les mairies et les associations sur la confidentialité et l'utilisation des données, d'organiser l'envoi des courriers aux associations, de négocier le retour des résultats.

La participation a été excellente puisque 1 017 mairies de toutes tailles, de toutes orientations politiques, appartenant à tous les départements métropolitains sauf la Corse, ont participé à la démarche en diffusant le questionnaire auprès des associations implantées sur leur territoire. La participation des mairies croît avec la taille de la commune : en effet, si en moyenne 43 % des associations sollicitées ont participé à la recherche et envoyé le questionnaire à leurs associations, elles sont 71 % dans les communes de plus de 50 000 habitants. Cette participation est d'autant plus remarquable qu'elle implique pour les communes un travail important de reproduction et de diffusion par voie postale du questionnaire et de la lettre

d'accompagnement. L'organisation de l'enquête a souvent nécessité la participation active d'un employé municipal parfois pendant plusieurs jours.

Au total, près de 13 000 associations nous ont retourné le questionnaire d'enquête rempli.

Tableau 1 : Présentation des communes ayant participé à l'enquête

	Communes sollicitées		Communes de l'échantillon		Taux de participation
	Effectifs	%	Effectifs	%	
< 1 000 hab.	278	11,6	129	12,7	46,4
1 000 à 2 000 hab.	75	3,2	52	5,1	69,3
2 000 à 5 000 hab.	173	7,3	72	7,1	41,6
5 000 à 10 000 hab.	940	39,5	347	34,1	36,9
10 000 à 20 000 hab.	472	19,8	193	19	40,9
20 000 à 50 000 hab.	317	13,3	135	13,3	42,6
50 000 à 100 000 hab.	77	3,2	49	4,8	63,6
100 000 hab. et plus	47	2	40	3,9	85,1
Ensemble	2 379	100	1 017	100	42,7

(2) Le questionnaire

Le questionnaire d'enquête comprend un certain nombre de questions déjà testées à l'occasion de l'enquête de 1990, de manière à construire des repères d'évolution du secteur associatif, mais la recherche conduite investit aussi des champs nouveaux (l'utilité sociale, les réseaux, l'ouverture de l'association) où le questionnement a été élaboré après des interviews et des tests organisés auprès d'une centaine d'associations de tailles et de profils variés.

Le questionnaire adressé aux associations comptait sept grands groupes de questions :

- Le profil de l'association
- L'activité
- Le budget
- L'emploi salarié
- Le travail bénévole
- Les avantages en nature
- L'appartenance à un réseau

(a) *Le profil de l'association*

Il est défini à partir de plusieurs variables :

- La date de création
- Le nombre et le type d'adhérents (personnes physiques ou morales)
- La nature de l'association (association locale, nationale, établissement ou section d'une association...)
- La description des populations bénéficiaires : les associations devaient préciser en clair les catégories de population bénéficiaire en fonction de l'âge, de la catégorie sociale, de la vulnérabilité.

- Le contenu de la mission : il était demandé aux associations de préciser l'existence éventuelle d'un contenu militant, d'une fonction d'information, de conseil ou d'orientation, ou la gestion éventuelle d'un service ou d'un équipement
- L'aire d'intervention selon huit modalités
- Le statut d'occupation des locaux (propriétaire, locataire, hébergée et dans ce cas le dispensateur de l'hébergement)
- Les associations étaient invitées à préciser si elles servaient plutôt l'intérêt général ou l'intérêt de leurs membres et à définir les caractéristiques de l'utilité de l'association en classant cinq critères qui leur étaient proposés (sociabilité et création de lien social ; citoyenneté, engagement ; responsabilisation des personnes ; solidarité ; autre).

(b) L'activité

Les difficultés de classement des activités associatives ont pour conséquence l'existence de nombreuses nomenclatures d'activité qui ne permettent souvent pas d'effectuer les comparaisons nécessaires pour progresser dans la connaissance des associations. Par ailleurs, les associations ne se reconnaissent pas toujours dans les catégorisations prédéfinies qui leur sont proposées. L'originalité du classement effectué vient de ce qu'il s'agit d'une proposition de classement dans une rubrique susceptible d'être éclairée et/ou vérifiée par la description en clair par l'association de son projet associatif. Une double démarche était ainsi adoptée, déductive et inductive : les associations repéraient leur activité sur une liste détaillée d'activités (10 grands secteurs d'activité et 62 activités détaillées) et elles pouvaient retenir plusieurs activités en les classant ; elles étaient également invitées à préciser en clair le contenu de leur mission.

(c) Le budget

Les informations portent sur les budgets de 1998. Elles permettent de reconstruire de manière précise la structure des ressources et des dépenses associatives. Les budgets décrivent précisément les cotisations, les dons, les subventions privées en provenance des entreprises et des fondations, les recettes d'activité d'origine privées, les financements publics détaillés en neuf rubriques, les produits financiers fiscaux ou para-fiscaux.

- Les cotisations n'ont pas de caractère obligatoire, elles sont l'expression de l'adhésion volontaire des membres à l'association, elles englobent le droit d'entrée payé une fois pour toutes par l'adhérent. Elles constituent la ressource financière principale, sinon unique, de nombreuses associations.
- Les recettes d'activité comprennent la vente de produits ou de services, la participation des usagers au service rendu, le produit des fêtes, kermesses, tombolas, et manifestations diverses.
- Les dons désignent « les contributions volontaires en argent sans contrepartie ». Les dons des particuliers ont été distingués des dons des entreprises et des dons des particuliers collectés par les fondations regroupées dans une catégorie « mécénat ».
- La rubrique financements publics chiffre pour chaque catégorie de partenaire public (ministères, collectivités régionales, départementales, municipalités, regroupement de communes, organismes de sécurité sociale, financements

européens, autres) le montant des financements.

- Les associations sont invitées à préciser la part relative des financements publics équivalant à des subventions ou visant à soutenir le projet associatif ou le fonctionnement général de l'association de ceux correspondant à des prestations de service, des projets ou des actions finalisées (conventions, contrats, financements résultant d'appels d'offres, dotation globale).

Les principales opérations de dépenses ont été retracées dans le questionnaire :

- Les dépenses de loyer et d'entretien des locaux
- Les achats de biens et services
- Les dépenses de personnel : les salaires ont été distingués des charges sociales
- Les Impôts et taxes hors TVA
- La TVA

(d) L'emploi salarié

Les questions permettent de distinguer :

- les emplois salariés sur le budget de l'association
- le nombre de CDI
- le nombre de CDD et de vacataires
- le nombre d'emplois aidés
- Le nombre d'emplois rémunérés sur d'autres budgets et mis à disposition des associations
- L'origine en clair des organismes rémunérant les mises à disposition
- Le travail bénévole

Deux questions déjà testées permettent de préciser les contours du travail bénévole : le nombre de bénévoles et le nombre annuel d'heures de travail bénévole dont a bénéficié l'association.

(e) Les avantages en nature

Plusieurs questions précisaient la fréquence et l'origine des différents avantages en nature (mise à disposition de locaux, chauffage et entretien des locaux, courrier et téléphone, mobilier, véhicule).

(f) L'appartenance à un réseau

Les questions étaient relativement complexes à construire et le questionnement inédit auprès des associations. Les questions ont tenté de distinguer :

- Les types de réseaux
- Les niveaux géographiques des réseaux
- Les partenaires dans les réseaux
- Les motifs d'appartenance à des réseaux.

3. Analyse de l'échantillon

Compte tenu du coût du traitement de chaque questionnaire et des moyens alors disponibles, l'ensemble des questionnaires reçus n'a pu être traité. L'analyse porte sur un échantillon de 5 213 associations déterminé par un tirage aléatoire. Le tirage a privilégié les associations employeurs génératrices des principaux flux de financement : l'échantillon saisi est composé de 3 523 associations sans salarié et 1 690 associations employeurs.

La qualité de remplissage des questionnaires par les associations a progressé, comparativement aux premières enquêtes conduites au début des années 1990, sous l'influence de plusieurs effets conjugués (l'utilisation croissante de logiciels de comptabilité, les actions de formation des fondations, des banques...). L'utilisation des données requiert néanmoins un important travail d'aide au remplissage du questionnaire, de contrôle de cohérence des données et de correction des informations, nécessitant de nombreux échanges téléphoniques avec les associations. Chacune des variables numériques du budget a fait l'objet d'une analyse des dispersions à plusieurs niveaux : pour les associations sans salarié, pour les associations employeurs et par secteur d'activité, soit au total 20 catégories. Les valeurs atypiques, c'est-à-dire hors normes comparativement à la partie centrale de dispersion, ont été examinées une à une par catégorie, et repérées par association de manière à vérifier la cohérence de la donnée dans l'ensemble du questionnaire.

Des analyses comparatives ont été effectuées avec d'autres études quantitatives ayant procédé de manière différente ou ayant constitué autrement leur échantillon, et avec les fichiers administratifs, de manière à apprécier les biais susceptibles de résulter du mode de constitution de l'échantillon et à apprécier plus généralement la qualité de l'échantillon ; elles ont mis en évidence la forte cohérence des résultats obtenus. Les principaux biais relevés concernent les associations fortement institutionnalisées, comme les associations de santé participant au service public hospitalier ou à financement strictement encadré par la législation, ou les associations gestionnaires d'établissements d'enseignement (OGEC) qui apparaissent sous-représentées.

Les comparaisons et les recoupements effectués avec différents travaux montrent une grande compatibilité des résultats :

- sur la répartition des associations par secteur d'activité¹ ;
- sur les fréquences d'octroi de ressources, notamment de financements communaux et publics locaux² ;
- sur les structures de ressources selon la taille des budgets et sur l'emploi, ainsi que sur l'âge des associations³ ;
- sur les budgets moyens et leur structure par secteur d'activité et par taille⁴ ;
- sur le travail bénévole et l'emploi salarié, et sur la répartition des masses budgétaires par activité⁵.

1 PADIEU (1990) et données du CNOSF(1999)

2 COURTOIS (1991)

3 KAMINSKI (1992)

4 DEMOUSTIER (1992)

5 ARCHAMBAULT (1999)

4. Hypothèses de travail

Plusieurs hypothèses de redressement et d'extrapolation ont été effectuées de manière à permettre des estimations sur l'ensemble du secteur associatif. Les redressements effectués s'appuient sur les évaluations suivantes.

Notre enquête de 1990⁶ auprès des municipalités sur le nombre d'associations actives au niveau communal avait permis de chiffrer à 730 000 le nombre d'associations actives sur le territoire national. Cette estimation avait alors été considérée comme raisonnable et vraisemblable par de nombreuses coordinations et fédérations associatives et par les équipes de recherche travaillant sur le domaine. Les exploitations du fichier Sirene avaient alors fourni une indication de 120 000⁷ associations employeurs à l'époque, qui nous avait permis de déduire que le nombre d'associations sans salarié était de l'ordre de 610 000 associations environ, soit un taux d'associations employeurs de 16 % environ.

Le fichier Sirene indique fin 1999 un nombre d'associations employeurs de l'ordre de 145 000 associations, correspondant à un taux de croissance de 21 % par rapport à 1990. Si nous faisons l'hypothèse que le nombre d'associations a crû dans des proportions comparables, le nombre total d'associations serait aujourd'hui de l'ordre de 880 000, soit 145 000 employeurs et 735 000 associations sans salarié.

Tableau 2 : Nombre et répartition des associations selon l'existence d'emploi salarié (hypothèses de travail)

	%	Effectifs
Associations sans salarié	84 %	735 000
Associations employeurs	16 %	145 000
Ensemble	100 %	880 000

Cette hypothèse d'évolution est compatible avec plusieurs travaux, et notamment :

- les résultats de l'enquête conduite auprès des Sous-préfectures sur les créations d'associations depuis 1901⁸ ;
- les résultats tirés de l'enquête sur la mortalité des associations conduite en 1994⁹ ;
- l'analyse de la structure par âge des associations de l'enquête actuelle comparativement aux flux de création.

Au total, l'échantillon saisi paraît suffisamment proche des caractéristiques partielles par ailleurs connues de la population d'associations pour autoriser des extrapolations sérieuses. Les mesures et les extrapolations effectuées reposeront sur l'hypothèse d'un taux d'associations employeurs de 16 % et d'un nombre d'associations en activité de l'ordre de 880 000 associations (Tableau 2).

6 TCHERNONOG (1990)

7 TCHERNONOG (1994)

8 TCHERNONOG (1997)

9 TCHERNONOG (1998)

5. Présentation de l'échantillon

Les associations de l'échantillon appartiennent à tous les départements à l'exception de la Corse. La répartition des associations par région administrative est précisée dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Répartition des associations de l'échantillon suivant les régions administratives

	Effectif	%
Sans réponse	235	
Alsace	157	3,0
Aquitaine	214	4,1
Auvergne	84	1,6
Basse-Normandie	144	2,7
Bourgogne	117	2,2
Bretagne	365	7,0
Centre	353	6,7
Champagne-Ardenne	86	1,6
Corse	0	0,0
Franche-Comté	278	5,3
Haute-Normandie	122	2,3
Ile-de-France	751	14,3
Languedoc-Roussillon	334	6,4
Limousin	22	0,4
Lorraine	255	4,9
Midi-Pyrénées	169	3,2
Nord-Pas-de-Calais	249	4,8
PACA	357	6,8
Pays de Loire	154	2,9
Picardie	137	2,6
Poitou-Charentes	151	2,9
Rhône-Alpes	524	10,0
DOM	55	1,1
Total	5 213	100

Les tableaux suivants présentent l'échantillon selon trois des critères principaux : le secteur d'activité, l'existence d'emploi salarié et la taille du budget de fonctionnement.

Tableau 4 : Présentation de l'échantillon selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total
Non réponse	52	14	66
Action caritative et humanitaire	112	32	144
Action sociale	251	217	468
Santé	77	54	131
Culture	625	289	914
Sports	678	428	1 106
Chasse et pêche	67	6	73
Loisirs et sociabilité	743	254	997
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	638	119	757
Educat., formation, insertion	179	179	358
Défense des intérêts économiques et dév. local	80	74	154
Autres	21	24	45
Total	3 523	1 690	5 213

Tableau 5 : Présentation de l'échantillon selon la taille du budget de fonctionnement

	Effectifs	Pourcentage
Non réponse	270	5,2
Moins de 2KF	319	6,1
de 2 à 5K	492	9,4
de 5K à 10 KF	542	10,4
de 10 à 50 KF	1 396	26,8
de 50 à 100 KF	545	10,5
de 100 à 200 KF	442	8,5
de 200 à 500 KF	437	8,4
de 500 à 1000 KF	240	4,6
de 1 000 à 5000 KF	400	7,7
de 5 000 à 10 000 KF	59	1,1
10 000 KF et plus	71	1,4
Total	5 213	100

Le traitement du fichier Sirène en Janvier 2000 et Mars 2000 nous donne une structure moyenne de répartition des établissements employeurs selon le nombre de salariés proche de celle de l'échantillon (Tableau et graphique suivants), qui confirme la bonne tenue de l'échantillon.

Tableau 6 : Structure des associations selon la taille dans l'échantillon et dans le fichier Sirene (traitement en janvier et mars 2000)

	Fichier Sirene 1990	Échantillon de l'enquête 1990	Fichier Sirene 1999	Échantillon de l'enquête 1999
1 et 2	49,8	44,7	58,4	53,5
3 à 9	28,1	33,2	26,0	24,6
10 à 49	18,2	17,2	12,7	17,7
50 à 199	3,4	4,5	2,3	3,3
200 et plus	0,3	0,3	0,6	0,9
Ensemble	100	100	100	100

Figure 1 : Comparaison de la répartition des associations employeurs selon le nombre d'emplois salariés dans l'enquête et dans le fichier Sirene en 1999

II. LE PAYSAGE ASSOCIATIF

Comment se présentent les associations sur le territoire national ? Quelles sont leurs principales caractéristiques sous l'angle des activités conduites, des ressources, des types de projets associatifs ? L'enquête permet de répondre à ces premières questions en fournissant quelques repères de l'évolution du paysage associatif dans la décennie.

1. Une majorité d'associations gérant de petits budgets et reposant sur le travail bénévole

L'examen de la répartition des associations selon la taille du budget annuel de fonctionnement montre que le tiers des associations fonctionne avec un budget annuel inférieur à 10 000 francs. Cette situation concerne 40 % des associations sans salarié, mais également quelques associations employeurs qui n'ont eu accès que de manière très passagère à l'emploi salarié. La fréquence des budgets supérieurs à 200 KF est faible pour les associations sans salarié (autour de 10 %). 8 % des associations employeurs ont des budgets dépassant les 5 000 KF.

Tableau 7 : Répartition en pourcentage des associations selon la taille du budget annuel de fonctionnement

Budget annuel de l'association	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Moins de 2 KF	9,3	0,7	7,9
de 2 à 5 KF	14,5	0,8	12,3
de 5 à 10 KF	15,7	1,6	13,3
de 10 à 50 KF	36,6	11,6	32,4
de 50 à 100 KF	11,2	10,7	11,1
de 100 à 200 KF	6,8	13,2	7,9
de 200 à 500 KF	4,3	18,0	6,5
de 500 à 1 000 KF	1,1	12,4	3,0
de 1 000 à 5 000 KF	0,5	23,2	4,3
de 5 000 KF et plus	—	7,8	1,3
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

L'analyse de la structure par taille des deux « groupes » associatifs sans salarié et employeurs permet de construire des ordres de grandeurs sur le nombre d'associations en activité selon leur taille.

Tableau 8 : Répartition en nombre des associations selon la taille du budget annuel de fonctionnement

Budget annuel en francs	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Moins de 2 KF	68 300	1 100	69 400
de 2 à 5 KF	106 600	1 200	107 800
de 5 à 10 KF	115 400	2 300	117 700
de 10 à 50 KF	269 000	16 800	285 800
de 50 à 100 KF	82 300	15 500	97 800
de 100 à 200 KF	50 000	19 100	69 100
de 200 à 500 KF	31 600	26 100	57 700
de 500 à 1 000 KF	8 100	18 000	26 100
de 1 000 à 5 000 KF	3 700	33 600	37 300
5 000 KF et plus	NS	11 300	11 300
Total	735 000	145 000	880 000

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Entre 1990 et 1999, la structure du groupe des associations employeurs est restée comparable, avec toutefois un poids plus important en 1999 des petites associations employeurs (1 ou 2 salariés) et des très grosses associations employeurs (200 salariés et plus).

Tableau 9 : Répartition des associations selon le nombre d'emplois par association employeur en 1990 et 1999 (%).

	1990	1999
1 et 2	44,7	53,5
3 à 9	33,2	24,6
10 à 49	17,2	17,7
50 à 199	4,5	3,3
200 et plus	0,3	0,9
Ensemble	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

2. Le nombre prédominant des associations récréatives, culturelles et sportives

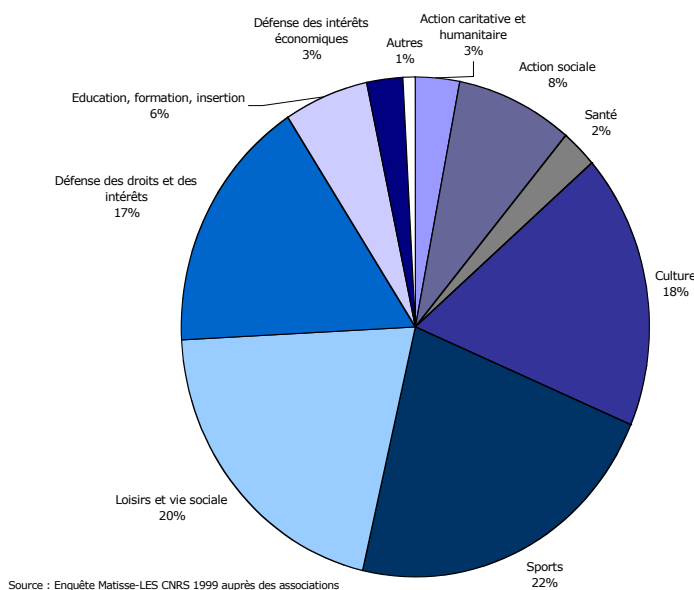
Les associations ont été regroupées en dix grands secteurs d'activité, selon une nomenclature d'activités correspondant pour une part à l'organisation des réseaux associatifs et aux découpages administratifs et dans laquelle se reconnaissent les associations.

La répartition par secteur d'activité n'est pas toujours aisée et le rattachement d'une des 62 activités recensées dans le questionnaire à l'un des dix grands secteurs d'activité définis peut aussi poser question. Les associations développent de plus en plus souvent plusieurs activités : les associations proposant dans la même structure des activités sportives, récréatives et culturelles sont de plus en plus nombreuses ; des associations tournées vers l'aide aux chômeurs peuvent développer à la fois des

activités de formation, d'insertion et des actions sociales ou humanitaires et sont donc susceptibles de relever de plusieurs grands secteurs d'activité.

37 % des associations ont cité un deuxième grand secteur d'activité et 11 % déclarent avoir des activités appartenant à 3 grands secteurs d'activité différents. Les analyses conduites par secteur d'activité ont tenu compte du classement de rang 1, c'est-à-dire de l'activité rendue à titre principal par l'association.

Figure 2 : Répartition des associations par secteur d'activité



A la lecture des projets associatifs, le contenu de chacun des secteurs d'activité peut être synthétisé de la manière suivante :

- L'action caritative et humanitaire ne se limite pas à l'action conduite en direction des populations démunies au niveau matériel, mais intègre une double notion de détresse et d'urgence et peut concerner des populations variées : des personnes en situation de rupture, des personnes en fin de vie, des prisonniers, des personnes torturées, malades, toxicomanes, SDF, de nouveaux immigrants, des réfugiés, des enfants maltraités, des victimes de désastres naturels, de catastrophes, de guerres). Les associations du secteur de l'action humanitaire interviennent pour moitié à un niveau international.
- Le secteur de l'action sociale rassemble principalement les établissements sociaux ou médico sociaux (accueil des handicapés), les associations d'action en faveur des familles (centres sociaux, aide familiale à domicile, garde d'enfants), des personnes âgées (maisons de retraite, foyers logements, aide-ménagère), des jeunes ou des adolescents (prévention spécialisée, foyers de jeunes travailleurs). Lorsqu'elles ne sont pas employeurs, ces associations centrent leurs activités sur l'information, la prévention, l'orientation vers les structures susceptibles de venir en aide aux personnes en situation difficile.

- Les associations sanitaires comptent, outre les établissements de type hospitalier, des dispensaires, des centres de santé, des associations de soins à domicile. Les plus nombreuses sont cependant les associations de malades, de lutte contre une maladie, de prévention, de sensibilisation à un problème de santé ou d'éducation à la santé dans différents domaines ; elles fonctionnent alors le plus souvent grâce au travail bénévole.
- Les associations de quartier, d'habitants, de défense du cadre de vie, les associations de consommateurs, les associations d'anciens combattants sont les plus nombreuses dans le secteur « Opinion, expression, défense des droits et des intérêts » qui compte aussi les associations de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel, des associations civiques, de défense d'une cause, de défense des minorités et quelques associations professionnelles.
- Le secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion comprend les établissements d'enseignement, des centres de formation permanente, les associations intermédiaires, d'insertion et d'aide aux chômeurs, mais aussi les associations sans salarié de parents d'élèves et de petites associations locales de formation à des activités de type informatique, langue, couture...
- Les associations de chasse et de pêche ont été rattachées au secteur sportif qui est composé essentiellement des clubs sportifs et des clubs omnisports, moins nombreux et de très grande taille.
- Le secteur culturel inclut, outre des musées, la gestion de monuments, de cinémas, des bibliothèques et médiathèques, des établissements culturels du type maisons de la culture, centres d'action culturelle, salles de spectacles, centres de congrès. Le secteur compte aussi un nombre relativement important d'associations qui produisent ou organisent des spectacles vivants, des associations de préservation du patrimoine culturel, mais aussi de nombreux petits clubs culturels spécialisés (danse, musique, poésie, peinture, littérature, philatélie).
- Le secteur des loisirs comprend d'un côté quelques équipements de type socioculturel, mais surtout un très grand nombre de petites associations de loisirs spécialisés ou polyvalents, les amicales, de nombreux clubs de troisième âge, salles des fêtes et associations d'organisation de kermesses ou de bals en milieu rural. C'est aussi dans ce secteur que l'on retrouve les associations de tourisme social (maisons, camps ou colonies de vacances), d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse, les associations d'amitiés internationales ou de jumelage n'ayant pas un but humanitaire.
- Le secteur de la défense des intérêts économiques compte les syndicats d'initiative, les agences de développement local, de nombreuses associations de promotion du tourisme et de la vie locale, des associations de gestion des services locaux (transports, services urbains, aménagement local). On trouve aussi dans ce secteur des associations de mise en commun ou de gestion d'activités marchandes mais aussi des associations pour le développement du commerce équitable ou de la consommation éthique.

La saisie de l'ensemble des questionnaires prévue dans une deuxième phase permettra d'éclater certaines catégories d'activité et de distinguer par exemple l'éducation populaire et le tourisme social des activités récréatives. La catégorie

Education, formation, insertion apparaît elle aussi hétérogène et les activités seront distinguées lorsque l'ensemble des questionnaires pourront être saisis.

La comparaison de la répartition des associations par grand secteur d'activité en 1990 et 1999 — qui doit être appréciée dans le contexte global d'une augmentation du nombre d'associations — montre un accroissement relativement important des parts respectives des secteurs des loisirs et vie sociale et des associations d'opinion, d'expression, de défense des droits et des intérêts. La baisse de la part relative des associations d'action humanitaire, sanitaire et sociale est allée de pair avec une stabilisation relative de leur nombre.

Tableau 10 : Répartition par activité des associations en 1999 en pourcentage du total des associations

	1990	1999
Action caritative et humanitaire)		3,0
Action sociale)	14,4	8,2
Santé)		2,4
Culture	17,8	17,9
Sports	24,5	22,2
Loisirs et vie sociale	15,4	20,4
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	13,3	16,6
Education, formation, insertion	4,3	6,0
Défense des intérêts économiques et développement local	3,9	2,6
Autres	1,2	0,7
Ensemble	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 11 : Effectif des associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Action caritative et humanitaire	24 000	2 800	26 800
Action sociale	52 500	19 000	71 500
Santé	16 000	4 700	20 700
Culture	132 000	25 000	157 000
Sports	158 000	37 500	195 500
Loisirs, éducation pop., tourisme social	158 000	22 000	180 000
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	135 000	10 000	145 000
Éducation, formation, insertion	38 000	15 500	53 500
Défense des intérêts économiques et développement local	17 000	6 500	23 500
Autres	4 500	2 000	6 500
Total	735 000	145 000	880 000

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Sur les 735 000 associations fonctionnant uniquement à partir de travail bénévole, 158 000 sont actives dans les domaines du sport, également 158 000 dans le secteur

des loisirs, 132 000 dans celui de la culture. Les associations de défense des droits arrivent juste après avec 135 000 associations sans salarié. Les associations employeurs sont présentes dans les secteurs du sport, de la culture, des loisirs et dans l'action sociale ou l'éducation.

Le secteur associatif français apparaît au total largement dominé par le nombre des associations de type sportif, culturel ou de loisirs, qui représentent à elles seules plus de 60 % du nombre total d'associations.

3. Un secteur associatif jeune

Le quart des associations en activité a été créé dans la décennie 80/90. Les associations sont pour un grand nombre des structures jeunes : près d'un tiers a moins de 9 ans à la date de l'enquête et près d'une association sur cinq a moins de 4 ans.

Le critère de l'année de création offre des possibilités de comparaison entre notre échantillon et les déclarations effectuées en Préfecture. La structure par année de création est proche entre les deux populations : 24,9 % des associations déclarées en préfecture ont été créées avant 1970 (contre 24,3 % dans l'échantillon LES), 15,1 % de 1970 à 1980 (contre 17,7 %), 27,3 % de 1980 à 1990 (contre 26,4 %) et 31,7 % pour les dix dernières années (contre 30,1 %). Toutefois, il faut préciser que les Préfectures ne répertorient pas les disparitions d'associations, alors que l'échantillon LES repose sur des associations en activité.

Si les 3/4 des associations ont moins de trente ans, 25 % ont plus de trente ans. Une certaine volatilité des associations coexiste avec un enracinement solide. La pyramide des âges des associations ne décroît que lentement : 30 % des associations ont moins de 10 ans, 26 % ont de 10 à 20 ans, 18 % de 20 à 30 ans, 8 % de 30 à 40 ans, 4 % de 40 à 50 ans et 17 % ont plus de 50 ans.

Les associations employeurs sont, en moyenne, un peu plus anciennes que les associations sans salarié, mais le profil d'âge de ces deux types d'associations est semblable et ne présente pas la différence que l'on aurait pu attendre du schéma classique : une association se crée en s'appuyant sur des bénévoles, puis recourt à un salarié intermittent et enfin étend son activité en recourant à l'emploi salarié. Il est vrai que la moyenne d'âge des associations employeurs est légèrement plus élevée, le phénomène intervient surtout pour les associations très jeunes (moins de cinq ans). Les associations employeurs sont sur ce créneau relativement beaucoup moins nombreuses (11 % de moins de cinq ans contre 19 % pour les associations sans salarié). Le modèle d'évolution décrit ci-dessus retrouve en partie sa pertinence mais il apparaît loin d'être exclusif ou même majoritaire : il y a trois processus de filières de création : les créations d'associations sans salarié et qui resteront au fil de leur existence, quelques créations d'associations sans salarié qui embaucheront par la suite des salariés et les associations employeurs dès leur création.

Tableau 12 : Date de création selon l'existence d'emploi salarié dans l'association en pourcentage du nombre d'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Avant 1901	1,8	1,7	1,8
de 1901 à 1929	3,9	4,3	4,0
de 1931 à 1960	10,7	12,6	11,0
de 1961 à 1970	7,1	10,5	7,6
de 1971 à 1980	16,9	18,0	17,0
de 1981 à 1990	25,0	26,3	25,2
de 1991 à 1995	15,9	15,5	15,9
Après 1995	18,6	11,0	17,4
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Un certain nombre d'associations sont très anciennes. Des associations créées dans le courant du XIXe siècle se sont fait enregistrer après 1901 mais revendiquent leur date de création effective ; elles ont été classées avec les associations enregistrées en 1901, ce qui explique la légère sur-représentation de cette classe d'âge. L'analyse du profil de ces associations montre qu'il s'agit fréquemment de petites associations sans salarié ou de petits employeurs d'action caritative, humanitaire ou culturelle, appartenant à de nombreux réseaux, devenues au fil du temps propriétaires de leurs locaux tout en conservant un budget de petite dimension.

Elles se distinguent des associations créées au début du siècle mais postérieurement à la loi de 1901 et jusqu'en 1929 : ces associations très anciennes représentent environ 4 % des associations actuellement en activité. Il s'agit souvent de petites associations sans salarié ou de petits employeurs qui se réclament d'une action militante, et qui œuvrent dans le domaine du développement de comportements citoyens ou de l'engagement des personnes. Celles-ci appartiennent souvent au secteur des associations d'opinion et d'expression ou au secteur sportif. On y retrouve par exemple un grand nombre des associations de scouts et de guides, de nombreuses associations d'anciens combattants.

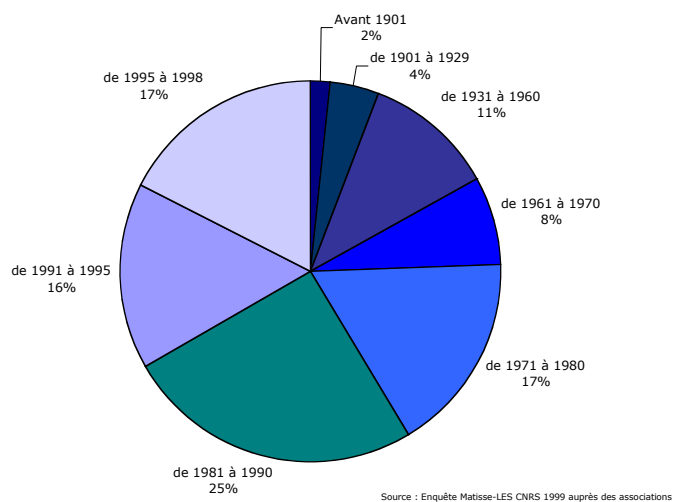
Les secteurs qui comptent un grand nombre d'associations jeunes sont les secteurs de l'insertion, de la défense des intérêts économiques et de l'animation du tissu économique local, qui ont connu un très fort développement durant la dernière décennie. Les associations culturelles apparaissent également jeunes : plus d'une association culturelle sur 5 a moins de 5 ans.

Tableau 13 : Date de création selon le secteur d'activité

	Avant 1901	1901/1930	1930/1960	1960/1970	1970/1980	1980/1990	Depuis 1990	Total
Action humanitaire	3,5	1,7	8,4	4,6	10,1	29,6	42,0	100
Action sociale	2,8	2,5	11,3	7,4	18,3	27,0	30,8	100
Santé	0,4	1,5	13,6	15,2	13,3	21,6	34,4	100
Culture	3,3	2,3	6,8	5,6	13,5	29,3	39,2	100
Sports	1,8	5,7	14,5	9,6	19,8	24,1	24,6	100
Loisirs, éducation pop tourisme social	0,7	2,2	7,5	8,4	22,3	25,7	33,2	100
Opinion, exp., défense des droits et intérêts	1,7	8,0	17,2	6,8	14,2	19,9	32,2	100
Éducation, formation, insertion	0,7	0,4	7,2	4,0	12,2	32,0	43,6	100
Défense d'int. éco et développement local	0,4	5,8	9,8	5,0	14,3	19,2	45,6	100
Autres	-	1,3	5,2	6,0	10,8	38,8	38,0	100
Ensemble	1,8	4,0	11,0	7,5	17,0	25,3	33,4	100

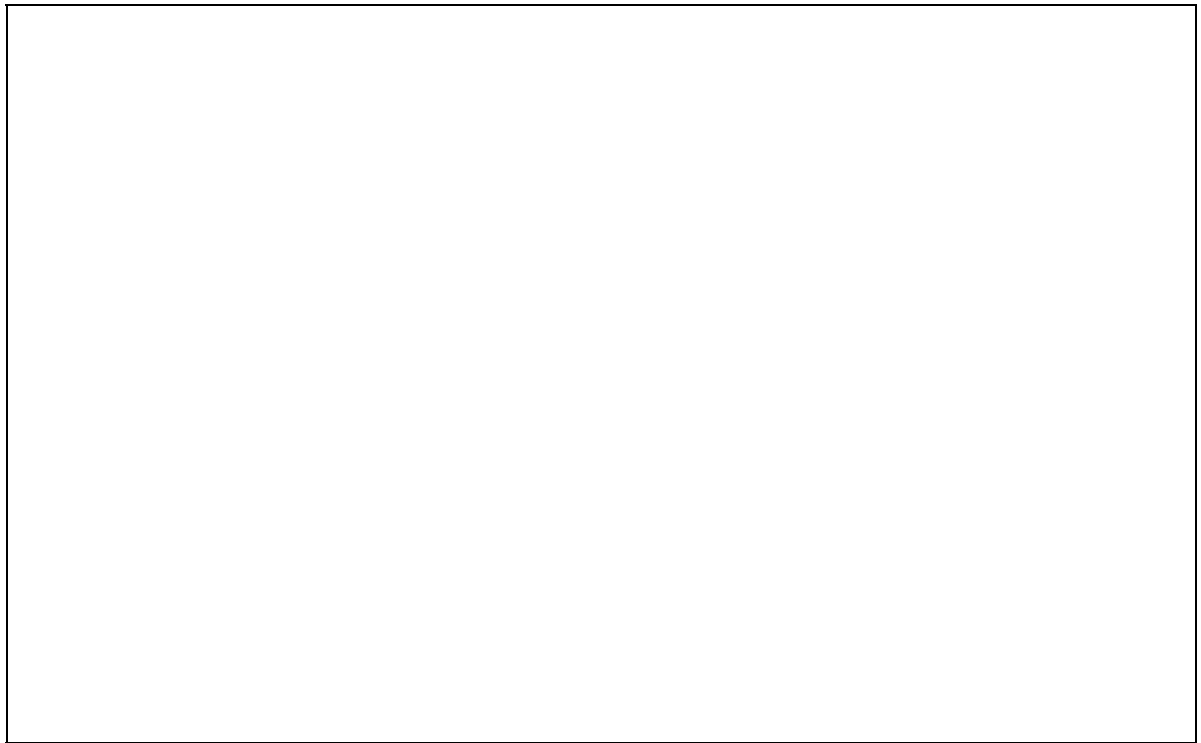
Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

Figure 3 : Répartition par âge des associations



L'observation des moyennes d'âge par activité précise indique que les associations les plus anciennes sont les associations de scouts, de guides, d'éclaireurs, les associations d'anciens combattants, les associations de chasse et de pêche. Elles sont en moyenne 2 fois plus anciennes que les autres et se renouvellent assez peu. Le tableau montre que les associations d'éducation sont anciennes et si le secteur des associations d'éducation, de formation et d'insertion apparaît le plus jeune, c'est bien du fait essentiellement du caractère récent des associations d'insertion et dans une moindre mesure du secteur de la formation.

Figure 4 : Age moyen des associations. : quelques exemples par activité à un niveau fin



La comparaison des structures par âge des associations montre que la part des associations de moins de 10 ans a légèrement baissé. L'âge moyen des associations a augmenté de près de quatre ans sur une période d'observation de 10 ans. Ce vieillissement – relatif car le secteur associatif reste jeune dans son ensemble – a plusieurs origines. Le nombre d'associations créées annuellement reste élevé – de l'ordre de 60 000 –, mais stable, et le taux de croissance du stock d'associations s'est nettement ralenti à partir des années 1990. Enfin, une part notable des associations récemment créées appartient à des types associatifs où l'espérance de vie est en général inférieure à la moyenne (associations sans salarié, associations culturelles, associations créées par de jeunes créateurs).

Tableau 14 : Structure par âge des associations en 1990 et 1998

	1990		1998	
	%	Cumul	%	Cumul
Moins de 5 ans	19,6	19,6	17,4	17,4
de 5 à 10 ans	18,3	37,9	15,9	33,3
de 10 à 20 ans	25,4	63,4	25,2	58,5
de 20 à 30 ans	12,5	75,9	17,1	75,5
de 30 à 40 ans	6,0	81,9	7,6	83,1
de 40 à 50 ans	6,8	88,7	4,2	87,4
de 50 à 60 ans	2,5	91,2	4,6	92,0
60 ans et plus	8,8	100	8	100
Total	100	-	100	-

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

4. L'utilité sociale et l'intérêt général vus par les associations

L'enquête révèle la perception que les associations ont de leur propre utilité sociale et la place qu'elles assignent à la solidarité, par rapport à des utilités sociales connexes. Les associations pouvaient choisir entre les critères suivants :

- développer des actions de solidarité
- créer du lien social
- responsabiliser les personnes
- développer des comportements citoyens, s'engager

Les associations avaient aussi la possibilité de s'exprimer en clair sur d'autres facettes de l'utilité sociale susceptibles de mieux caractériser leur projet.

Toutes activités confondues, les associations définissent en majorité – 57 % des associations – leur utilité principale comme une activité de création de lien social. Elles sont seulement 16 % à estimer que leur mission première est une mission de solidarité, la mission de solidarité étant cependant classée au second rang par 34 % des associations. Les associations qui ont placé la solidarité en premier appartiennent à tous les secteurs d'activité à l'exception des secteurs sportifs et culturels qui paraissent réticents à aborder leur activité sous cet angle. Même le secteur de la défense des intérêts économiques, qui compte par exemple un certain nombre d'associations pour la consommation éthique ou le commerce équitable, déclare développer des actions de solidarité.

71 % des associations humanitaires, 49 % des associations sanitaires et 40 % des associations d'action sociale ont déclaré que le développement d'actions de solidarité était leur utilité première.

Tableau 15 : Principales caractéristiques de l'utilité sociale des associations

	Effectifs (Rang 1)	%	Effectifs (Rang 2)	%	Rang moyen
Créer du lien social	2 813	56,7	852	24,9	1,40
Développer des comportements citoyens, s'engager,	336	6,7	595	17,4	2,53
Responsabiliser les personnes	313	6,3	609	17,8	2,54
Développer des actions de solidarité	787	15,8	1 149	33,6	2,13
Autre	705	14,2	205	6,0	1,51

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

L'acceptation de la notion de lien social par les associations est large ; si elle exprime de manière forte l'aspect convivial des activités de pratique sportive, récréative ou culturelle, elle est présente dans tous les secteurs d'activité, et notamment dans les associations militantes et de médiation civique qui revendiquent une fonction de lien social.

L'analyse croisée des réponses de premier rang et des réponses de second rang montre cependant que les deux fonctions de solidarité et de lien social vont de pair dans de nombreuses associations.

La manière dont les associations, suivant leur domaine d'activité, estiment leur utilité sociale et apprécient en particulier la dimension de solidarité contenue dans leur projet ou leur mission bouscule un peu les idées reçues. L'examen des appréciations de l'utilité sociale par les associations montre que si les secteurs de l'action humanitaire, et à un moindre degré les secteurs sanitaires et d'action sociale revêtent un important contenu de solidarité, les associations d'expression et d'opinion, les associations du secteur de l'éducation (et en particulier de la formation et de l'insertion des chômeurs, et la défense des intérêts économiques) développent également des activités comportant une importante dimension de solidarité.

La catégorie « autres » est intéressante car elle concerne assez souvent des associations qui n'ont pas souhaité entrer dans la logique proposée de repérage de l'utilité sociale, notamment dans les domaines sportifs et culturels où elles ont assez souvent réaffirmé leur volonté de s'associer dans le seul but de développer ensemble une pratique ou un projet.

Tableau 16 : L'utilité sociale selon le secteur d'activité

	Hum	Social	Santé	Cult.	Sports	Lois	Défense des droits	Éducat., format., insert.	Défense int. éco dév. local	Autre	Total
Créer du lien social	10,6	38,7	31,4	60,6	61,8	72,3	36,0	40,4	34,7	35,9	53,1
Développer des comportements citoyens, s'engager	7,9	4,9	2,4	4	3,9	2,7	17,5	10,4	10,6	7,2	6,7
Responsabiliser les personnes	3,8	6,4	4,5	3,3	6,8	2,7	11,3	6,2	8,9	3,9	5,9
Développer des actions de solidarité	71,0	39,9	49,3	3,5	5,6	12,2	20,2	22,3	12,8	22,3	16,1
Autre	5,6	6,9	10,7	24	17,1	7,7	12	16,8	19	24,9	14,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 17 : L'utilité sociale perçue par les associations sans salarié et les associations employeurs

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Créer du lien social	53,9	63,1	55,3
Développer des comportements citoyens, s'engager,	7,1	6,2	6,9
Responsabiliser les personnes	6,0	6,9	6,2
Développer des actions de solidarité	17,5	12,4	16,7
Autre	15,5	11,4	14,9
Total	100	100	100

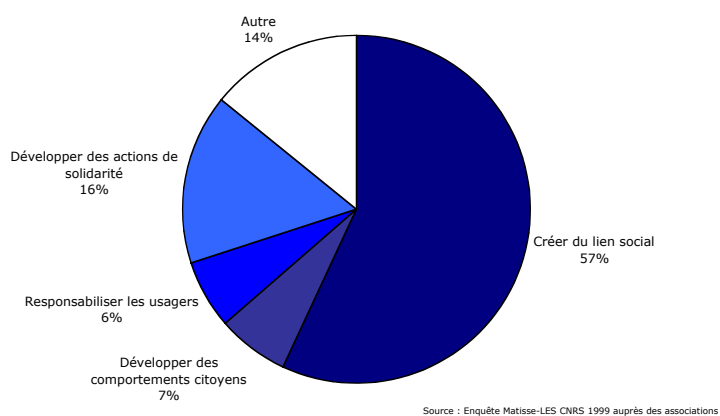
Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 18 : L'utilité sociale perçue par les associations selon leur aire d'intervention

	Une association locale	Une association nationale	Total
Créer du lien social	59,0	36,7	55,3
Développer des comportements citoyens, s'engager,	5,6	13,0	6,9
Responsabiliser les personnes	6,3	5,4	6,2
Développer des actions de solidarité	13,6	30,0	16,7
Autre	15,4	14,9	14,9
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Figure 5 : Utilité sociale (Classement de rang 1)



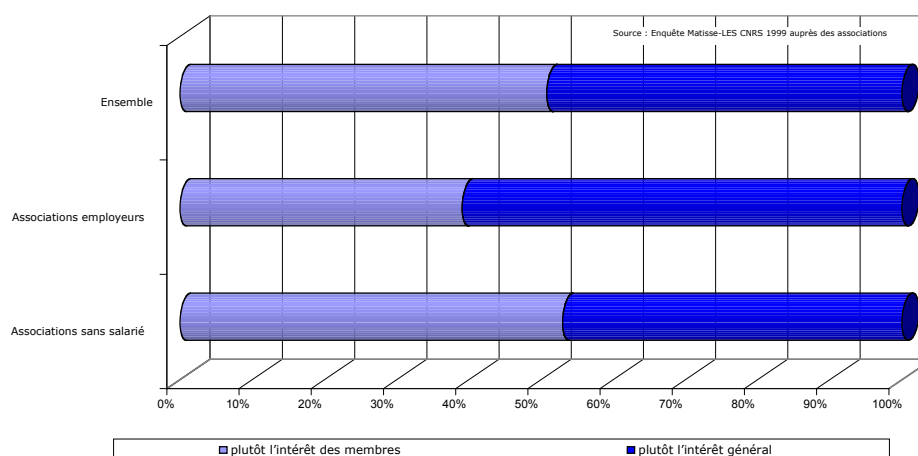
Le degré d'ouverture de l'association, apprécié à partir de la relation existant entre les membres et les bénéficiaires du projet associatif, offre une information complémentaire importante quant à la manière dont les associations perçoivent leur activité. Au total, le partage entre associations plutôt centrées sur l'intérêt de leurs membres et associations déclarant servir l'intérêt général est équilibré (50,8 % contre 49,2 %).

Tableau 19 : Ouverture de l'association selon l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Plutôt l'intérêt des membres	53,0	39,1	50,8
Plutôt l'intérêt général	47,0	60,9	49,2
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Figure 6 : Ouverture de l'association selon l'existence d'emploi salarié



Il existe là encore une différence entre les associations sans salarié qui déclarent réserver leur activité à leurs propres membres (53 %) et les associations employeurs qui se déclarent plutôt au service de l'intérêt général (61 %). On retrouve en effet parmi les associations sans salarié une majorité d'associations sportives et de loisirs, pour qui la notion de membres et de cotisants a une réalité forte et qui revendiquent, d'une certaine manière, un accès réservé à leurs services. Ces associations déclarent être plutôt centrées sur l'intérêt de leurs propres membres pour respectivement 71,3 % et 66,8 %. Elles représentent également une part importante de l'échantillon.

Au contraire, les associations d'action caritative et humanitaire, d'action sociale ou de santé, les associations culturelles, d'éducation ou liées au développement économique, se déclarent plutôt tournées vers l'intérêt général. Elles sont généralement au service de populations défavorisées.

Ces résultats se confirment si l'on examine le degré d'ouverture de l'association selon sa taille (en termes de budget) : les petites associations (moins de 100 KF) sont plutôt centrées sur l'intérêt de leurs membres. Plus le budget est important, plus l'association est gestionnaire d'établissements, plus elle a tendance à affirmer être au service de l'intérêt général. De même, plus le nombre de salariés dans l'association est élevé, plus le degré d'ouverture de l'association vers l'intérêt général apparaît fort (Tableau 22).

Tableau 20 : Ouverture de l'association selon le secteur d'activité

	Plutôt l'intérêt des membres	Plutôt l'intérêt général	Total
Action caritative et humanitaire	6,6	93,4	100
Action sociale	27,7	72,3	100
Santé	28,7	71,3	100
Culture	39,4	60,6	100
Sports	71,3	28,7	100
Loisirs, éducation pop., tourisme social	66,8	33,2	100
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	49,7	50,3	100
Éducation, formation, insertion	32,7	67,3	100
Défense des intérêts économiques et développement local	33,1	66,9	100
Autres	28,8	71,2	100
Total	50,9	49,1	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

L'analyse des données budgétaires confirme ce mouvement : les cotisations reçues représentent une part élevée des recettes des petites associations sans salarié des secteurs sportifs ou de loisirs mais une part faible des budgets des associations gestionnaires du secteur social, ou des associations humanitaires.

Tableau 21 : Ouverture de l'association selon la taille du budget annuel de fonctionnement

	Plutôt l'intérêt des membres	Plutôt l'intérêt général	Total
Moins de 10 KF	54,8	45,2	100
De 10 à moins de 100 KF	52,3	47,7	100
De 100 moins de 500 KF	46,0	54,0	100
De 500 à moins de 1 000 KF	34,6	65,4	100
1 000 KF et plus	21,7	78,3	100
Total	50,9	49,1	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Figure 7 : Ouverture de l'association selon la taille du budget annuel de fonctionnement



Tableau 22 : Ouverture de l'association selon le nombre d'emplois salariés

	Plutôt l'intérêt de membres	Plutôt l'intérêt général	Total
1 ou 2 salariés	50,0	50,0	100
3 ou 4 salariés	37,6	62,4	100
5 à 9 salariés	34,4	65,6	100
10 à 49 salariés	22,6	77,4	100
50 à 99 salariés	10,5	89,5	100
100 salariés et plus	40,0	60,0	100
Total	37,8	62,2	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

5. L'aire d'intervention

L'aire d'intervention privilégiée pour un peu plus de la moitié des associations est la commune, ou le regroupement de communes ; la fréquence de citations de cet échelon d'intervention montre que pour beaucoup d'associations, la commune n'offre plus un cadre naturel d'intervention. Près de 10 % des associations ciblent leur intervention aux limites du quartier. Plus d'un tiers des associations ont une aire d'intervention qui dépasse l'échelon communal ou pluricommunal. Les structures des aires d'intervention entre associations sans salarié et associations employeurs sont proches.

Tableau 23 : Aire d'intervention selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Le quartier	8,1	11,1	8,6
La commune	30,4	25,9	29,6
Plusieurs communes	22,8	26,3	23,4
Le département	15,6	16,4	15,8
La région	8,8	9,7	8,9
La France	7,5	6,4	7,3
Action internationale	4,6	3,0	4,4
Autre	2,1	1,1	2,0
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

6. Des relations fréquentes avec les pouvoirs publics

Les relations entre associations et pouvoirs publics sont fréquentes en particulier pour les associations employeurs. C'est la mairie qui entretient de loin le plus de contacts d'ordre financier avec les associations, ce qui confirme son caractère de premier partenaire du secteur associatif : plus des 2/3 des associations ont des relations d'ordre financier avec la mairie et plus des 3/4 pour les associations employeurs. Les relations avec le département sont assez développées, en particulier pour les associations employeurs (puisqu'elles concernent 2 associations employeurs sur 5). La fréquence des relations financières avec le Conseil régional est faible : elle concerne près 5 % du nombre total d'associations.

Près de la moitié des associations employeurs ont des relations financières avec l'État, au contraire des associations sans salarié qui ont peu recours à l'État.

Tableau 24 : Fréquence des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble	Nombre d'associations
Mairie	57,5	71,8	64,7	570 000
Conseil général	12,4	42,5	16,9	149 000
Conseil régional	2,7	16,9	4,8	42 000
État	7,4	47,4	13,4	118 000
Ensemble	61,5	83,8	65,1	572 000

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

7. Des associations fréquemment hébergées

Les associations ne sont que rarement propriétaires ou locataires des locaux qu'elles occupent ou qu'elles utilisent ; la majorité d'entre elles sont hébergées (87,4 % pour les associations sans salarié contre 64,6 % pour les associations employeurs), la plupart du temps par la mairie ou le président de l'association. 8 % des associations, soit environ 70 000 associations sont par ailleurs hébergées dans des Maisons des associations ou des structures analogues (Offices des sports, offices culturels...). C'est la mairie qui constitue le premier hôte des associations, qu'elles soient

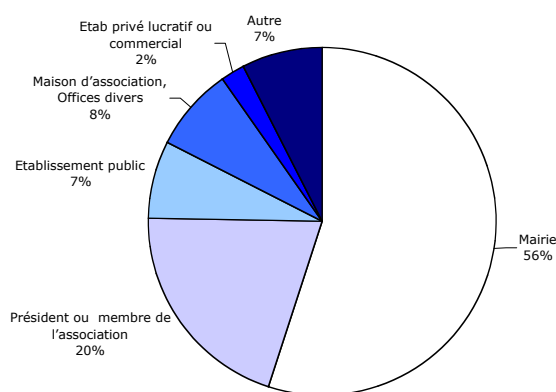
employeurs ou non. Toutefois, l'hébergement dans un local municipal est plus fréquemment la règle pour les associations employeurs, les associations sans salarié étant souvent hébergées par l'un des membres de l'association (pour 22,5 % des associations).

Tableau 25 : Origine de l'hébergement de l'association (en % du nombre d'associations hébergées)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
La mairie ou des locaux communaux	52,7	69,2	55,0
Le président ou un membre de l'association	22,5	6,4	20,2
Un établissement public	7,3	6,4	7,2
Un équipement du type maison d'association, office culturel, office des personnes âgées...)	8,2	6,4	7,9
Un établissement privé lucratif ou commercial	2,2	2,1	2,2
Autre	7,1	9,4	7,4
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Figure 8 : Origine de l'hébergement de l'association (en % du nombre d'associations hébergées)

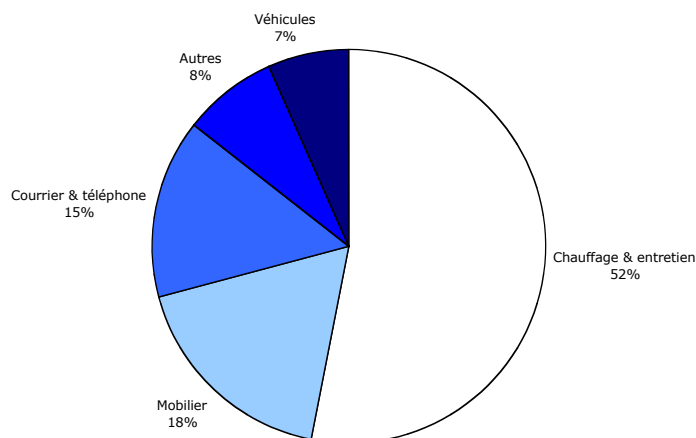


Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

8. L'importance des ressources en nature

Les trois-quarts des associations ont bénéficié d'avantages en nature, le plus souvent liés aux locaux (graphique suivant).

Figure 9 : Avantages en nature autre que l'hébergement et la mise à disposition de personnel



Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

9. Une structuration en réseaux toujours forte

(1) La fréquence du phénomène

Six associations sur dix, soit près de 530 000 associations, appartiennent à des réseaux et 350 000 fonctionnent de façon isolée sur le territoire.

Tableau 26 : Fréquence de l'appartenance à un réseau selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Appartenance à un réseau	57,6	68,9	59,5
Pas d'appartenance à un réseau	42,4	31,1	40,5
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Un point remarquable est l'augmentation depuis dix ans du nombre d'associations n'appartenant à aucun réseau et fonctionnant de manière isolée : cette situation concerne en 1999 41 % des associations, alors qu'elles n'étaient que 24 % à fonctionner indépendamment des réseaux en 1990 ¹⁰. Les associations qui n'appartiennent à aucun réseau sont souvent de petites associations de bénévoles, jeunes, gérant des budgets peu élevés, intervenant au niveau local, souvent au niveau

10 TCHERNONOG (1994)

du quartier ; elles ne perçoivent que rarement des financements publics même communaux, elles sont souvent hébergées par le président de l'association ou un des membres. Elles sont très présentes dans les secteurs culturels et de loisirs.

Figure 10 : Fréquence de l'appartenance des associations à un réseau selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

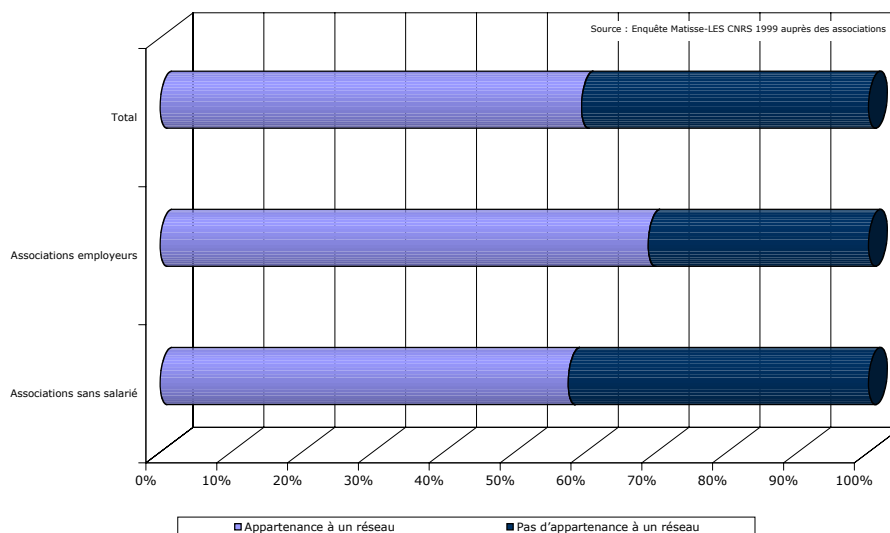
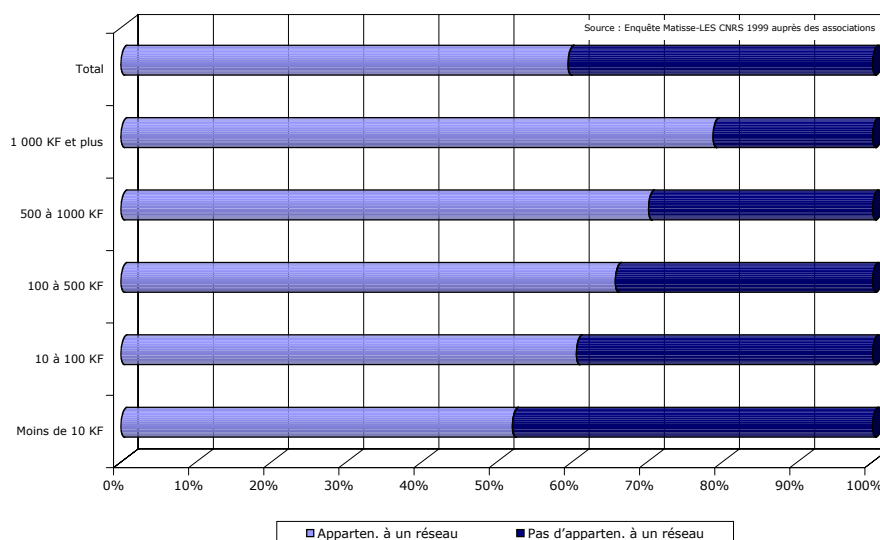


Figure 11 : Fréquence de l'appartenance des associations à un réseau selon la taille du budget annuel de fonctionnement



Les associations qui gèrent des budgets importants (voir Tableau suivant) emploient du personnel salarié, perçoivent des financements publics, appartiennent plus souvent à un réseau que les autres.

Tableau 27 : Taux d'appartenance à un réseau selon la taille du budget de l'association

	Appartenance à un réseau	Pas d'appartenance à un réseau	Total
Moins de 10 KF	52,1	47,9	100
10 à 100 KF	60,5	39,5	100
100 à 500 KF	66,4	33,6	100
500 1 000 KF	70,1	29,9	100
1 000 KF et plus	78,8	21,2	100
Total	59,5	40,5	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

La fréquence d'appartenance à un réseau est élevée dans les associations sportives pour qui l'adhésion à une fédération a un caractère obligatoire, dans les associations humanitaires et pour les associations militantes ou qui développent des actions de solidarité. Les associations du champ culturel et celles des loisirs ont le plus tendance à s'organiser indépendamment de réseaux (Tableau 28).

Tableau 28 : Taux d'appartenance à un réseau selon le secteur d'activité

	Appartenance à un ou plusieurs réseaux	Pas d'appartenance à un réseau	Total
Action caritative et humanitaire	68,6	31,4	100
Action sociale	65,0	35,0	100
Santé	78,1	21,9	100
Culture	42,0	58,0	100
Sports	77,8	22,2	100
Loisirs, éduc. pop., tourisme social	48,0	52,0	100
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	61,9	38,1	100
Education, formation, insertion	57,7	42,3	100
Défense des intérêts économiques et développement local	57,0	43,0	100
Autres	48,0	52,0	100
Total	59,5	40,5	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

(2) La nature des réseaux

Les réseaux sont le plus souvent des fédérations ou des unions d'associations, mais il existe aussi un volant important de réseaux informels.

Tableau 29 : Types de réseaux selon l'existence d'emploi salarié (en % des associations appartenant à des réseaux)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Fédérations ou unions d'associations	80,9	68,6	78,5
Réseau de type « plate-forme » initié par les pouvoirs publics	0,8	2,2	1,1
Réseau informel	8,5	15,2	9,8
Autre	9,8	14,0	10,6
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Les réseaux sont pour l'essentiel des réseaux d'associations, mais les associations de grande taille, celles des secteurs de la défense des intérêts économiques ou du développement local, les associations sanitaires, les associations de formation appartiennent volontiers à des réseaux qui rassemblent outre des associations, des partenaires publics ou commerciaux.

Tableau 30 : Partenaires dans les réseaux selon l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Rassemblement uniquement d'associations	92,9	85,9	91,6
Rassemblement étendu aux partenaires publics ou commerciaux	7,1	14,1	8,4
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations.

Tableau 31 : Partenaires des réseaux selon le secteur d'activité

	Partenaires associatifs	Partenaires associatifs et publics ou commerciaux	Total
Action caritative et humanitaire	89,8	10,2	100
Action sociale	87,0	13,0	100
Santé	82,5	17,5	100
Culture	86,8	13,2	100
Sports	97,2	2,8	100
Loisirs, éducation pop., tourisme social	91,3	8,7	100
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	95,5	4,5	100
Education, formation, insertion	87,5	12,5	100
Défense des intérêts économiques et développement local	75,4	24,6	100
Autres	90,0	10,0	100
Total	88,3	11,7	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

La fréquence de l'organisation en réseau sous formes de fédérations ou d'unions d'associations, des associations sportives, des associations d'action sociale ou humanitaire se traduit par une structuration fréquente des réseaux au niveau national. Les réseaux internationaux sont assez développés chez les petites associations de bénévoles, militantes actives dans le domaine de l'action humanitaire, de la défense des droits de l'homme et de la défense des causes ou des minorités.

Figure 12 : Niveau territorial des réseaux

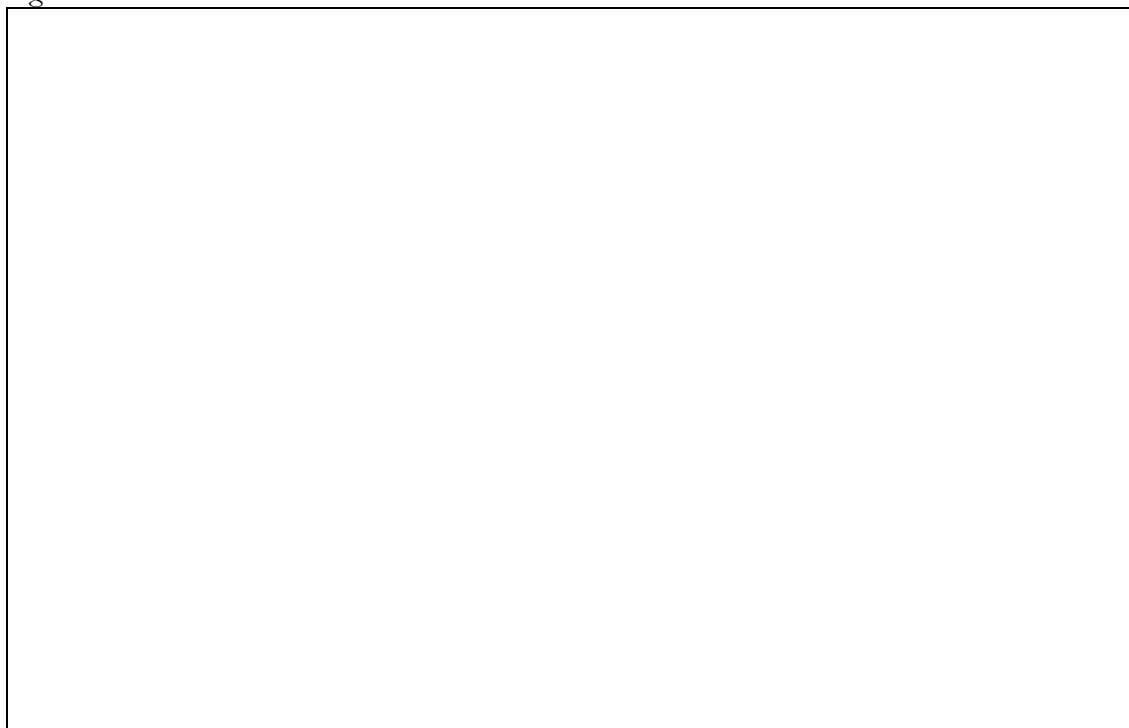


Tableau 32 : Niveau territorial des réseaux selon l'existence d'emploi salarié

Réseaux	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Locaux	22,3	27,6	23,3
Européens	4,7	6,0	5,0
Nationaux	63,0	59,9	62,4
Internationaux	10,0	6,6	9,3
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Il n'y a pas d'incidences fortes de la taille de l'association sur le niveau territorial de l'organisation en réseau auquel elle appartient, résultat qui confirme celui déjà observé sur la faible influence de l'existence d'emplois salariés sur l'étendue de l'aire d'intervention.

Tableau 33 : Niveau territorial des réseaux selon la taille du budget de fonctionnement de l'association

Réseaux	< 10 KF	10/100 KF	100/500 KF	500/1 000 KF	1 000 KF et plus	Total
Locaux	21,5	24,4	20,8	23,7	29,1	23,3
Européens	4,3	5,2	4	5,3	6,5	4,9
Nationaux	64,9	61	64,1	64,3	59,2	62,6
Internationaux	9,2	9,4	11,1	6,7	5,2	9,2
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

(3) Les fonctions attendues des réseaux

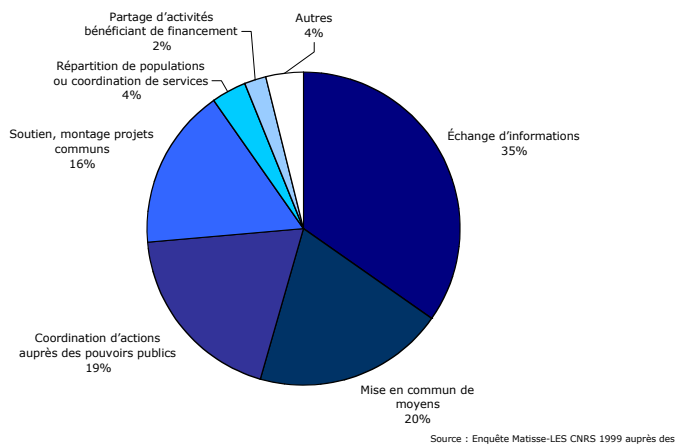
Les motifs de l'appartenance à des réseaux privilégient en premier lieu, et quel que soit le profil de l'association, l'échange d'informations, la circulation d'idées, l'échange d'expériences. La mise en commun des moyens et la coordination d'expressions ou d'actions auprès des pouvoirs publics constituent deux autres fonctions importantes des réseaux. Le quatrième motif est le soutien ou le montage de projets communs. Si l'appartenance à un réseau permet de mettre en commun des moyens, de soutenir un projet commun, elle est beaucoup moins l'occasion d'une répartition des rôles ou d'une coordination dans l'action auprès des populations.

Tableau 34 : Les motifs de l'appartenance à des réseaux (% des réponses de rang 1).

	%
Échange d'informations, circulation d'idées, échanges d'expériences	34,8
Mise en commun de moyens	19,8
Coordination d'expressions ou d'actions auprès des pouvoirs publics	19,2
Soutien ou montage de projets communs	16,5
Répartition des populations ou coordination des services rendus sur le terrain	3,8
Partage de marchés ou d'activités bénéficiant de financement	2,0
Autres	4,0
Total	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Figure 13 : Les motifs de l'appartenance à des réseaux (% des réponses de rang 1).



III. LES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS

L'analyse suivante porte sur les seules ressources budgétaires à l'exclusion donc des ressources non monétaires (travail bénévole, personnels mis à disposition, avantages en nature).

1. Les ressources du secteur associatif – Repères d'ensemble

L'extrapolation des résultats tirés de l'analyse de l'échantillon sur la base des hypothèses formulées dans la partie méthodologique permet d'estimer le financement total du secteur associatif à près de 308 milliards de francs.

Les ressources privées représentent 46 % des ressources budgétaires du secteur associatif.

Les cotisations de membres constituent la ressource unique de nombreuses associations : elles alimentent au total 10 % du budget cumulé du secteur en provenance le plus souvent d'adhérents personnes physiques, mais aussi de personnes morales. La cotisation englobe de manière assez fréquente des participations forfaitaires au service rendu par exemple dans les petites associations culturelles, sportives ou de loisirs ; elle peut aussi constituer une ressource de soutien du projet associatif qui relève plutôt d'une logique de don, par exemple dans les secteurs de l'action humanitaire ou de la défense des causes ou des minorités.

Les dons des particuliers enregistrés comme tels dans les budgets associatifs et directement reçus par les associations représentent 1,4 % du budget du secteur associatif. Le mécénat, qui comprend les financements en provenance des entreprises et les dons des particuliers collectés par les fondations, concerne 9 % des associations et représente 3,8 % du budget du secteur associatif.

Les recettes d'activité ont deux natures différentes : elles peuvent englober la vente de services associatifs à un prix de marché, la participation forfaitaire à des services rendus, la vente de services à des prix différenciés tenant compte d'un certain nombre de critères, les produits des fêtes et des manifestations, les revenus des placements ; au total, elles constituent la seconde ressource des associations et alimentent 30,8 % des budgets associatifs.

Les financements publics alimentent à hauteur de 54 % les budgets associatifs. La part des communes et de l'État est d'environ 15 % chacun ; les départements et les organismes sociaux ont contribué à hauteur de 8 % chacun. Les régions et l'Europe ont une place assez marginale dans le financement associatif (respectivement 3 % et 1 % du budget du secteur associatif).

Tableau 35 : Ressources budgétaires du secteur associatif en francs courants

	% du budget total	Milliards de francs
Ressources privées	46,3	142,9
Cotisations	9,9	30,5
Dons	1,4	4,3
Mécénat	3,8	11,6
Recettes d'activité	31,2	96,5
Ressources publiques	53,7	165,5
Communes	15,2	47,0
Département	9,3	28,7
Région	2,9	9,0
État	15,0	45,8
Financements européens	1,2	3,7
Organismes sociaux	8,6	26,6
Autres financements publics	1,5	2,7
Ensemble des ressources	100	308,4

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

(1) L'évolution des ressources budgétaires

La comparaison des données issues de l'enquête avec les résultats tirés de l'enquête de 1990 permet de repérer quelques évolutions d'ensemble des budgets associatifs sur la décennie : les ressources privées se sont stabilisées durant la période tandis que les financements publics ont considérablement augmenté. Les ressources liées à la générosité (dons et mécénat) ont augmenté de façon significative, même si leur poids dans l'ensemble du secteur reste limité : 5 % de l'ensemble des ressources.

Tableau 36 : Evolution du montant des ressources budgétaires des associations de 1990 à 1999 en milliards de francs (francs courants)

	1990 Milliards de francs	1999 Milliards de francs
Ressources privées	127,4	142,9
Cotisations	28,5	30,5
Dons	2,7	4,3
Mécénat	2,8	11,6
Recettes d'activité	93,4	96,5
Ressources publiques	107,4	165,5
Ensemble des ressources	234,8	308,4

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

Tableau 37 : Evolution des structures des ressources budgétaires des associations de 1990 à 1999

	1990 en % du budget total	1999 en % du budget total
Ressources privées	55,9 %	46,3 %
Cotisations	12,1 %	9,9 %
Dons	0,8 %	1,4 %
Mécénat	2,8 %	3,8 %
Recettes d'activité	39,8 %	31,2 %
Ressources publiques	44,1 %	53,7 %
Ensemble des ressources	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

(2) Un très fort écart entre les budgets moyens des associations sans salarié et des associations employeurs

L'examen des budgets moyens des associations montre une très forte différence dans les budgets moyens entre associations sans salarié (budget moyen de 50 469 francs) et associations employeurs (budget moyen de 1 871 314) : le budget d'une association employeur est en moyenne 37 fois supérieur à celui d'une association sans salarié. L'écart le plus important entre budget des associations sans salarié et budget des associations employeurs apparaît dans les secteurs de l'action sociale, de l'éducation et de la santé : dans ces trois secteurs, une certaine division des tâches apparaît entre les associations sans salarié qui ont souvent une action d'accompagnement, d'expression des besoins, de revendication de financement au profit des associations employeurs qui ont généralement la charge de produire ou de gérer les services satisfaisant directement les besoins des populations ciblées.

La nature de l'activité influence aussi la taille des dispositifs associatifs. Les associations employeurs des secteurs de la santé, de l'action sociale, dans lesquels se trouvent les établissements sociaux financés par des organismes de Sécurité sociale, apparaissent comme les plus grandes associations avec des budgets moyens de l'ordre de 4 700 000 et 5 800 000 francs ; les budgets moyens des associations employeurs actives dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion apparaissent aussi élevés.

Le secteur sportif présente des niveaux moyens de budget peu élevés, mais cette faiblesse des ressources budgétaires doit être en partie relativisée par la fréquence des avantages en nature reçus par ce secteur (équipements et installations sportives en particulier) dont les coûts de construction ou d'entretien sont considérables et souvent pris en charge directement par les mairies.

Les associations d'opinion, d'expression, de défense des droits et des causes disposent des budgets les moins élevés, qu'elles emploient ou non du personnel salarié.

Tableau 38 : Budget moyen selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Associations sans salarié (1)	Associations Employeurs (2)	Ratio (2)/(1)
Action caritative et humanitaire	76 140	2 224 481	29
Action sociale	45 123	4 698 492	104
Santé	88 740	5 783 116	65
Culture	47 650	1 094 118	23
Sports	72 934	668 193	9
Loisirs, éduc. pop., tourisme social	50 988	1 228 880	24
Opinion, expression, défense droits	20 788	817 347	39
Éducation, formation, insertion	30 177	3 096 801	103
Défense d'intérêts économiques et développement local	99 464	1 955 920	20
Autres	40 971	1 296 383	32
Ensemble	50 469	1 871 314	37

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

2. La nature des ressources budgétaires

Les associations sont loin de remplir toutes les rubriques budgétaires. Les trois rubriques de ressources budgétaires les plus fréquemment utilisées par les associations sont la rubrique « cotisation » qui concerne un très grand nombre d'associations – la majorité des associations perçoivent des cotisations, même si le sens de la cotisation peut varier d'un type associatif à l'autre : cotisation d'accès aux prestations dans un club sportif, cotisation de soutien dans beaucoup d'associations d'action sociale –, la rubrique « financement en provenance des municipalités » qui concerne aussi la majorité des associations, la rubrique « recettes d'activité » qui concerne surtout les associations employeurs (Tableau 39).

167 000 associations, soit une association sur cinq, perçoivent des dons directs des particuliers et 79 000 associations perçoivent des financements liés au mécénat.

Les recettes d'activité, les achats de prestations par l'État ou les Départements, les financements de la Sécurité sociale visent essentiellement les associations employeurs.

2 % seulement des associations, soit 18 000 associations, ont déclaré récupérer la TVA.

Tableau 39 : Fréquence de la rubrique selon l'existence ou non d'emploi salarié (en % du nombre d'associations)

Rubriques budgétaires	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble	Nombre total d'associations concernées
Dépenses courantes (hors achats et charges de personnel)				
Loyer et entretien des locaux	16	52	27	273 000
Impôts et taxes hors TVA	2	33	12	106 000
TVA	1	5	2	17 600
Remboursement des emprunts	1	14	5	44 000
Ressources courantes				
Cotisations des membres	80	82	81	712 000
Dons des particuliers	19	20	19	167 000
Mécénat	14	29	9	79 000
Recettes d'activité	32	65	45	396 000
Financements européens	NS	6	1	8 800
État	7	47	14	121 000
Départements	12	43	17	150 000
Communes	58	75	61	536 000
Autres financements publics	2	10	4	35 000
Sécurité sociale	1	15	5	44 000
Collecte directe de prélèvements	NS	2	1	8 800

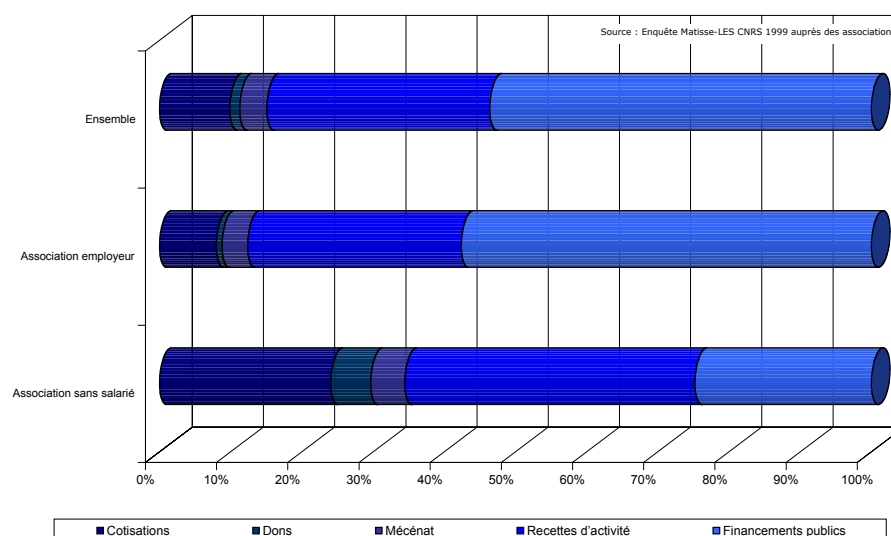
Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

3. La structure des ressources budgétaires

(1) Des ressources privées pour la majorité des associations

79 % des associations fonctionnent avec des ressources privées majoritaires dans leur budget. La structure des ressources est différente selon que les associations emploient ou non du personnel salarié. Dans les associations sans salarié, les ressources sont majoritairement privées ; les cotisations constituent 1/4 des ressources tandis que les financements publics apparaissent relativement, et comparativement aux associations employeurs, peu élevés. Les recettes d'activité qui constituent la ressource la plus importante des associations sans salarié proviennent pour l'essentiel de produits de manifestations (fêtes, kermesses, tombolas) et de participation des usagers au service rendu dans une moindre mesure. Elles changent de nature dans les associations employeurs où elles sont davantage constituées par des ventes de services.

Figure 14 : La structure des ressources budgétaires selon l'existence d'emploi salarié dans l'association



La part des cotisations dans le budget total décroît au fur et à mesure de l'augmentation de la taille de l'association : les cotisations qui représentent près de 60 % du budget des petites associations, ne représentent plus que 5 % de celui des associations ayant un budget annuel supérieur à 5 000 000 francs. À l'inverse, la part des financements publics augmente régulièrement avec la taille de l'association et atteint plus de 60 % du budget des grandes associations.

Les recettes d'activité suivent en partie la même évolution avec une croissance régulière et importante de leur part quand le budget augmente ; néanmoins au-delà de 5 000 000 de francs de budget leur part décroît car il s'agit en général d'établissements sociaux financés par des organismes de Sécurité sociale.

Les dons des particuliers sont relativement stables dans les budgets des associations (entre 3 et 5 %) jusqu'au seuil de budget de 1 000 000 F où leur part dans le total décline sensiblement.

Tableau 40 : Structure des ressources selon la taille des associations (en %)

	Cotisation	Dons	Mécénat	Recettes d'activité	Fin. publics	Total en %	Budget moyen en francs
Moins de 2 KF	59,1	3,6	0,6	6,0	30,7	100	951
2 à 5 KF	56,2	2,8	2,3	8,1	30,7	100	3 317
5 à 10 KF	51,0	3,2	2,9	12,5	30,4	100	7 074
10 à 50 KF	38,6	4,2	7,7	23,3	26,1	100	25 838
50 à 100 KF	31,6	3,5	5,0	32,4	27,6	100	72 021
100 à 200 KF	28,3	4,7	5,0	31,6	30,4	100	145 742
200 à 500 KF	23,0	3,3	4,2	31,1	38,4	100	316 499
500 KF à 1 KF	15,8	3,6	5,5	32,3	42,8	100	729 639
100 KF à 5 000 KF	9,8	1,5	1,9	35,8	50,9	100	2 349 967
> 5000 KF	5,0	0,2	4,2	28,1	62,6	100	14 799 250
Ensemble	9,9	1,4	3,8	31,3	53,6	100	—
Moyenne en F	34 620	4 871	13 132	109 171	186 977	348 771	

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

(2) L'incidence du secteur d'activité sur la structure des ressources

Les cotisations sont une ressource très importante pour le secteur sportif où elles représentent 30 % des ressources, et pour les associations de défense des intérêts économiques, qui rassemblent de façon non négligeable des associés personnes morales ; elles sont également élevées mais dans une moindre mesure pour les secteurs de la défense des droits et des loisirs.

Les ressources tirées des dons directs des particuliers et du mécénat, qui incluent les dons des particuliers collectés par les fondations et les dons en provenance des entreprises, sont aussi importantes pour le secteur de l'action caritative et humanitaire, et celui de l'éducation. Le mécénat apparaît au total davantage présent sur la diversité des secteurs associatifs que les dons collectés directement auprès des particuliers. Dons et mécénat soutiennent ensemble le cinquième des budgets de l'action humanitaire. Ces ressources sont également importantes dans le budget des associations d'opinion, de défense des droits et des causes ; le poids des dons apparaît négligeable ailleurs.

Les recettes d'activité sont importantes pour tous les secteurs d'activité, même si leur poids est moindre pour l'action sociale et l'action humanitaire.

Au total, hormis les secteurs de l'action sociale, de la culture, et de l'éducation, les associations des autres secteurs d'activité présentent une structure de ressources qui montre la prédominance des financements privés.

Tableau 41 : Structure des ressources selon le secteur d'activité (en %)

	Cotisat.	Dons	Mécénat	Recettes d'activité	Fin. publics	Total en %	Budget moyen en F
Action caritative et humanitaire	4,7	13,9	9,3	25,6	46,4	100,0	329 897
Action sociale	3,1	0,7	2,5	22,0	71,8	100,0	1 101 515
Santé	4,6	1,8	3,5	41,7	48,4	100,0	1 095 790
Culture	7,3	1,0	3,9	30,0	57,9	100,0	227 503
Sports	30,1	1,1	4,8	29,4	36,9	100,0	207 699
Loisirs, éducation pop., tourisme social	14,5	0,7	1,1	38,4	45,3	100,0	225 018
Opinion, expression, défense des droits	20,3	5,9	2,5	41,6	29,8	100,0	95 374
Éducation, formation, insertion	2,1	0,4	7,6	37,7	52,2	100,0	971 734
Défense des intérêts économiques et développement local	27,1	0,3	0,9	37,1	34,6	100,0	500 642
Autres	5,6	2,6	0,7	42,2	49,0	100,0	583 685
Total	9,9	1,4	3,8	31,2	53,7	100,0	348 771
Moyenne en francs	34 620	4 871	13 132	109 171	186 977	348 771	-

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

4. La concentration des budgets

(1) La concentration des budgets selon la taille

6 % des associations réalisent les quatre-cinquièmes du budget cumulé du secteur associatif, ce qui montre la forte concentration des budgets associatifs.

Tableau 42 : Concentration des budgets selon la taille du budget annuel des associations

Budget annuel de fonctionnement de l'association	% nombre d'associations	Nombre d'associations	% budget total
Moins de 100 KF	76,1	678 500	4,4
De 100 à 500 KF	14,4	126 800	8,3
De 500 à 1 000 KF	3,0	26 100	5,6
> 1 000 KF	5,6	48 600	81,7
Ensemble	100	880 000	100

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

(2) La prépondérance budgétaire des associations employeurs

Les ressources budgétaires sont concentrées sur les associations employeurs, et la concentration des ressources selon ce critère s'est encore accentuée au cours des dix dernières années.

Tableau 42 : Concentration des budgets selon l'existence d'emploi salarié

	1990	1999
Associations sans salarié	15,3	12,0
Associations employeurs	84,7	88,0
Ensemble	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

(3) Le poids du secteur sanitaire et social

Le Tableau fait apparaître une opposition entre les secteurs sans salarié et employeurs. Pour les associations sans salarié, ce sont les secteurs du sport, des loisirs et de la culture qui sont prépondérants. Pour les associations employeurs, le secteur de l'action sociale est très important avec 32 % du poids économique du secteur suivi du secteur de l'éducation, formation. Au total, avec un budget de 125 milliards de francs, le secteur sanitaire et social réalise à lui seul 41 % du budget cumulé du secteur associatif. Les secteurs sportif, culturel et de loisirs réalisent chacun un budget de l'ordre de 32 milliards de francs, soit 10 % du budget total du secteur associatif. Les associations militantes des secteurs humanitaires et de défense des causes et des droits ont un poids économique négligeable.

Tableau 43 : Poids des secteurs d'activité dans l'ensemble

	%	Budget en milliards de francs
Action caritative et humanitaire	2,8	8,7
Action sociale	30,8	95,0
Santé	9,7	29,9 ¹¹
Culture	10,4	32,1
Sports	10,4	32,0
Loisirs, éducation pop., tourisme social	10,2	31,5
Opinion, expression, défense des	3,4	10,5
Éducation, formation, insertion	16,8	51,7
Défense des intérêts économiques et dévelopt local	4,6	14,2
Autres	0,9	2,8
Total	100,0	308,4

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

¹¹ L'analyse centrée sur les ressources budgétaires ne prend pas en compte le remboursement des dépenses de santé aux particuliers.

Tableau 44 : Poids économique des secteurs d'activité (en % du budget total)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Action caritative et humanitaire	4,8	2,3	2,6
Action sociale	6,4	32,2	30,8
Santé	3,9	10,0	9,7
Culture	16,9	10,0	10,4
Sports	30,8	9,2	10,4
Loisirs, éducation. pop., tourisme social	21,5	9,9	10,5
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	7,5	3,1	3,4
Éducation, formation, insertion	3,1	17,5	16,8
Défense des intérêts économiques et développement local	4,5	4,7	4,6
Autres	0,5	1,0	0,9
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

5. L'impact de l'appartenance à des réseaux

L'incidence sur les financements des associations de l'appartenance à un réseau n'est pas systématique. Une fois distinguées les associations employeurs et les associations sans salarié, la structure des budgets, selon que l'association appartient ou non à un réseau, diffère surtout sur les rubriques cotisations et dons pour les associations sans salarié.

La grande différence porte sur le budget moyen des associations employeurs : celles qui appartiennent à des réseaux sont en moyenne près de trois fois plus grandes que celles qui n'appartiennent à aucun réseau. Cela reste vrai pour les principales rubriques « recettes d'activité » et « financement public ». Seules les recettes liées aux cotisations et dons sont comparables, même si les montants moyens demeurent plus importants pour les associations en réseaux.

Tableau 45 : Budget moyen des associations sans salarié selon l'appartenance à des réseaux

Types d'associations	Cotis.	Dons	Mécénat	Recettes d'activité	Financem. publics	Total
Associations sans salarié dans des réseaux	16 120	3 853	2 792	23 001	12 851	58 617
Associations sans salarié hors réseau	7 661	1 637	1 946	18 587	12318	42 149
Ensemble des associations sans salarié	12 162	2 822	2 422	20 568	12 495	50 469

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 46 : Origine des ressources des associations sans salarié suivant l'appartenance à des réseaux (en %)

Types d'associations	Cotisations	Dons	Mécénat	Recettes d'activité	Financem. publics	Total
Associations sans salarié dans des réseaux	27,5	6,6	4,8	39,2	21,9	100
Associations sans salarié hors réseau	18,2	3,9	4,6	44,1	29,2	100
Ensemble des associations sans salarié	24,1	5,6	4,8	40,8	24,8	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 47 : Budget moyen des associations employeurs selon l'appartenance à des réseaux

Types d'associations	Cotisations	Dons	Mécénat	Recettes d'activité	Financem. publics	Total
Associations employeurs dans des réseaux	155 267	18690	90242	741 157	1 335 993	2 341 349
Associations employeurs n'appartenant à aucun réseau	118 151	10853	31284	232 001	531 285	923 574
Ensemble des associations employeurs	149 235	15 332	67 789	561 521	1 077 437	1 871 314

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 48 : Origine des ressources des associations employeurs suivant l'appartenance à des réseaux (en %)

Types d'associations	Cotisations	Dons	Mécénat	Recettes d'activité	Financem. publics	Total
Associations employeurs dans des réseaux	6,6	0,8	3,9	31,6	57,1	100
Associations employeurs n'appartnt à aucun réseau	12,8	1,2	3,4	25,1	57,5	100
Ensemble des associations employeurs	8,0	0,8	3,6	30,0	57,6	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

IV. LES FINANCEMENTS PUBLICS

Au total, les financements publics sont majoritaires dans le budget cumulé des associations et leur fréquence est élevée. L'enquête permet de préciser et de nuancer la portée de ce résultat global et d'apporter, au-delà de ce premier constat, des éléments de réponse à quelques-unes des questions que pose le financement public du secteur associatif. Quelle est l'origine et la part des financements publics dans les budgets associatifs ? À quels types d'associations vont les financements publics en direction des associations ? Quelles sont les associations bénéficiaires des financements publics ? Comment ont évolué, durant la décennie, les financements publics en direction des associations ?

1. Une reconnaissance symbolique du secteur associatif par les municipalités et un partenariat sélectif chez les autres collectivités publiques

La présence d'un financement public dans les associations est très fréquente : 65 % d'entre elles bénéficient d'un financement public. Cette fréquence élevée provient essentiellement de l'action des communes qui entretiennent des relations financières avec plus de 60 % des associations. À côté des actions de partenariat impliquant un engagement financier important ou régulier des partenaires publics dans les budgets associatifs, les communes établissent très souvent des liens de convivialité et de reconnaissance réciproque avec les associations qui se traduisent par un financement à caractère largement symbolique.

Les relations financières apparaissent plus sélectives chez les autres partenaires. Le second partenaire public des associations est le Conseil général, à l'origine d'un financement pour 17 % des associations. L'État par l'intermédiaire notamment de ses administrations déconcentrées a accordé un financement à 14 % des associations. Les financements régionaux sont rares, ils concernent 4 % des associations, les financements européens exceptionnels (1 % seulement des associations en bénéficient). Les fréquences d'octroi de financement public apparaissent nettement plus élevées dans les associations employeurs que dans les associations sans salarié, et ceci pour toutes les catégories de collectivités publiques.

Tableau 49 : Fréquence des financements publics selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Mairies	58,4	74,0	60,9
Conseils généraux	12,4	42,5	17,2
Conseils régionaux	2,7	16,7	4,9
État	7,4	46,9	13,7
Organismes sociaux	0,8	14,8	3,0
Financements européens	0,4	3,0	1,2
Au moins un financement public	61,5	83,8	65,1

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Il n'est pas un secteur d'activité qui n'entretienne des relations financières fréquentes

avec les pouvoirs publics, mais il y a des variations assez sensibles d'un secteur à l'autre. Le secteur sportif, et les secteurs de la santé et de l'action sociale sont ceux qui entretiennent le plus couramment des relations financières avec la puissance publique : la fréquence d'octroi d'un financement public dans ces secteurs dépasse 70 %. Le secteur culturel, avec une fréquence d'octroi de financement public de 67 %, est aussi fréquemment reconnu par les Pouvoirs publics.

À l'opposé, les associations d'opinion et d'expression, les associations caritatives et humanitaires et les associations de défense des intérêts économiques ont les fréquences les moins élevées de relations financières avec les différentes collectivités publiques.

Tableau 50 : Fréquence des financements publics selon le secteur d'activité (en %)

	Hu man	Social	Santé	Culture	Sports	Loisirs	Défense des droits	Éducat., format., insert.	Défens. intérêts écon.	Autre	Total
Mairies	50,3	62,5	65,6	63,1	72,5	58,2	53,3	56,6	47,8	50,0	60,9
Conseils généraux	14,2	22,4	22,1	22,1	23,2	10,6	8,3	22,2	16,9	13,2	17,2
Conseils régionaux	3,2	4,3	1,6	7,3	5,9	3,0	2,0	9,6	8,1	13,2	4,9
État	8,4	24,6	18,0	9,6	21,3	9,2	6,6	21,2	12,5	18,4	13,7
Org. sociaux	2,6	14,8	16,4	1,1	0,4	3,2	1,2	3,2	1,5	2,6	3,0
UE	1,3	1,9	0,0	0,7	0,1	1,7	0,5	5,8	4,4	0,0	1,2
Un finan. public	56,1	70,2	72,1	67,2	75,3	61,4	56,0	65,0	55,9	57,9	65,1

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

La fréquence des financements publics ne permet cependant pas de préjuger de la place qu'occupent les financements publics dans les budgets associatifs.

2. La part des financements publics dans les budgets

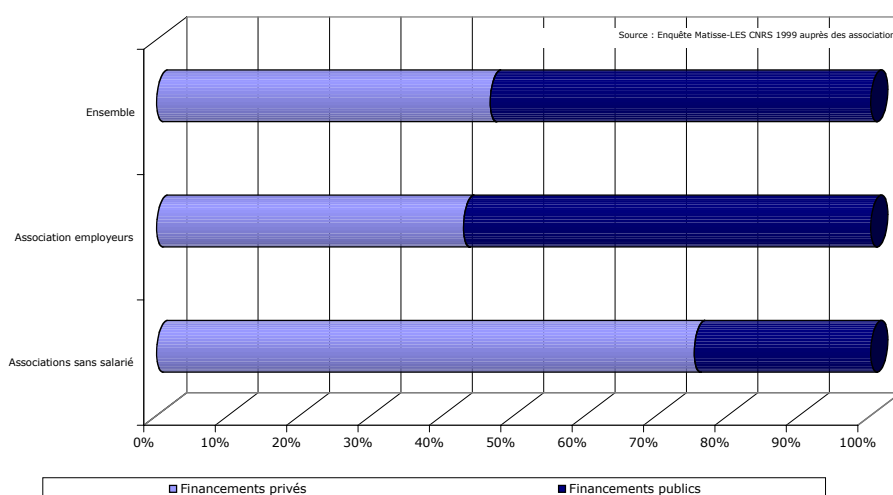
Pour l'ensemble du secteur associatif, financements privés et financements publics apparaissent relativement équilibrés avec une légère prédominance des financements publics (respectivement 47 % et 53 % des ressources totales). Le financement des associations sans salarié est majoritairement privé tandis que la prédominance des financements publics dans les ressources des associations employeurs est nette : 58 % des ressources.

Tableau 51 : Répartition des financements publics et privés selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Financement privé	75,3	43,4	47,0
Financement public	24,7	57,6	53,0
Total	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Figure 15 : Part des financements publics et privés selon l'existence d'emploi salarié dans l'association



La part des financements publics est différente d'un secteur d'activité à l'autre. Si l'on raisonne sur tous les financements publics, y compris les financements européens et les financements en provenance des organismes de Sécurité sociale, deux secteurs apparaissent très dépendants des financements publics : les secteurs de l'action sociale et le secteur culturel pour lesquels les financements publics représentent respectivement 73 % et 64 % des ressources totales ; les associations caritatives et humanitaires et les associations du secteur éducatif (hors salaire des enseignants des établissements sous contrat d'association), formation et insertion ont également des ressources publiques avoisinant la moitié de leur budget. Les associations les moins dépendantes des financements publics sont les associations militantes des secteurs d'opinion, expression, défense des droits et des intérêts et les associations de défense des intérêts économiques.

Tableau 52 : *Financements publics et financements privés dans les budgets selon les secteurs d'activité*

	Financements privés	Financements publics	Total
Action caritative et humanitaire	47	53	100
Action sociale	30	70	100
Santé	49	51	100
Culture	37	63	100
Sports	59	41	100
Loisirs, éducation pop., tourisme social	51	49	100
Opinion, expression, défense des droits	70	30	100
Éducation, formation, insertion	49	51	100
Défense des intérêts économique et développement local	64	36	100
Autres	51	49	100
Ensemble	47	53	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Les associations caritatives et humanitaires sont principalement financées par les apports privés et par des financements publics en provenance de l'État. Les budgets des associations d'action sociale sont soutenus par des financements publics d'origines multiples : l'État, les départements, les organismes de Sécurité sociale et dans une moindre mesure les communes contribuent de façon importante au financement de l'action associative dans ce domaine. Le secteur privé (financier souvent primaire, en attente des remboursements de l'assuré payant par la Sécurité sociale) et la Sécurité sociale sont les deux financeurs des associations sanitaires. Les communes assurent 36 % du financement de l'action culturelle associative : l'État est le second partenaire public des associations culturelles en soutenant leurs budgets à hauteur de 16 %. Les communes sont le partenaire public des associations sportives : elles soutiennent les budgets sportifs à hauteur de 30 %. Les communes sont le premier financeur public des associations de loisirs en assurant 26 % de leur financement total. Les associations d'opinion, d'expression, de défense des droits ne perçoivent que peu de financements publics, l'État étant le principal financeur de ces associations en étant à l'origine de 16 % de leurs ressources.

Les associations d'éducation (hors salaire des enseignants des établissements sous contrat d'association), les associations de formation et d'insertion voient leur budget soutenu à hauteur de 25 % par l'État ; c'est le seul secteur où le financement régional arrive au troisième rang et a un poids non négligeable ; cependant, toutes les collectivités publiques sont présentes et leur part dans les budgets de ces associations varie de 5 à 6 % pour chaque collectivité. Les associations de « défense des intérêts économiques et développement local » ont pour principal financeur le secteur privé, mais les collectivités territoriales sont présentes dans le financement de ces associations, à l'exception de la Région.

Tableau 53 : Provenance des financements publics dans le budget des associations selon les secteurs d'activité

	Privé	Com-munes	Département	Région	État	Sécurité sociale	UE	Total
Action caritative et humanitaire	47,3	3,9	1,9	0,9	44,7	1,4	0,0	100
Action sociale	29,9	8,3	20,7	3,4	19,8	17,3	0,5	100
Santé	49,5	9,6	1,7	0,1	5,6	33,5	0,0	100
Culture	36,7	35,8	6,9	3,7	16,1	0,5	0,2	100
Sports	59,2	30,0	5,2	0,6	4,8	0,0	0,0	100
Loisirs, éducation pop, tourisme social	50,9	25,9	3,5	0,8	12,9	5,9	0,2	100
Opinion, expression, défense des droits	69,6	7,1	4,1	1,0	16,1	1,5	0,7	100
Education, formation, insertion	48,6	6,4	6,1	7,9	24,8	0,7	5,5	100
Défense des intérêts économiques et développement local	63,9	12,3	11,4	2,4	6,8	0,6	2,6	100
Autres	51,2	31,3	4,4	5,8	5,3	1,6	0,5	100
Ensemble	46,3	15,2	9,3	2,9	15,0	8,6	1,2	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations.

3. La concentration des financements publics

(1) Des financements publics concentrés dans les associations employeurs

À l'exception des communes, la grande majorité des collectivités destinent leurs financements aux associations employeurs.

Tableau 54 : Répartition des masses de financement public selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Comm.	Départ.	Régions	État	Séc. Soc.	UE	Total
Associations sans salarié	26,0	7,5	6,9	5,0	0,6	3,5	11,4
Associations employeurs	74,0	92,5	93,1	95,0	99,4	96,5	88,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations.

(2) L'incidence du secteur d'activité

L'appréciation des financements publics, non plus en termes de part du budget du secteur associatif correspondant, mais en termes de structure des budgets de la collectivité publique, montre l'incidence du poids du budget du secteur social : important pour toutes les catégories de financeur, le financement du secteur social devient prépondérant pour le département (64 %).

Les deux grandes parts du budget régional de financement aux associations vont vers le secteur « éducation, formation, insertion » et à l'action sociale ; le secteur de la culture vient ensuite, loin derrière.

Les financements de l'État sont importants, dans l'action sociale et le secteur « éducation, formation insertion ». Les financements des organismes de Sécurité sociale vont essentiellement aux secteurs de la santé et de l'action sociale. Les financements européens s'adressent pour l'essentiel aux associations d'éducation, de formation. et d'insertion.

Tableau 55 : Répartition des financements publics des communes, des départements, des régions et de l'État selon les secteurs d'activité en 1999

	Comm.	Départem.	Région	État	UE	SS
Action caritative et humanitaire	0,8	0,5	0,7	7,5	0,6	0,3
Action sociale	16,2	64,1	33,1	36,2	12,6	57,0
Santé	5,7	1,7	0,3	4,4	0,1	33,8
Culture	23,7	7,4	12,2	10,8	1,8	0,6
Sports	20,8	5,5	2,4	3,1	0,2	0,0
Loisirs et sociabilité	18,3	3,6	2,9	7,1	2,4	6,0
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	1,9	1,3	1,1	3,3	1,7	0,5
Education, formation, insertion	7,0	10,4	41,9	25,1	71,2	1,3
Défense d'int. économiques et développement local	3,7	5,0	3,7	2,1	9,1	0,3
Autres	1,9	0,4	1,7	0,3	0,3	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

(3) La concentration selon la taille des associations

La mesure des financements publics selon la taille de l'association met en relief la concentration des financements : les associations dont le budget annuel dépasse 1 million de francs perçoivent près de 90 % des financements publics. Il s'agit en général de grandes associations, aussi bien en termes de budget géré que de nombre de salariés. Elles appartiennent à tous les secteurs d'activité et les financements publics sont largement majoritaires dans leur budget.

Tableau 56 : Répartition des masses de financements publics selon la taille du budget annuel de fonctionnement de l'association

	Comm.	Départ.	Région	État	Sécurité sociale	Europe	Fin. publics	% nbre d'assoc.
Moins de 10 KF	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	33,5
de 10 à 100 KF	2,5	0,6	0,6	0,5	0,1	0,4	1,0	43,5
de 100 à 500 KF	6,8	2,2	2,3	3,6	0,5	3,1	3,7	14,4
de 500 KF à 1 MF	5,8	2,5	2,9	4,0	1,9	2,3	3,8	3,0
de 1 MF à 5 MF	44,6	29,7	47,3	40,8	23,0	37,0	37,2	4,3
5 MF et plus	40,0	65,0	46,9	51,0	74,6	57,1	54,3	1,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

(4) L'accès plus difficile des jeunes associations aux ressources publiques

L'âge a une incidence sur le niveau des financements publics reçus par l'association : 30 % des financements publics sont concentrés sur des associations qui se sont créées entre 1960 et 1970, qui ne représentent pourtant que 8 % du nombre total d'associations. D'une façon plus générale, les associations les plus jeunes ont une insertion plus difficile auprès des partenaires publics et, proportionnellement, leur part de financements publics est nettement moindre que celle des associations plus anciennes : les pouvoirs publics ont tendance à reconduire la majorité de leurs financements auprès des associations avec lesquelles ils ont l'habitude de développer des actions et ne se sont ouverts aux associations récentes que dans des secteurs d'activité précis comme l'accueil d'urgence, l'insertion et l'aide aux chômeurs, les actions en faveur des jeunes ou des populations d'étrangers.

Tableau 57 : Répartition des financements publics selon l'âge des associations

	Financements publics	Financements publics % cumulés	% du nombre total d'associations
Avant 1901	3,2	3,2	1,8
de 1901 à 1930	1,0	4,2	4,1
de 1930 à 1960	14,1	18,3	11,4
de 1960 à 1970	29,7	48,1	7,6
de 1970 à 1980	19,2	67,3	17,0
de 1980 à 1990	14,2	81,5	25,2
de 1990 à 1995	12,6	94,2	15,9
1995 et plus	5,8	100,0	17,4
Ensemble	100	-	100,0

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

4. La contractualisation des relations financières entre Pouvoirs publics et associations

La nature des financements publics oscille entre deux pôles. Les financements publics peuvent participer d'une logique de soutien au projet ou au fonctionnement général d'une association, mais ils peuvent aussi correspondre à des achats de prestations, selon différentes modalités, y compris selon des modalités de type « appel d'offres » dans lesquels les collectivités publiques peuvent mettre en concurrence les associations et les entreprises.

Il n'existe pas de définition légale de la subvention même s'il existe des approches réglementaires. Dans un passé encore proche, les associations et même les pouvoirs publics ne distinguaient pas souvent les types de financements publics octroyés, la dénomination du financement accordé dépendant parfois davantage des marges disponibles sur les différentes lignes budgétaires des collectivités que de différences de nature, les financements étant d'ailleurs relativement peu formalisés. L'augmentation du nombre d'associations, la croissance des demandes de financement, le contrôle des Chambres régionales des comptes, la recherche d'une rationalisation des finances publiques¹² ont provoqué une baisse des soutiens sans contrepartie — auxquels s'apparente la subvention — au profit de financements plus

12 TCHERNONOG (1990)

sélectifs reposant sur des conventions voire sur des contrats passés avec l'association à charge pour celle-ci de mettre en place un projet ou une action précise. Les dernières dispositions fiscales concernant les associations qui attribuent notamment des régimes fiscaux différents aux financements publics poussent aussi à distinguer les subventions des autres financements publics.

Dans l'enquête, l'approche des financements publics a été effectuée de deux manières : les associations étaient d'abord invitées à présenter les financements publics selon leur provenance à l'intérieur de rubriques budgétaires classiques ; le questionnaire leur proposait ensuite de récapituler les financements reçus selon leur nature, une distinction étant alors opérée entre, d'une part, les subventions ou financements publics visant à soutenir le projet associatif et, d'autre part, les financements correspondant à des prestations de services. L'analyse des réponses montre que si les associations identifient en général correctement au sein du budget la provenance des financements, elles ont parfois plus de difficultés à apprécier la nature des financements reçus. Au total 1 702 associations sans salarié et 503 associations employeurs n'ont pas répondu à la question sur la nature des financements. Les taux de réponse restent pourtant majoritaires : 51 % pour les associations sans salarié et 70 % de taux de réponse pour les associations employeurs. Les associations employeurs ont été en mesure de préciser la nature de 79 % des masses de financement reçues des pouvoirs publics. Avec les limites qui viennent d'être indiquées, les réponses autorisent deux types d'approche : par la fréquence de la nature des financements, par leur masse.

En masse, les financements qui relèvent d'une logique de soutien de la vie associative représentent pour l'ensemble du secteur associatif une part importante des financements publics (61 % des financements publics) ; les financements relevant d'une logique de prestations de service sont cependant loin d'être négligeables puisqu'ils représentent 39 % des financements hors Sécurité sociale pour l'ensemble du secteur associatif.

Le financement public prend essentiellement la forme d'une subvention ou d'un financement visant un soutien général de l'association pour les associations sans salarié ; les achats de prestation ou le financement visant une action finalisée précise intéressent essentiellement les associations employeurs.

Tableau 58 : Fréquence de subventions et des prestations de service selon l'existence d'emploi salarié (% du nombre total d'associations)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Type « subvention »	50	65	52
Types « achats de prestations »	6	34	11

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

L'analyse de la répartition des masses de financement public selon leur nature et selon l'existence d'emploi salarié dans l'association montre que les petites associations qui ne fonctionnent qu'avec du travail bénévole ont perçu l'essentiel des financements en provenance de la puissance publique sous la forme de subventions tandis que les financements reçus par les associations employeurs sont davantage répartis entre soutiens au fonctionnement et financement de projets ou prestations de service (respectivement 57 % et 43 %).

Tableau 59 : Part des subventions dans les financements publics

	Associations Sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Type « subvention »	79	57	61
Types « achats de prestations »	21	43	39
Total (hors organismes de Sécurité Sociale)	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

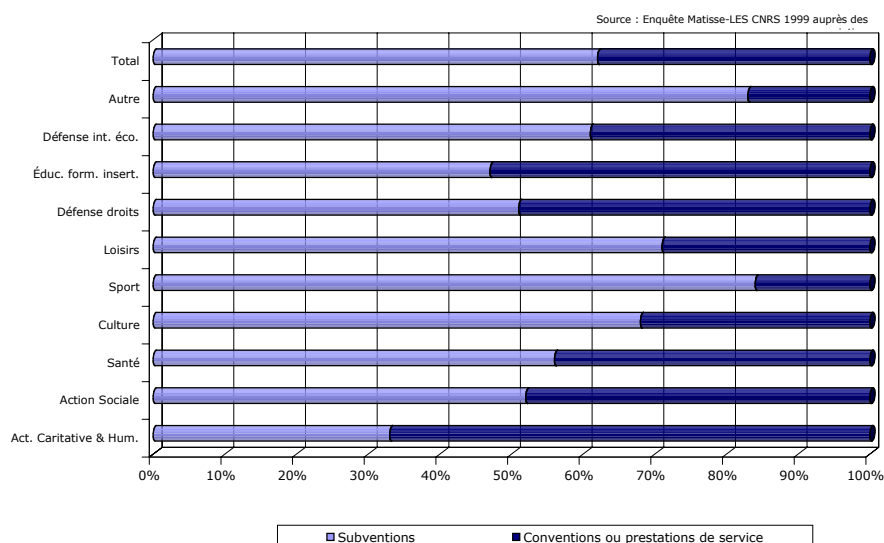
Le secteur sportif et dans une mesure un peu moindre le secteur des loisirs perçoivent l'essentiel des financements publics sous forme de subventions tandis que l'action humanitaire, les associations de formation et d'insertion et dans une moindre mesure les associations de défense des droits et des intérêts perçoivent pour une grande part des financements publics correspondant à des prestations de service.

Tableau 60 : Part des « subventions » et des « achats de prestation » dans les financements publics selon les secteurs d'activité

	% Subventions	% Achats de prestations	Total
Action caritative et humanitaire	33	67	100
Action sociale	52	48	100
Santé	56	44	100
Culture	68	32	100
Sports	84	16	100
Loisirs, éducation. populaire, tourisme social	71	29	100
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	51	49	100
Éducation, formation, insertion	47	53	100
Défense des intérêts économiques et développement local	61	39	100
Autres	83	17	100
Ensemble	61	39	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Figure 16 : Part des « subventions » et des « achats de prestation » dans les financements publics selon les secteurs d'activité



5. L'évolution des financements publics

(1) L'évolution des montants moyens de financement entre 1990 et 1999

Entre 1990 et 1999, les montants moyens de financement en provenance de toutes les collectivités territoriales ont augmenté de façon significative pour les associations employeurs ; ils sont restés relativement stables globalement pour les associations sans salarié. Au total, l'engagement financier des collectivités publiques apparaît plus important et plus sélectif.

Tableau 61 : Financement public moyen en francs par association en 1990

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Communes	7 839	202 950	39 244
Départements	1 784	133 750	23 025
Régions	569	35 322	3 163
État	1 453	149 378	25 263
Financements pub. hors Sécurité Sociale	12 090	541 566	97 314

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations.

Tableau 62 : Financement public moyen en francs par association en 1999

	Associations Sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Communes	8 869	279 350	53 437
Départements	1 400	191 145	32 665
Régions	402	60 021	10 225
État	1 469	310 952	40 013
Ensemble des financements pub. hors Sécurité Sociale	11 875	794 171	140 776

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations.

Tableau 61 : Evolution du financement moyen par association entre 1990 et 1999

	Associations Sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Communes	13,1	37,6	36,2
Départements	-21,5	42,2	41,9
Régions	-29,4	69,9	223,3
État	1,1	108,2	58,4
Financements pub. hors S. Soc	-1,8	46,7	44,7

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations.

(2) Le resserrement de la fréquence d'octroi des financements publics

Au cours de la décennie, trois phénomènes apparaissent : les associations ignorées par le financement public sont plus nombreuses, les financements publics ont moins d'importance dans le budget des associations sans salarié, ils acquièrent une importance encore plus forte dans le budget des associations employeurs.

Tableau 63 : Répartition des associations selon la part des financements publics dans le budget

	1990			1999		
	Assoc. sans salarié	Assoc. employ.	Ensemb le	Assoc. sans salarié	Assoc. employ.	Ensemble
0	26,2	9,0	23,6	38,5	15,0	34,7
< 25 %	38,7	33,6	37,9	26,8	32,4	27,7
25 à 50 %	18,0	17,7	18,0	16,5	18,2	16,8
50 à 75 %	9,2	21,2	11,0	10,1	18,3	11,4
> 75 %	7,9	18,5	9,5	12,3	17,1	13,0
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquêtes Matisse-LES CNRS 1999 et 1990 auprès des associations

Une baisse significative de la fréquence des relations financières entre collectivités publiques et associations apparaît. Elle est principalement imputable aux mairies et, dans une moindre mesure, aux conseils généraux qui étaient moins sélectifs il y a dix ans. Les Conseils régionaux et l'État, qui étaient déjà sélectifs dans leurs financements, le sont restés.

Tableau 64 : Évolution de la fréquence des financements publics

	1990			1999		
	Assoc. sans salarié	Assoc. employ.	Ensemble	Assoc. Sans salarié	Assoc. employ.	Ensemble
Mairie	68,6	77,4	70,0	58,4	74,0	61,0
Conseil général	17,3	47,4	22,9	12,4	42,5	16,9
Conseil régional	4,2	13,3	5,5	2,7	16,9	4,8
État	8,8	39,8	13,8	7,4	46,9	13,4
Ensemble	73,2	87,9	76,3	61,5	83,8	65,1

Source : Enquêtes Matisse-LES CNRS 1999 et 1990 auprès des associations

(3) L'accélération de la concentration des masses de financements publics dans la décennie

Plus la part des financements publics augmente dans le budget et plus le type d'associations correspondantes mobilise une masse importante de financements publics : au total les masses de financements se concentrent sur les associations dont les budgets sont financés majoritairement par les ressources publiques

Tableau 65 : Répartition des financements publics entre les associations selon le taux de financement public dans le budget (comparaison 1990-1999)

Part des financ. publics dans le budget	1990	1999
moins de 25 %	8,8	5,0
de 25 à 50 %	16,1	12,0
de 50 à 75 %	29,6	35,1
plus de 75 %	45,4	47,9
Total des financements publics	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

V. LE TRAVAIL DANS LES ASSOCIATIONS

Les associations recourent à de multiples formes de travail et d'emploi salarié. L'enquête a permis de disposer d'indicateurs de mesure de l'emploi salarié et de ses caractéristiques, et fournit quelques indications sur le travail bénévole dans les associations.

1. L'emploi salarié

Selon nos hypothèses, près de 84 % des associations ne fonctionnent qu'avec du travail bénévole et seules 16 % ont recours à l'emploi salarié. Les associations qui utilisent l'emploi salarié sont en majorité de petites structures : 54 % d'entre elles ont de 1 à 2 salariés, 25 % entre 3 et salariés, 18 % entre 10 et 49 salariés, et seules 4 % des associations employeurs ont 50 salariés ou plus. Le nombre d'associations employeurs s'élèverait à 145 000, sur un total de 880 000 associations en activité. Parmi elles, 77 000 n'ont qu'un à deux salariés, contre 6 000 structures importantes ayant plus de 50 salariés.

Entre les deux périodes d'enquête (1990-1999), le nombre d'associations employeurs est passé de 120 000 à 145 000 et l'emploi moyen de 11,08 dans l'enquête de 1990 à 11,74 en 1999, soit une augmentation de 6 % de l'emploi moyen par association employeur. L'augmentation de l'emploi a surtout bénéficié aux structures de petite dimension dont la part relative a augmenté de façon significative entre les deux périodes.

Tableau 66 : Répartition des associations selon le nombre d'emplois salariés dans l'association

	%	Nombre d'associations
0 salarié	83,6	735 000
1 ou 2 salariés	8,7	77 000
de 3 à 9 salariés	4,1	36 000
de 10 à 49 salariés	2,9	26 000
50 salariés et plus	0,7	6 000
Total	100	880 000

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Figure 17 : Répartition des associations employeurs selon le nombre d'emplois salariés rémunérés par l'association

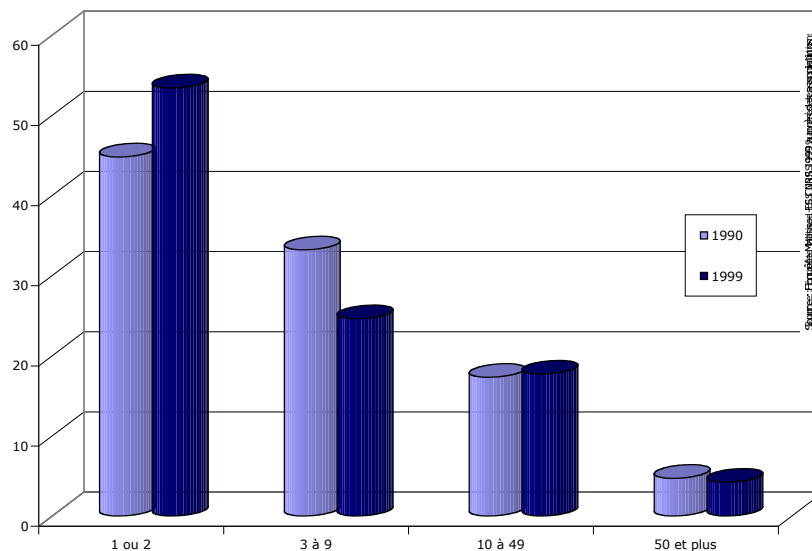


Tableau 67 : Répartition des associations employeurs selon le nombre d'emplois salariés rémunérés par l'association

	1990	1999
1 ou 2 salariés	44,8	53,4
3 à 9 salariés	33,2	24,6
10 à 49 salariés	17,3	17,7
50 salariés et plus	4,7	4,2
Total	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Les plus gros établissements employeurs sont ceux de la santé (33 emplois en moyenne), de l'action sociale (27 emplois), de l'éducation et de la formation (17 emplois). Il s'agit dans la plupart des cas de structures gestionnaires d'équipements et tirant la majeure partie de leurs ressources de financements publics. Les associations de défense des intérêts économiques et les associations de loisirs emploient en moyenne 11 salariés, les autres secteurs (culture, sports, opinion, expression et défense des droits) ne comptent que 5 à 6 emplois en moyenne par association employeur. Seuls deux secteurs, l'action sociale et la santé, présentent un pourcentage d'associations employeurs de plus de 50 salariés supérieurs à 10 % : le secteur de l'éducation incluant la formation et l'insertion s'en approche.

Tableau 68 : Nombre moyen d'emplois par association employeur selon le secteur d'activité

	Nombre moyen d'emplois
Action caritative et humanitaire	8
Action sociale	27
santé	33
Culture	6
Sports	5
Loisirs, éducation pop., tourisme social	11
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	5
Éducation, formation, insertion	17
Défense des intérêts économiques et développement local	11
Autres	5
Ensemble	11

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 69 : Répartition des associations employeurs selon le nombre d'emplois salariés et selon le secteur d'activité

	1 ou 2	3 à 9	10 à 49	50 et plus	Total
Action caritative et humanitaire	43,8	31,2	25,0		100
Action sociale	31,8	29,0	28,1	11,1	100
Santé	42,6	24,1	22,2	11,1	100
Culture	55,1	24,7	19,2	1,0	100
Sports	69,0	23,6	6,3	1,9	100
Loisirs, éduc pop., tourisme social	51,2	20,5	22,8	5,5	100
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	63,9	22,7	12,6	1,8	101
Éducation, formation, insertion	40,2	25,2	26,3	8,4	100
Défense des intérêts éco. et développement local	55,4	31,1	10,8	2,7	100
Autres	62,5	25,0	12,5		100
Total	53,6	24,6	17,6	4,2	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Une extrapolation France entière des résultats relatifs à l'emploi salarié indique un ordre de grandeur de 1 650 000 personnes occupées dans les associations.

(1) Le travail à temps partiel

Le nombre d'emplois salariés dénombré par les associations permet une première estimation du nombre de personnes salariées, mais il rend mal compte du volume réel du travail salarié en raison de l'importance du travail à temps partiel dans les associations. Une estimation de l'emploi en équivalent plein temps a été effectuée à partir du montant total des salaires versés indiqués sur les rubriques budgétaires, rapporté au coût moyen d'un emploi dans les services. L'extrapolation France entière sur cette base indique que l'emploi salarié du secteur associatif serait égal à 907 000 emplois EPT. Plus d'un tiers de l'emploi EPT concerne l'action sociale (soit 316 000 emplois EPT). Le secteur éducatif compte 165 000 emplois, la santé 108 000.

Culture, sports et loisirs représentent chacun un peu moins d'un dixième de l'emploi total en EPT.

Le travail à temps partiel est important : l'emploi EPT représente 55 % des effectifs salariés des associations ; il est particulièrement élevé dans les secteurs des loisirs et du tourisme et dans le secteur sportif. Il est le moins répandu dans les secteurs de l'action sociale, de la santé et de l'éducation qui fonctionnent avec des financements publics réguliers.

Les données relatives à l'emploi salarié en EPT par secteur d'activité sont très proches de celles qui sont été obtenues avec des méthodes différentes par Edith ARCHAMBAULT¹³.

Tableau 70 : Répartition des dépenses en personnel et des emplois rémunérés sur le budget de l'association

	% nombre de personn es occupée s	Nombre pers. occupées	% nombre d'emplois en EPT	Nombre de personne s en EPT	Ratio effectifs EPT/effe ctifs personne s occupées
Action caritative et humanitaire	1,4	23 000	1,9	17 000	0,74
Action sociale	30,2	498 000	34,8	316 000	0,63
Santé	9,4	155 000	11,9	108 000	0,70
Culture	9,1	150 000	9	82 000	0,54
Sports	11,3	186 000	7,2	65 000	0,35
Loisirs, éducation pop., tourisme social	14,7	243 000	9,1	83 000	0,34
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	3,4	56 000	2,9	26 000	0,47
Education, formation, insertion	15,8	261 000	18,2	165 000	0,63
Défense des intérêts éco et développement local	4,1	68 000	3,9	35 000	0,52
Autres	0,6	10 000	1,1	10 000	1,00
Total	100	1 650 000	100	907 000	0,55

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

(2) L'emploi précaire

Le questionnaire proposait aux associations de distinguer les emplois stables de type CDI des emplois instables de type CDD ou vacataires.

La part de l'emploi précaire dans les associations employeurs apparaît élevée : 36 % en moyenne des personnes occupées dans les associations ont des CDD ou un statut de vacataires. L'importance de la précarité est très dépendante du secteur d'activité :

13 ARCHAMBAULT(1999)

la précarité est la plus élevée dans les associations d'insertion en raison de la nature même de l'activité de ces dernières ; le taux de précarité reste supérieur ou égal à 50 % pour les associations culturelles ou de loisirs, ou encore dans l'action caritative et humanitaire. Les associations d'action sociale, de défense des intérêts économiques, et surtout les associations sanitaires recourent relativement peu aux emplois précaires.

Tableau 71 : Part de l'emploi précaire par secteur d'activité

	Part de l'emploi précaire dans l'emploi total
Action caritative et humanitaire	50 %
Action sociale	22 %
Santé	3 %
Culture	50 %
Sports	40 %
Loisirs, éducation pop., tourisme social	54 %
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	40 %
Éducation, formation, insertion	59 %
Défense des intérêts économiques et développement local	19 %
Autres	40 %
Ensemble des associations employeurs	36 %

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

(3) Les aides à l'emploi

42 % des associations employeurs ont bénéficié d'aides diverses à l'emploi.

Les petites associations ne semblent pas avoir fréquemment bénéficié des dispositifs publics d'aide à l'emploi. Les bénéficiaires sont davantage des associations d'une certaine dimension, qui perçoivent des financements de l'État ou du Conseil général et qui apparaissent bien structurées en réseaux.

Tableau 72 : L'emploi aidé selon le secteur d'activité

	Emplois aidés En % du nombre d'associations employeurs	Emplois aidés en % par rapport au nombre total d'associations employeurs	Fréquence des aides à l'emploi en % nombre total d'associations
Action caritative et humanitaire	4,6	48,4	4,8
Action sociale	18,3	50,5	13,1
Santé	3,9	36,0	8,1
Culture	9,0	30,4	4,7
Sports	11,8	33,0	6,2
Loisirs, éducation pop., tourisme social	14,4	44,2	5,3
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	9,1	51,3	3,5
Éducation, formation, insertion	26,0	52,6	15,3
Défense des intérêts économiques et développement local	1,9	42,3	11,3
Autres	1,2	58,3	18,2
Ensemble	100,0	41,6	6,6

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

(4) Le travail mis à disposition

Les associations bénéficient de façon fréquente d'emplois mis à disposition et rémunérés sur d'autres budgets que celui de l'association. Les mises à disposition de personnel ne s'effectuent qu'exceptionnellement au bénéfice des associations sans salarié ; ce sont essentiellement les associations employeurs qui bénéficient d'emplois mis à disposition : la fréquence moyenne de mise à disposition est de moins de 3 % dans les associations qui ne rémunèrent pas directement de salarié contre 17 % dans les associations employeurs.

La situation la plus fréquemment observée dans les associations employeurs est celle d'une mise à disposition d'une seule personne par association.

Les extrapolations effectuées à partir des moyennes observées donnent :

- 37 000 emplois mis à disposition dans les associations sans salarié
- 90 000 emplois dans les associations employeurs
- soit en au total 127 000 emplois en équivalent plein-temps.

Entre 1990 et 1999, la fréquence des mises à disposition a considérablement diminué : elle est passée de 34 % des associations employeurs en 1990 à 17 % en 1999.

Tableau 73 : Fréquence des mises à disposition

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
1990	3,1 %	33,7 %	8,1 %
1999	2,4 %	16,7 %	4,7 %

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Le secteur de l'Education a concentré plus d'un tiers des emplois mis à disposition des associations.

Tableau 74 : Fréquence des mises à disposition

	Répartition des emplois mis à disposition	Fréquence de mises à disposition en % du nombre total d'associations	Fréquence de mises à disposition en % du total d'assoc employeurs
Action caritative et humanitaire	0,6	1,0	9,7
Action sociale	12,6	5,3	17,8
Santé	1,4	6,5	18,0
Culture	12,5	4,8	17,8
Sports	13,6	5,6	11,8
Loisirs, éducation pop., tourisme social	19,6	3,7	22,2
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	2,9	2,2	12,6
Education, formation, insertion	34,0	7,1	16,9
Défense des intérêts éco et dévelop local	2,6	14,2	19,7
Autres	0,5	11,8	16,7
Ensemble	100	4,7	16,3

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

2. Le travail bénévole

Le nombre moyen de travailleurs bénévoles par association selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 75 : Nombre moyen de bénévoles par association selon le secteur d'activité et l'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Action caritative et humanitaire	17	58	22
Action sociale	17	30	21
Santé	17	29	20
Culture	15	18	16
Sports	16	26	18
Loisirs et sociabilité	14	24	15
Opinion, expression, défense des droits	12	27	13
Éducation, formation, insertion	17	16	17
Défense des intérêts économiques et développement local	14	16	15
Autres	12	15	13
Ensemble	15	24	16

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Les extrapolations France entière sur les bases précisées indiquent la présence de près de 14,5 millions de bénévoles : 11 millions dans les associations sans salarié et 3,5 millions dans les associations employeurs. Ce chiffre est supérieur au nombre de bénévoles en France puisque la mesure du nombre de bénévoles directement par les associations ne permet pas d'éliminer les doubles-emplois : un bénévole actif dans plusieurs associations peut être compté plusieurs fois.

Tableau 76 : Nombre total de bénévoles par secteur d'activité

	Nombre de bénévoles	%
Action caritative et humanitaire	578 000	4,0
Action sociale	1 480 500	10,2
Santé	413 300	2,9
Culture	2 460 000	17,0
Sports	3 546 000	24,5
Loisirs et sociabilité	2 773 000	19,1
Opinion, expression, défense des	1 913 200	13,2
Éducation, formation, insertion	905 000	6,2
Défense des intérêts économiques et développement local	346 000	2,4
Autres	85 000	0,6
Ensemble	14 500 000	100,0

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

L'équivalent plein temps du travail bénévole a été mesuré à partir des durées horaires moyennes de travail bénévole déclarées par les associations (tableau suivant).

Tableau 77 : L'emploi bénévole selon le secteur d'activité des associations

	Durée annuelle		
	horaire du travail bénévole par association	Durée horaire hebdo. par bénévole	Durée hebdo par association
Associations sans salarié	1128	1,5	24,0
Action caritative et humanitaire	2013	2,4	42,8
Action sociale	1766	2,1	37,6
Santé	2202	2,6	46,8
Culture	878	1,2	18,7
Sports	1263	1,6	26,9
Loisirs et sociabilité	1065	1,5	22,7
Opinion, expression, défense des	764	1,3	16,2
Éducation, formation, insertion	962	1,1	20,5
Défense des intérêts économiques et développement local	989	1,4	21,0
Autres	663	1,1	14,1
Associations employeurs	2414	2,1	51,4
Action caritative et humanitaire	2102	0,7	44,7
Action sociale	3535	2,4	75,2
Santé	2584	1,8	55,0
Culture	1448	1,7	30,8
Sports	2744	2,2	58,4
Loisirs et sociabilité	2180	1,9	46,4
Opinion, expression, défense des Droits	3185	2,4	67,8
Éducation, formation, insertion	2409	3,1	51,3
Activités économiques et développement	1104	1,4	23,5
Autres	1864	2,5	39,7
Total	1339	1,8	28,5

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Le volume de travail bénévole dans les associations, sur la base des données de l'enquête, serait de 505 000 emplois en EPT pour les associations sans salarié (qui représentent 84 % des associations) et de 212 000 EPT pour les associations employeurs, soit un total de 716 000 bénévoles en équivalent plein temps.

Tableau 78 : Le travail bénévole selon l'existence d'emploi salarié dans l'association bénévole

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total
Nombre total de bénévoles	11 millions	3,5 millions	14,5 millions
Nombre de bénévoles en EPT	505 000	212 000	716 000
% bénévoles en équivalent plein temps	70,5 %	29,5 %	100 %

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Le secteur sportif bénéficie de l'effectif de bénévoles en EPT le plus important (223 000), soit 1/3 du volume total du travail bénévole. Le secteur de l'action sociale vient en deuxième position (123 000 bénévoles en équivalent plein temps). Le

secteur des loisirs, de l'éducation populaire et du tourisme social vient en troisième position.¹⁴

Tableau 79 : Estimation du nombre de bénévoles en EPT par secteur d'activité

	Nombre de bénévoles EPT	% travail bénévole EPT
Action caritative et humanitaire	38700	5,4
Action sociale	93800	13,1
Santé	30000	4,2
Culture	96700	13,5
Sports	201200	28,1
Loisirs, éduc. pop., tourisme social	114600	16
Opinion, expression, défense des	77300	10,8
Education, formation, insertion	45800	6,4
Défense des intérêts économiques et développement	12900	1,8
Autres	5000	0,7
Ensemble	716000	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

14 Les données quantitatives sur le travail bénévole et leur répartition par secteur d'activité sont très proches des données obtenues dans le cadre de l'enquête sur les Dons bénévolat en France conduite auprès d'un échantillon représentatif de 2000 personnes (ARCHAMBAULT, 1998)

VI. LOGIQUES D'ACTION ET RESSOURCES – TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS (en collaboration avec Monique LE GUEN)

1. Typologie des associations : méthode

Une des difficultés de l'analyse du secteur associatif tient à son hétérogénéité. Une tentative de classement des associations à partir des techniques de l'analyse exploratoire multidimensionnelle des données¹⁵ a été effectuée avec le double objectif de dégager les variables susceptibles de structurer le champ associatif et de repérer des types majeurs d'associations.

Les méthodes d'analyse retenues sont l'analyse des correspondances multiples (ACM) réalisée à partir du tableau de Burt, couplée à des classifications centres mobiles (CM) et classification ascendante hiérarchique (CAH) utilisant l'algorithme de Ward en s'appuyant sur le logiciel de dépouillement d'enquêtes MODALISA et sur MS-EXCEL. Après plusieurs essais de recodages des variables, le tableau final soumis à l'AFM comportait 5 213 lignes (associations) et 56 colonnes (modalités) correspondant à 17 variables primaires ; à l'issue de l'ACM, les coordonnées factorielles sur neuf facteurs ont été retenues. Plusieurs typologies basées sur les centres mobiles ont porté sur ces coordonnées, afin d'étudier la stabilité des classes obtenues. Au final, une classification ascendante hiérarchique sur les classes obtenues par les centres mobiles nous a conduits à retenir une typologie des associations en six types stables. 16 variables regroupant au total 71 modalités ont été retenues pour l'ACM. L'étude des trois premiers axes factoriels obtenus par l'ACM sur l'échantillon de l'enquête révèle une forte structuration du système associatif français. Les inerties portées par ces trois axes sont respectivement de 20,42 %, 9,54 % et 5,77 soit en cumulé 35,73 % de l'inertie totale du nuage expliquée par les trois premiers axes. Ce résultat est très élevé compte tenu du nombre de modalités (68) et du type de tableau — tableau de Burt — soumis à l'analyse factorielle multiple. L'étude des trois premiers axes factoriels obtenus par l'ACM sur l'échantillon des 5 213 associations révèle une très forte structuration du système associatif français. Les inerties portées par ces trois axes sont respectivement de 21,28 %, 9,12 % et 6,77 % soit en cumulé 37,27 % de l'inertie totale du nuage expliquée par les trois premiers axes. Ce résultat est très élevé compte tenu du nombre de modalités (68) et du type de tableau — tableau de Burt — soumis à l'analyse factorielle multiple. L'analyse factorielle fait ressortir que le champ associatif apparaît fortement structuré par trois variables¹⁶ : la taille, le degré d'ouverture et l'appartenance à des réseaux.

- la taille de l'association mesurée à partir de la taille du budget annuel de fonctionnement ou de l'existence d'emploi salarié ;
- le degré d'ouverture : le lien existant entre les adhérents et les bénéficiaires de l'activité de l'association apparaît essentiel ;

¹⁵ LE GUEN, DESTANDAU, LADIRAY (1999)

- l'intégration dans des réseaux.

L'importance du degré d'ouverture dans l'optique d'un classement des associations a déjà été mise en évidence par Rachel BIVILLE.¹⁷

Les analyses conduites permettent de distinguer trois types associatifs présentant des différences majeures dans les logiques d'action et de fonctionnement :

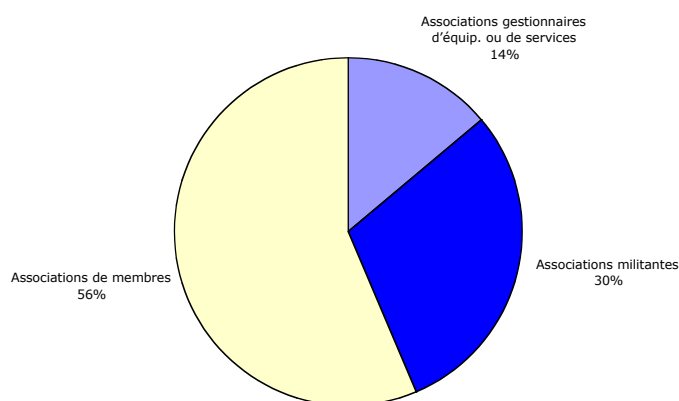
Type 1 : les associations gestionnaires d'équipements ou de services,

Type 2 : les associations militantes,

Type 3 : les petites associations de membres.

Cette typologie qui distingue la plus grande partie des associations employeurs (type 1) et des types d'associations de salariés (types 2 et 3) confirme la pertinence des approches distinguant les associations employeurs des associations sans salarié.

Figure 18 : Présentation des types d'association



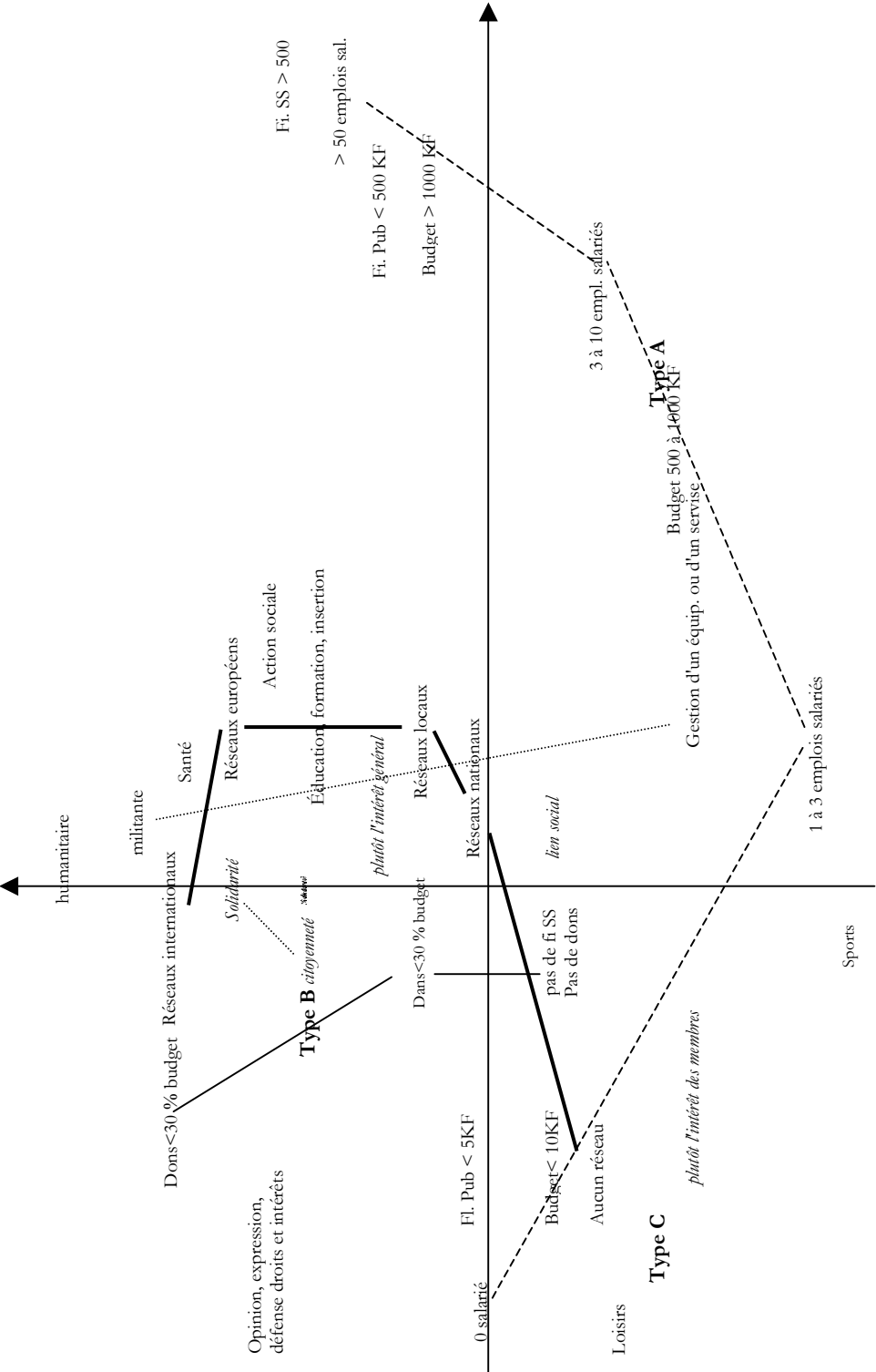
Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

17 BIVILLE (1996)

Tableau 80 : Liste des variables primaires retenues pour l'analyse factorielle

Contenu de l'action	Statut d'occupation des locaux
Militante	Propriétaire
Information	Locataire
Gestion équipement ou d'un service	Hébergée
Autre	Budget
Âge	Budget < 10 KF
< 5 ans	Budget 10 à 100 KF
5 à 10	Budget 100 à 500 KF
10 à 20	Budget 500 à 1 000 KF
20 à 30	Budget > 1 000 KF
30 à 40	Dons
40 et plus	Pas de dons
Aire d'intervention	Dons < 30 % du budget
Le quartier	Dons > 30 % budget
La commune	Financement pub
Plusieurs communes	Pas de financement Public
Le département	Fin. Pub < 5 KF
La région	Fin. Pub 5 à 100 KF
La France	Fin. Pub 100 à 500 KF
Action internationale	Fin. Pub > 500 KF
Sans territoire	Sécurité sociale
Ouverture	Pas de fin. SS
Plutôt l'intérêt général	Fin. SS < 5 KF
Plutôt l'intérêt des membres	Fin. SS 5 à 100 KF
Utilité sociale	Fin. SS 100 à 500 KF
Lien social	Fin. SS > 500 KF
Citoyenneté, engagement civique	Emploi salarié
Solidarité	Pas d'emploi salarié
Activités	Employeurs
Action caritative et humanitaire	Nombre d'emplois
Action sociale	< 3 emplois sal.
Santé	3 à 10 emplois sal.
Culture	10 à 50 emplois sal.
Sports	50 emplois sal.
Chasse et pêche	Appartenance à un ou des réseaux
Loisirs, éduc. pop, tourisme social	Appartenance à un ou des réseaux
Opinion, déf. droits et des int.	Aucun réseau
Educ, formation, insertion	Type de réseau
Déf. des intérêts éco et dev local	Réseaux locaux
Autres	Réseaux nationaux
	Réseaux européens
	Réseaux internationaux

Figure 19 : Graphe de l'analyse factorielle



L'axe 1 montre l'opposition forte entre les " petites associations " situées à gauche de l'axe, et les « grosses associations » situées à droite de l'axe. En retenant les meilleures contributions (CTR) à la détermination de cet axe 1, et les bonnes qualités de représentation des modalités des variables sur cet axe (CO2), on repère successivement à gauche les modalités : pas d'emploi sal. (CTR = 6,8 CO2 = 0,89), pas de fin. pub (CTR = 2,17 CO2 = 0,33), moins de 10 KF (CTR = 3,48 CO2 = 0,37), Budget 10 à 100 KF (CTR = 1,34 CO2 = 0,21), puis à droite les modalités 10 à 50 emplois sal. (CTR = 5,81 CO2 = 0,50), Budget > 1000 KF (CTR = 12,17 CO2 = 0,79), plus de 50 emplois sal. (CTR = 2,74 CO2 = 0,31), et à l'extrême droite, Fin SS 100 à 500 KF (CTR = 0,84 CO2 = 0,11) Fin SS > 500 KF (CTR = 4,46 CO2 = 0,46). On note que les modalités correspondant au secteur d'activité, au contenu de l'activité et à son utilité sociale et aux types de réseaux (réseaux internationaux), ont des contributions nulles pour cet axe, tout comme les modalités relatives au niveau des dons (CTR = 0). L'axe 1 fait ressortir un effet taille qui est lié tout autant aux budgets des associations qu'aux effectifs salariés ou aux financements publics. L'axe 2 montre l'opposition entre la modalité sports (CTR = 5,99 CO2 = 0,34) d'un côté très liée à l'axe 2 et uniquement à l'axe 2 et les associations humanitaires (CTR = 4,17 CO2 = 0,22), à vocation militante (CTR = 7,76 CO2 = 0,47), ayant une action internationale (CTR = 5,36 CO2 = 0,31). On repère également les associations d'opinion, défense des droits et des intérêts, celles tournées vers la solidarité et la citoyenneté. C'est donc une opposition entre les associations dont les membres sont les bénéficiaires, et de l'autre les associations militantes dont les bénéficiaires sont différents des membres. C'est l'axe de l'ouverture. L'axe 3 apparaît déterminé par le niveau d'intégration dans des réseaux. Les modalités liées aux réseaux s'ordonnent à partir des non réseaux (CTR = 14,07 CO2 = 0,44) — c'est la modalité qui a la plus forte contribution à cet axe — pour terminer à l'opposé de l'axe, avec les réseaux internationaux (CTR = 4,88 CO2 = 0,19). Entre les deux s'alignent les réseaux locaux, appartenance à un réseau, réseaux nationaux, tous les trois très groupés, puis les réseaux européens à mi-distance entre ce groupe des trois et les réseaux internationaux.

2. Description des trois types associatifs

(1) Les associations gestionnaires d'un équipement ou d'un service

Le premier type, les associations gestionnaires d'un équipement ou d'un service, regroupe presque toutes les associations qui recourent à l'emploi salarié de façon régulière. Ce type est constitué d'abord par les établissements ou services sanitaires et sociaux financés par les organismes de Sécurité sociale, par le Conseil général ou l'État : CAT, centres sociaux, hôpitaux et cliniques, crèches, haltes-garderies, services d'aides ménagères, d'aides familiales, d'aides à domicile pour les personnes âgées ; on y trouve aussi des colonies, des centres d'hébergement temporaires pour personnes en difficulté, des foyers de jeunes travailleurs. Les associations sanitaires et sociales représentent 17 % des associations gestionnaires, mais elles comptent parmi les plus grosses associations. 12 % des associations gestionnaires sont des établissements d'éducation (OGEC), des centres de formation, des associations d'insertion.

Les associations culturelles qui figurent dans ce type gèrent des établissements du type MJC, centres de congrès, théâtres, salles de spectacles, bibliothèques, médiathèques, cinémas, musées, conservatoires ; les équipements culturels représentent environ 17 % des associations gestionnaires d'équipements. Les équipements sportifs sont nombreux puisqu'ils représentent près du quart des associations gestionnaires d'équipement, mais cette proportion est comparable à la part des associations sportives dans l'ensemble du secteur associatif.

Les associations de défense des intérêts économiques sont présentes dans ce type avec des établissements comme les syndicats d'initiative, office du tourisme, centres

de gestion des transports locaux, services de ramassage scolaire, conseils économiques, financier, fiscal, juridique, social, agences de développement économique mises en place par les différentes collectivités locales, de très nombreuses associations de promotion du tourisme local, des associations de gestion d'un service, de cantines, de transports, centres de ressources, mise en commun informatique...

Les associations gestionnaires disposent de budgets moyens élevés ; le tableau suivant donne une indication de l'importance des budgets moyens par association selon le secteur d'activité, les budgets moyens les plus élevés étant ceux des associations qui bénéficient de financements institutionnels de la Sécurité sociale, c'est-à-dire les associations sanitaires et sociales.

Tableau 81 : Budget moyen des associations gestionnaires d'équipements ou de services

	Moyenne en F
Action humanitaire	4 495 430
Action sociale	4 763 735
Santé	6 652 471
Culture	1 054 429
Sports	760 107
Loisirs,	1 372 868
Opinion, expression, défense des causes, des droits et intérêts	942 528
Education, formation, insertion	3 106 182
Défense d'intérêts économiques et développement local	1 856 917
Autres	1 267 068
Ensemble	2 024 000

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

(2) Les associations militantes

Le deuxième type rassemble 30 % du nombre total d'associations. Les associations militantes sont composées pour 1/10 d'associations humanitaires et pour 45 % d'associations d'opinion, d'expression, de défense des droits et des intérêts : on trouve par exemple dans cette catégorie les nombreuses associations de quartier, d'habitants, de locataires, de copropriétaires, de résidents, de défense du cadre de vie, les associations de parents d'élèves, les associations de consommateurs, d'usagers, les associations de malades, les associations d'anciens combattants, des associations de défense de l'environnement. Parfois, l'objet du militantisme peut s'inscrire dans un secteur d'activité, par exemple une association qui milite pour la défense des langues régionales peut être classée dans le secteur culturel comme les associations de prévention ou d'éducation sanitaire sont classées dans le secteur de la santé. Le secteur sanitaire et social regroupe ainsi 16 % des associations militantes.

Les associations militantes sont en général de taille limitée (la moitié d'entre elles gèrent des budgets inférieurs à 10KF même si leur budget moyen est de l'ordre de 135 000 francs) ; elles s'appuient sur le travail bénévole : l'emploi salarié est rare.

Tableau 82 : Budget moyen des associations militantes selon le secteur d'activité

	Moyenne en F
Action humanitaire	241 966
Action sociale	152 103
Santé	256 830
Culture	517 394
Sports	97 255
Loisirs et vie sociale	100 049
Opinion, expression, défense des causes, des droits et des intérêts	47 968
Education, formation, insertion	34 074
Défense d'intérêts économiques et développement local	69 669
Autres	72 581
Ensemble des associations militantes	135 000

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

Une des particularités des associations militantes est leur fort degré de structuration dans des réseaux de tous types : réseaux informels, coordinations, fédérations ou unions d'associations, réseaux nationaux ; c'est le seul type associatif à connaître une structuration en réseaux internationaux fréquente. Comme pour toutes les associations, l'échange d'informations, la circulation d'idées, les échanges d'expérience constituent le premier motif d'adhésion à des réseaux, mais pour les associations militantes, la coordination d'expressions ou d'actions auprès des pouvoirs publics est très importante.

(3) Les associations de membres

Le troisième type mis en évidence est composé d'associations dont le projet est orienté vers l'intérêt de leurs membres. Les petites associations de membres sont très nombreuses (56 % des associations). On trouve dans ce type de petites associations sportives, culturelles, de loisirs ou de vie sociale. Ce type inclut aussi des associations d'action sociale : associations de secours mutuel, d'assistance morale, matérielle, financière aux membres de l'association ; on y trouve également des bourses aux vêtements, des associations d'aide aux devoirs, d'aide scolaire, de prêts de cassettes malvoyants, d'aide à des pensionnaires de maisons de retraite. Les associations de membres du secteur « Opinion, expression, défense des causes, des droits et des intérêts » comptent de nombreuses associations d'anciens combattants ou de familles d'anciens combattants, de défense des intérêts de locataires, de copropriétaires, d'habitants, de résidents, de défense du cadre de vie...

Les petites associations de membres fonctionnent avec des budgets faibles principalement alimentés par des cotisations et par quelques recettes d'activité ; 1/3 d'entre elles gèrent des budgets annuels inférieurs à 10 000 francs. Ces associations sont souvent jeunes – 63 % ont moins de 5 ans. Elles fonctionnent à partir de travail bénévole – l'emploi salarié est souvent occasionnel et de courte durée – et sont en général hébergées, par le président ou l'un des membres de l'association, ou par les mairies. Elles sont – à l'exception des associations sportives – peu organisées en réseaux et fonctionnent souvent de façon spontanée isolée.

Tableau 83 : Budget moyen annuel des associations de membres

	Moyenne en Francs
Action humanitaire	-
Action sociale	53 771
Santé	22 757
Culture	53 428
Sports	73 717
Loisirs et vie sociale	59 005
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	29 493
Education, formation, insertion	56 251
Défense des intérêts éco. et développement local	128 776
Autres	25 078
Ensemble des associations de membres	61 000

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

3. Secteurs d'activité et types d'association

L'appartenance à un secteur d'activité donné a une capacité prédictive très moyenne de l'intégration d'une association dans un des trois types associatifs retenus. Si les associations caritatives et humanitaires sont essentiellement militantes et les associations de chasse et de pêche des associations de membres, la situation est beaucoup plus complexe pour les autres secteurs d'activité. Les associations sportives ou culturelles sont aussi bien des associations gestionnaires que de membres, les associations sociales ou de santé des associations gestionnaires ou militantes, les associations d'éducation ou de loisirs apparaissant intégrées dans un des types et la deuxième moitié des associations du secteur se répartissant sur les deux autres types. Chacun des secteurs d'activité a la vocation d'associer des associations gestionnaires, militantes ou de membres et peut donc participer de logiques différentes ; les associations de parents d'enfants handicapés, qui sont à l'origine de nombreuses associations de membres ou militantes et qui ont été amenées à impulser la création d'équipements ou de services et à participer ensuite à leur gestion sont de ce point de vue exemplaire.

Tableau 84 : Secteurs d'activité selon le type d'association

	Gestionnaires d'équipements ou de services	Militantes	Associations de membres	Total
Action caritative et humanitaire	0,7	9,8	-	3,0
Action sociale	14,0	10,9	5,2	8,2
Santé	3,4	5,1	0,7	2,4
Culture	16,8	8,1	23,4	17,9
Sports	25,5	3,2	31,4	22,2
Loisirs et sociabilité	14,5	7,7	28,6	20,4
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	5,5	45,3	4,0	16,6
Education, formation, insertion	12,0	6,0	4,6	6,0
Défense d'intérêts économiques et développement local	5,7	3,4	1,5	2,6
Autres	1,9	0,5	0,6	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

Tableau 85 : Répartition des associations par secteur d'activité selon le type d'association

	Gestionnaires d'équipements ou de services	Militantes	Associations de membres	Total
Action caritative et humanitaire	3,2	96,8	-	100,0
Action sociale	23,7	40,1	36,2	100,0
Santé	20,0	64,4	15,6	100,0
Culture	13,0	13,5	73,6	100,0
Sports	15,9	4,3	79,8	100,0
Loisirs et sociabilité	9,9	11,3	78,8	100,0
Opinion, expression, défense des droits	4,6	81,6	13,7	100,0
Education, formation, insertion	27,4	29,8	42,8	100,0
Défense d'intérêts économiques et dév local	29,8	38,2	32,0	100,0
Autres	35,2	19,0	45,9	100,0
Total	13,8	29,9	56,3	100,0

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

4. Approche comparative des trois types associatifs

(1) Evolution des types associatifs

Les techniques d'analyse décrites précédemment ont été appliquées à l'échantillon d'associations issu de l'enquête de 1990, de manière à tenter de repérer quelques évolutions. Il ressort de cette comparaison que la part des associations gérant des équipements ou des services diminue en valeur relative, mais que leur nombre est en légère augmentation ; le secteur associatif compterait aujourd'hui 121 500 associations gérant des équipements ou des services. On assiste par contre à une forte augmentation au cours de la décennie de la part et du nombre des associations du type 2, les associations militantes : elles seraient aujourd'hui environ 260 000. Ce sont elles qui ont le connu le plus fort accroissement au cours de la décennie. La part des petites associations de membres est très importante : les petites associations de membres sont largement les plus nombreuses dans le paysage associatif : elles seraient environ 500 000. L'importance relative du poids des associations de membres dans le secteur associatif est d'autant plus remarquable que ces associations se renouvellent très rapidement : leur espérance de vie est la plus courte des trois catégories mais le dynamisme de création des associations de membres est très important.

Tableau 86 : Evolution des types d'association dans la décennie

	1990		1999		Accroissement
	%	Effectifs ` d'associations	%	Effectifs d'associations	Effectifs d'assoc.
Associations gestionnaires d'équipements ou de services	15,5	112 500	13,8	121 500	9 000
Associations militantes	23,9	174 500	29,7	261 500	87 000
Associations de membres	60,7	443 000	56,5	497 000	54 000
Total	100,0	730 000	100,0	880 000	150 000

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

(2) Les ressources selon les types

La structure des ressources est très différente d'un type associatif à l'autre : les ressources des associations gestionnaires sont très orientées vers les financements publics et les recettes liées à l'activité de ces associations ont une place importante dans les budgets.

Les ressources des associations militantes qui sont liées à la générosité – dons, mécénat et cotisations de soutien – représentent 34 % des ressources totales, auxquelles s'ajoutent pour une part les recettes d'activité souvent liées dans ce secteur à une logique de soutien.

Les petites associations de membres vivent pour l'essentiel de ressources privées : cotisations et recettes d'activité.

Tableau 87 : Structure des ressources par type d'association

	Associations gestionnaires d'équipements ou de services	Associations militantes	Associations de membres
Ressources privées	44,5	64,1	73,9
Cotisations des membres	8,2	13,7	23,0
Dons des particuliers	0,6	8,6	2,5
Mécénat	3,3	12,4	4,7
Recettes d'activité	32,4	29,4	43,6
Ressources publiques	55,5	35,9	26,1
Ensemble en %	100,0	100,0	100,0
Budget moyen en francs	2 024 000	135 000	61 000

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations

(3) Le poids de chaque type dans l'ensemble

Le tableau suivant renseigne sur le poids respectif de chaque type associatif dans différentes catégories de ressources privées et publiques, dans l'emploi et le travail bénévole.

Les associations gestionnaires d'équipements et de services ont réalisé 80 % du budget total du secteur associatif, employé 96 % des effectifs salariés et perçu 85 % des financements publics hors Sécurité sociale, mais 90 % des financements de l'État et des départements. Comparativement, elles n'ont reçu que peu de dons des particuliers et n'ont bénéficié que du tiers du volume total de travail bénévole dans le secteur associatif.

Le poids économique des associations militantes apparaît beaucoup plus modeste : ces associations qui représentent 30 % du nombre total d'associations ont réalisé 12 % du budget cumulé du secteur associatif, mais elles ont été destinataires de 58 % des dons des particuliers en direction des associations et de 32 % des ressources liées au mécénat. Elles ont mobilisé 34 % du volume de travail bénévole. Leur recours à l'emploi salarié est très rare.

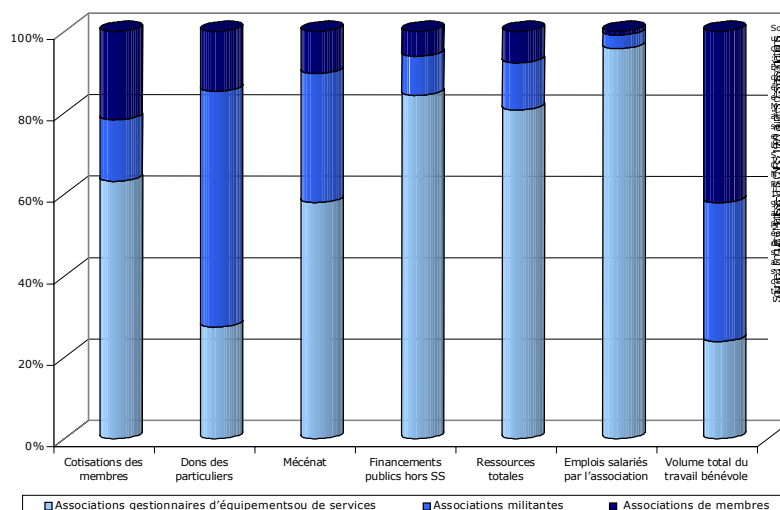
Les quelques 500 000 associations de membres ont réalisé au total 8 % du budget cumulé du secteur associatif ; leur poids dans l'ensemble des ressources n'est relativement important qu'en ce qui concerne les cotisations des particuliers, les dons et les financements communaux où leur part s'élève à respectivement 22 %, 15 % et 12 % des ressources concernées. C'est par le nombre d'adhérents et surtout le nombre des bénévoles actifs dans ces associations que leur poids paraît important dans la société.

Tableau 88 : Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif

	Associations gestionnaires d'équipements ou de services	Associations militantes	Associations de membres	Ensemble
Ressources budgétaires privées				
Cotisations des membres	63,2	15,1	21,7	100,0
Dons des particuliers	27,4	57,9	14,7	100,0
Mécénat	58,0	31,7	10,3	100,0
Recettes d'activité	76,3	10,1	13,6	100,0
Ressources budgétaires publiques				
Communes	76,1	12,2	11,7	100,0
Départements régions	90,1	6,1	3,8	100,0
État	82,4	15,6	2,0	100,0
Organismes de Sécurité sociale	91,1	6,8	2,1	100,0
Financements publics hors SS	99,5	0,4	0,0	100,0
Union européenne	84,3	9,6	6,1	100,0
Union européenne	89,9	9,2	0,9	100,0
Ressources totales	80,7	11,6	7,7	100,0
Emploi salarié				
Emplois salariés par l'association	95,8	3,3	0,9	100,0
Emplois CDI	96,3	2,7	1,0	100,0
CDD ou vacataires	78,9	3,0	18,0	100,0
Travail bénévole				
Nombre de bénévoles	18,3	29,4	46,1	100,0
Volume total du travail bénévole	23,9	34,1	42,1	100,0

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

Figure 20 : Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif



VII. CONCLUSION

Le travail conduit a permis de construire plusieurs repères quantitatifs sur le poids du secteur associatif, de mesurer l'importance de l'activité économique des associations et de leur financement, d'apprécier leurs ressources monétaires et non monétaires. Des données inédites sur l'emploi associatif, le travail précaire, le travail mis à disposition, les aides à l'emploi ont été produites.

L'analyse approfondie des financements publics permet de formuler des conclusions qui démentent un certain nombre d'idées parfois reçues et de discours tenus sur la place et le rôle que jouent les financements publics des associations. Elle montre en particulier que si les financements publics des associations représentent au total un peu plus de la moitié des ressources budgétaires, ils se concentrent sur un nombre limité d'associations déjà partenaires et vivant avec des financements publics très largement majoritaires dans leur budget : le plus grand nombre des associations fonctionnent à partir de ressources privées – principalement des cotisations et des recettes d'activité, auxquelles s'ajoutent pour les secteurs humanitaires et d'action sociale les dons et le mécénat – et s'appuient sur du travail bénévole.

L'étude révèle que les financements publics sont spécialisés par collectivité et concentrés sur quelques associations aux profils bien précis ; elle souligne l'accès de plus en plus difficile de certaines associations, et notamment des jeunes associations, aux ressources publiques et montre que la logique de subvention a progressivement tendance à laisser la place à une politique de financements ciblés et contractualisés entre puissance publique et associations.

L'analyse conduite propose une première approche d'un phénomène répandu et peu connu, qui jusqu'ici échappait à toute analyse d'ensemble : l'adhésion des associations à des réseaux. Elle a permis de repérer la fréquence, les formes, les niveaux et les fonctions attendues des réseaux selon les types associatifs. L'adhésion à des réseaux est loin d'être l'apanage des grandes associations établies, elle est aussi très forte pour de nombreuses petites associations, par exemple dans le domaine humanitaire. Le moteur de l'adhésion à des réseaux est essentiellement la nature de l'activité de l'association : les associations culturelles, petites et grandes, sont relativement peu constituées en réseaux. Les réseaux apparaissent comme un des éléments forts de la diffusion de l'innovation et de l'information au sein du mouvement associatif.

L'enquête précise également la manière dont les associations évaluent leur propre utilité sociale et en particulier la place occupée par la solidarité dans la mise en œuvre de leurs actions : du point de vue des acteurs associatifs, la référence à la solidarité comme utilité première est le fait des associations sanitaires, humanitaires et sociales ; les associations des autres secteurs d'activité mettent plutôt en avant la création de lien social. L'approche de l'action associative et de son utilité sociale à partir de la perception qu'en ont les acteurs associatifs a montré un décalage d'appréciation entre les évaluations faites par les acteurs associatifs et les approches courantes du concept : de nombreuses associations de défense des causes, d'aide en direction des plus démunis insistent sur l'importance du lien social qui devance la dimension de solidarité contenue dans leurs actions.

L'étude a tenté de dépasser les approches habituelles en termes de taille ou de secteurs d'activité en appréhendant les logiques associatives à partir des techniques de l'analyse exploratoire multidimensionnelle des données qui permettent de prendre en compte simultanément plusieurs indicateurs. Une typologie fortement cohérente des associations distinguant trois types d'associations présentant des différences majeures a pu être établie : les associations gestionnaires d'équipements ou de services, les militantes et les associations de membres. Cette typologie offre un éclairage nouveau sur la place des différentes logiques associatives dans l'organisation des associations mais aussi dans l'organisation d'un secteur d'activité ; dans un secteur d'activité donné des associations de différents types peuvent être à l'œuvre en jouant des rôles complémentaires. Le poids de chacun des types dans l'ensemble a pu être apprécié.

Enfin, le travail conduit dans le cadre de l'appel d'offres a été l'occasion de rassembler un matériau exceptionnel, par la qualité, la variété et le nombre des informations collectées sur le secteur associatif français. Le cadrage qui a été effectué ici est loin d'épuiser les possibilités d'analyse offertes qui se poursuivront par thèmes précis.

BIBLIOGRAPHIE

- ALFANDARI E. et DUTHEIL PH.-H. (2000). *Associations*, Dalloz, Collection Dalloz Action.
- ARCHAMBAULT E. et BOUMENDIL J. (1997). *Les dons et le bénévolat en France 1997*. Rapport pour la Fondation de France, novembre, 118 p.
- ARCHAMBAULT E. et GARIAZZO M. (1999). *The Nonprofit sector in France*, 105 p.
- BIVILLE R. (1997). Analyse économique des organisations sans but lucratif *Thèse de sciences économiques – Université de Paris I*.
- CHEROUTRE M-T. (1993). Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901- Rapport présenté au nom du Conseil économique et social- Avis et rapports du Conseil économique et social — Journal Officiel n° 4.
- CHEROUTRE M-T. (1997). *Les associations dans la dynamique sociale – XIIème Colloque de l'ADDES Nouvelles dimensions pour l'économie sociale* novembre, Paris.
- COURTOIS J. (1991). *Les associations, Un monde méconnu, Enquête nationale. Poids économique et social des associations employant des salariés*, CREDIT COOPERATIF.
- DEMOUSTIER D. et SAPARELLI F. (1993). *Les organismes sans but lucratif au service des ménages*. Communication présentée au IXème colloque de l'ADDES Paris.
- FENELON J.P. (1981). *Qu'est-ce que l'analyse de données ?* LEFONEN, 311 p.
- KAMINSKI PH. *Enquêtes régionales sur l'économie sociale : une expérience pilote, des enseignements — Xème colloque de l'ADDES — 15 mars 1994 — PARIS*
- LE GUEN M. DESTANDAU S. et LADIRAY D. (1999). Dossier de 8 articles sur *Analyse Exploratoire des Données, Courrier des Statistiques de l'INSEE*, 1999, n 90, pp3-44.
- LE GUEN M. et DESTANDAU S. (1998). *Analyse Exploratoire des Données avec SAS/INSIGHT*, INSEE-GUIDES n 7-8, 298 pages.
- NAKACHE J-P. et CONFAIS J. (2000). *Méthodes de classification avec illustrations SPAD et SAS*. CISIA/CERESTA, 185 p.
- PADIEU C. *Statistiques de l'économie sociale, Constat et propositions*, Rapport présenté à Monsieur Tony Dreyfus, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé de l'économie sociale, Paris 1990.
- TABARD N., FOUQUET A., et VILLAC M. (1990). *La vie associative et son financement* FONJEP, La Documentation Française.
- TCHERNONOG V. (1995). *Le partenariat Pouvoirs publics/association – Les financements publics du secteur associatif — Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*. N 258 pp 17-29- 3è trimestre.
- TCHERNONOG V. (1994). *Une dichotomie marquée du secteur associatif – Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*. N°253-254 - pp 120-137 - 3è-4è trimestre- 1994.
- TCHERNONOG V. (1999). « *Trajectoires associatives — Données de repérage sur les cycles de vie et les disparitions d'associations* », Rapport pour la Délégation interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Économie Sociale avec le concours financier de la Fondation de France.
- TCHERNONOG V. et LE GUEN M. (2000). *Logiques associatives et financement du secteur associatif – Essai de typologie* in « Efficacité versus Équité en Économie

Sociale » sous la direction de Alcouffe A, Fourcade B, Plassard J-M, Tahar G,
L'Harmattan — Collection « Logiques économique » 2000 pp 137-148 Tome 1.

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1: Présentation des communes ayant participé à l'enquête.....	8
Tableau 2 Nombre et répartition des associations selon l'existence d'emploi salarié (hypothèses de travail)	12
Tableau 3: Répartition des associations de l'échantillon suivant les régions administratives	13
Tableau 4 Présentation de l'échantillon selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié.....	14
Tableau 5 Présentation de l'échantillon selon la taille du budget de fonctionnement.....	14
Tableau 6 Structure des associations selon la taille dans l'échantillon et dans le fichier Sirene (traitement en janvier et mars 2 000)	15
Tableau 7: Répartition en pourcentage des associations selon la taille du budget annuel de fonctionnement.....	16
Tableau 8: Répartition en nombre des associations selon la taille du budget annuel de fonctionnement	17
Tableau 9: Répartition des associations selon le nombre d'emplois par association employeur en 1990 et 1999.....	17
Tableau 10 Répartition par activité des associations en 1999 en pourcentage du total des associations.....	20
Tableau 11 : Effectifs des associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié.....	20
Tableau 12: Date de création selon l'existence d'emploi salarié dans l'association en pourcentage du nombre d'association	22
Tableau 13 : Date de création selon le secteur d'activité.....	23
Tableau 14 : Structure par âge des associations en 1990 et 1998.....	25
Tableau 15 : Principales caractéristiques de l'utilité sociale des associations	26
Tableau 16: L'utilité sociale selon le secteur d'activité.....	27
Tableau 17 : L'utilité sociale perçue par les associations sans salarié et les associations employeurs	27
Tableau 18 : L'utilité sociale perçue par les associations selon leur aire d'intervention	27
Tableau 19 : Ouverture de l'association selon l'existence d'emploi salarié.....	28
Tableau 20 : Ouverture de l'association selon le secteur d'activité.....	30
Tableau 21 : Ouverture de l'association selon la taille du budget annuel de fonctionnement	30
Tableau 22 : Ouverture de l'association selon le nombre d'emplois salariés	31
Tableau 23 : Aire d'intervention selon l'existence d'emploi salarié dans l'association	32
Tableau 24: Fréquence des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations.....	32
Tableau 25 : Origine de l'hébergement de l'association (en % du nombre d'associations hébergées).....	33
Tableau 26 : Fréquence de l'appartenance à un réseau selon l'existence d'emploi salarié dans l'association.....	34
Tableau 27 : Taux d'appartenance à un réseau selon la taille du budget de l'association.....	36
Tableau 28 : Taux d'appartenance à un réseau selon le secteur d'activité	36
Tableau 29 : Types de réseau selon l'existence d'emploi salarié (en % des associations appartenant à des réseaux)	37
Tableau 30 : Partenaires dans les réseaux selon l'existence d'emploi salarié.....	37
Tableau 31 : Partenaires des réseaux selon le secteur d'activité	37
Tableau 32 : Niveau territorial des réseaux selon l'existence d'emploi salarié.....	38
Tableau 33 : Niveau territorial des réseaux selon la taille du budget de fonctionnement de l'association.....	39
Tableau 34 : Les motifs de l'appartenance à des réseaux (% des réponses de rang 1).....	39
Tableau 35 : Ressources budgétaires du secteur associatif en francs courants	41
Tableau 36 : Evolution du montant des ressources budgétaires des associations de 1990	

à 1999 en milliards de francs (francs courants)	41
Tableau 37 : Evolution des structures des ressources budgétaires des associations de 1990 à 1999	42
Tableau 38 : Budget moyen selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié dans l'association	43
Tableau 39 : Fréquence de la rubrique selon l'existence ou non d'emploi salarié (en % du nombre d'associations)	44
Tableau 40 : Structure des ressources selon la taille des associations (en %)	46
Tableau 41 : Structure des ressources selon lme secteur d'activité (en %)	47
Tableau 42 : Concentration des budgets selon la taille du budget annuel des associations....	47
Tableau 43 : Concentration des budgets selon l'existence d'emploi salarié	48
Tableau 44 : Poids des secteurs d'activité dans l'ensemble	48
Tableau 45 : Poids économique des secteurs d'activité e (en % du budget total)	49
Tableau 46 : Budget moyen des associations sans salarié selon l'appartenance à des réseaux.....	49
Tableau 47 : Origine des ressources des associations sans salarié suivant l'appartenance à des réseaux (en %).....	50
Tableau 48 : Budget moyen des associations employeurs selon l'appartenance à des réseaux.....	50
Tableau 49: Origine des ressources des associations employeurs suivant l'appartenance à des réseaux (en %).....	50
Tableau 50 : Fréquence des financements publics selon l'existence d'emploi salarié dans l'association	51
Tableau 51 : Fréquence des financements publics selon le secteur d'activité (en %)	52
Tableau 52 : Répartition des financements publics et privés selon l'existence d'emploi salarié dans l'association.....	53
Tableau 53 : Financements publics et financements privés dans les budgets selon les secteurs d'activité	54
Tableau 54 : Provenance des financements publics dans le budget des associations selon les secteurs d'activité.....	55
Tableau 55 : Répartition des masses de financement public selon l'existence d'emploi salarié dans l'association.....	55
Tableau 56 : Répartition des financements publics des communes, des départements, des régions et de l'État selon les secteurs d'activité en 1999.....	56
Tableau 57 : Répartition des masses de financements publics selon la taille du budget annuel de fonctionnement de l'association	56
Tableau 58 : Répartition des financements publics selon l'âge des associations	57
Tableau 59 : Fréquence de subventions et des prestations de service selon l'existence d'emploi salarié (% du nombre total d'associations)	58
Tableau 60 : Part des subventions dans les financements publics.....	59
Tableau 61 : Part des « subventions » et des » achats de prestation » dans les financements publics selon les secteurs d'activité.....	59
Tableau 62 : Financement public moyen en francs par association en 1990	60
Tableau 63 : Financement public moyen en francs par association en 1999	61
Tableau 64 : Répartition des associations selon la part des financements publics dans le budget.....	61
Tableau 65 : Évolution de la fréquence des financements publics	62
Tableau 66 : Répartition des financements publics entre les associations selon le taux de financement public dans le budget (comparaison 1990-1999).....	62
Tableau 67 : Répartition des associations selon le nombre d'emplois salariés dans l'association	63
Tableau 68 : Répartition des associations employeurs selon le nombre d'emplois salariés rémunérés par l'association.....	64
Tableau 69 : Nombre moyen d'emplois par association employeur selon le secteur d'activité.....	65
Tableau 70 : Répartition des associations employeurs selon le nombre d'emplois salariés	

et selon le secteur d'activité	65
Tableau 71: Répartition des dépenses en personnel et des emplois rémunérés sur le budget de l'association.....	66
Tableau 72 : Part de l'emploi précaire par secteur d'activité.....	67
Tableau 73 :L'emploi aidé selon le secteur d'activité	68
Tableau 74 : Fréquence des mises à disposition	68
Tableau 75: Fréquence des mises à disposition	69
Tableau 76: Nombre moyen de bénévoles par associations selon le secteur d'activité et l'emploi salarié	69
Tableau 77 Nombre total de bénévoles par secteur d'activité.....	70
Tableau 78 L'emploi bénévole selon le secteur d'activité des associations	71
Tableau 79 : Le travail bénévole selon l'existence d'emploi salarié dans l'association bénévole.....	71
Tableau 80 : Estimation du nombre de bénévoles en EPT par secteur d'activité	72
Tableau 81 : Liste des variables primaires retenues pour l'analyse factorielle.....	75
Tableau 82: Budget moyen des associations gestionnaire d'équipements ou de services	78
Tableau 83: Budget moyen des associations militantes selon le secteur d'activité.....	79
Tableau 84 Budget moyen annuel des associations de membres.....	80
Tableau 85 Secteurs d'activité selon le type d'association.....	81
Tableau 86 Répartition des associations par secteur d'activité selon le type d'association.....	81
Tableau 87 Evolution des types d'association dans la décennie	82
Tableau 88 Structure des ressources par type d'association	83
Tableau 89 Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif	84

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Comparaison de la répartition des associations employeurs selon le nombre d'emploi salariés dans l'enquête et dans le fichier Sirene en 1999	15
Figure 2 : Répartition des associations par secteur d'activité.....	18
Figure 3 : Répartition par âge des associations	23
Figure 4 : Age moyen des associations. : quelques exemples par activité à un niveau fin ...	23
Figure 5 : Utilité sociale (Classement de rang 1).....	28
Figure 6 : Ouverture de l'association selon l'existence d'emploi salarié	29
Figure 7 : Ouverture de l'association selon la taille du budget annuel de fonctionnement ..	31
Figure 8 : Origine de l'hébergement de l'association (en % du nombre d'associations hébergées).....	33
Figure 9 : Avantages en nature autre que l'hébergement et la mise à disposition de personnel	34
Figure 10 : Fréquence de l'appartenance des associations à un réseau selon l'existence d'emploi salarié dans l'association.....	35
Figure 11 : Fréquence de l'appartenance des associations à un réseau selon la taille du budget annuel de fonctionnement.	35
Figure 12: Niveau territorial des réseaux.....	38
Figure 13 : Les motifs de l'appartenance à des réseaux (% des réponses de rang 1).....	39
Figure 14 : La structure des ressources budgétaires selon l'existence d'emploi salarié dans l'association.....	45
Figure 15 : Part des financements publics et privés selon l'existence d'emploi salarié dans l'association.....	53
Figure 16 : Part des « subventions » et des « achats de prestation » dans les financements publics selon les secteurs d'activité	60
Figure 17 : Répartition des associations employeurs selon le nombre d'emplois salariés rémunérés par l'association	64
Figure 18 :Présentation des types d'association	74
Figure 19 : Graphe de l'analyse factorielle.....	76
Figure 20 : Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif.....	84

LISTE DES COMMUNES AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE

ACIGNE	BEAUREPAIRE
AGDE	BEAUVAIS
AGNEAUX	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
AIX-EN-PROVENCE	BELLERIVE-SUR-ALLIER
AIX-LES-BAINS	BELLEVILLE
ALBERTVILLE	BELLEVILLE-SUR-LOIRE
AMBARES-ET-LAGRAVE	BELLEVILLE-SUR-SAONE
AMILLY	BENODET
AMNEVILLE-LES-THERMES	BERCK-SUR-MER
ANCENIS	BERTRANGE
ANGERS	BESSONCOURT
ANGOULEME	BETTON
ANGRES	BIARRITZ
ANNONAY	BIHOREL
ANTONY	BISCARROSSE
ANZIN	BLAGNAC
APPOIGNY	BLENOD-LES-PONT-A-
APT	MOUSSON
ARBRESLE	BOBIGNY
ARCACHON	BOHAIN-EN-VERMANDOIS
ARGELES-SUR-MER	BOIS-GUILLAUME
ARGENTEUIL	BOISSY-SAINT-LEGER
ARLES	BOLLENE
ARNAY-LE-DUC	BONNEVILLE
ATTON	BONNY-SUR-LOIRE
AUBIN	BONSECOURS
AUDENGE	BORDEAUX
AUDES	BORDES
AUDINCOURT	BORMES-LES-MIMOSAS
AUDUN-LE-ROMAN	BOUFFEMONT
AULNAY-SOUS-BOIS	BOULIAC
AULNOYE-AYMERIES	BOURG-LA-REINE
AURILLAC	BOURG-SAINT-MAURICE
AUSSILLON	BOURGOIN-JALLIEU
AUTHUMES	BOURRON-MARLOTTE
AUTREVILLE	BOUZY-LA-FORET
AUZANCES	BRANTOME
AUZEVILLE	BRAS-PANON
AVANCON	BREM/MER
AVESNES-SUR-HELPE	BRETEUIL
AVIGNON	BREUVANNES
AVON	BREY
AVRILLE	BREZOLLES
AZEREIX	BRIANCON
BADEN	BRIEY
BAGNERES-DE-BIGORRE	BRIGNAIS
BAGNEUX	BRIGNOLES
BAIN-DE-BRETAGNE	BRIVE
BAINVILLE/MADON	BRIVE-LA-GAILLARDE
BALARUC-LES-BAINS	BROGNARD
BALEYSSAGUES	BRON
BALIZAC	BROZE
BALLAN-MIRE	BRUAY-SUR-ESCAUT
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	BRUGES
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE	BRUMATH
BARCELONNETTE	BRUNOY
BATZ-SUR-MER	BRUNSTATT
BAUVIN	BRUZ
BAYEUX	BUCHELAY
BEAUCHASTEL	BURES-SUR-YVETTE
BEAUFORT-EN-VALLEE	BUSSY-SAINT-GEORGE
BEAUGENCY	BUXEROLLES
BEAUMAIS	CABESTANY
BEAUMONT	CABRIES
BEAUMONT-LES-VALENCE	CACHAN
BEAUPREAU	CAEN

CAGNES-SUR-MER
CAHORS
CAIRANNE
CALAIS
CALONNE-RICOUART
CALUIRE-ET-CUIRE
CAMBRAI
CANEJAN
CANET-EN-ROUSSILLON
CANNES
CANTELEU
CAP-DAIL
CAPBRETON
CAPDENAC-GARE
CAPESTERRE-BELLE-EAU
CAPPELLE-LA-GRANDE
CARBON-BLANC
CARCASSONNE
CARENTAN
CARHAIX-PLOUGUER
CARMAUX
CARNAC
CARNIN
CARNOUX-EN-PROVENCE
CARPENTRAS
CARPIQUET
CARQUEFOU
CARQUEIRANNE
CARRIERES-SOUS-POISSY
CARRIERES-SUR-SEINE
CARROS
CARRY-LE-ROUET
CARVIN
CASENEUVE
CASSAGNE
CASSIS
CASTANET-TOLOSANCE
CASTELGINEST
CASTELJALOUX
CASTELLANE
CASTELNAU-DAUZAN
CASTELNAU-LE-LEZCE
CASTELNAUDARY
CASTELSARRASIN
CASTRES
CAUDAN
CAUDEBEC-LES-ELBEUF
CAUDRY
CAUSSADE
CAVAILLON
CAYENNE
CEBAZAT
CENDRAS
CENON
CERELLES
CERET
CERGY
CERNAY
CESSON-SEVIGNE
CESSON
CESTAS
CEYRAT
CHADELEUF
CHAFFOIS
CHAGNY
CHALETTE-SUR-LOING
CHALLANS
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CHALVIGNAC

CHAMBERY
CHAMBON-FEUGEROLLE
CHAMPHOL
CHAMPIGNEULLES
CHAMPS-SUR-MARNE
CHANTEPIE
CHANTRAINE
CHARBONNIERE-LES-BAINS
CHARLEVILLE-MEZIERES
CHARTRES
CHATEAU-GONTIER
CHATEAU-THIERRY
CHATEAUGIRON
CHATEAUNEUF-LES-
MARTIGUES
CHATEAURENARD
CHATELLERAULT
CHATELUS
CHATENAY
CHATENAY-MALABRY
CHATENOY-LE-ROYAL
CHATILLON
CHATILLON-SUR-THOUET
CHATOU
CHATTE
CHAUMONT
CHAUNY
CHAVELOT
CHELLES
CHENOVE
CHERBOURG
CHEVAL-BLANC
CHILLY-MAZARIN
CHOISY-LE-ROI
CHOLET
CIBOURE
CIRES-LES-MELLO
CLAIX
CLAMECY
CLARENSAC
CLAYES-SUR-BOIS
CLERMONT-FERRAND
CLICHY-SOUS-BOIS
COLMAR
COLOMBELLES
COLOMIERS
COMBS-LA-VILLE
COMMERCY
CONCARNEAU
CORBEIL-ESSONNES
CORBIÈRES
CORNILLE
COULAINES
COULOMMIERS
COURBEVOIE
COURCELLES
COURCELLES-LES-LENS
COURDIMANCHE
COURNON-D'Auvergne
COURRIERES
COURSAN
COUTANCES
CRAPONNE
CREIL
CRESPIÈRES
CRETEIL
CRISSEY
CROISÈTE
CROIX

CROLLES
CRULAI
CUINCY
CUREL
DAINVILLE
DASLE
DECHY
DEUIL-LA-BARRE
DIEPPE
DIJON
DINARD
DISSAY
DIVONNE-LES-BAINS
DOLE
DOLUS-D'OLÉRON
DOMANCY
DOMBASLE-SUR-MEURTHE
DOMPIERRE-SUR-YON
DOMPIERRE/BESBRE
DONGES
DOUAI
DOUARNENEZ
DOURDAN
DOURGES
DOUVRI
DRAVEIL
DUNKERQUE
EAUBONNE
ECHIROLLES
ECOUEN
ECULLY
ELANCOURT
EMBRUN
ENSISHEIM
ENTRAIGUES-SUR-SORGUES
ENTRAMMES
EPINAL
EPINAY-SOUS-SENART
EPINAY-SUR-ORGE
EPONE
EQUEURDREVILLE-
HAINNEVILLE
ERAGNY-SUR-OISE
ERMONT
ERNEE
ERSTEIN
ESCALQUENS
ESSEY-LES-NANCY
ETRECHY
EVREUX
EVRY
FAGNIÈRES
FALAISE
FAMECK
FAUCIGNY
FAULQUEMONT
FERREUX
FEYZIN
FIRMINY
FLERS-EN-ESCREBIEUX
FLEURY-LES-AUBRAIS
FLEURY-MEROGIS
FLINES-LEZ-RACHES
FLOING
FLOIRAC
FLORANGE
FOIX
FONTAINEBLEAU
FONTAINES-SUR-SAONE

FONTENAY-AUX-ROSES
FORBACH
FORCALQUIER
FORT-DE-FRANCE
FOS-SUR-MER
FOUESNANT
FOUQUENIES
FOURMIES
FRANCUEIL
FREJUS
FRESNAY-SUR-SARTHE
FUMAY
FUSSY
GAILLAC
GAP
GARGAS
GAUCHY
GEISPOLSHHEIM
GENAS
GENLIS
GER
GERARDMER
GEX
GIF-SUR-YVETTE
GILLY-SUR-ISÈRE
GISORS
GIVET
GOLBEY
GOESNOU
GOURDON
GRADIGNAN
GRANGES-SUR-VOLOGNE
GRANVILLE
GRAULHET
GRAVELINES
GRENADE
GRENOBLE
GRIESHEIM
GUER
GUIDEL
GUILERS
GUMILIAU
GUJAN-MESTRAS
GUYANCOURT
HABSHEIM
HAGUENAU
HALLUIN
HARFLEUR
HASPRES
HAUTE-GOULAINNE
HAUTMONT
HEILLECOURT
HENIN-BEAUMONT
HENNEBONT
HERBLAY
HERISSON
HEROUILLE-SAINT-CLAIR
HETTANGE-GRANDE
HIRSON
HOENHEIM
HOMBOURG-HAUT
HONFLEUR
HUISSEAU-SUR-COSSON
HYERES
ILLZACH
INGRE
IRIGNY
ISBERGUES
ISSOUDUN

IVRY-SUR-SEINE
JARNY
JARRIE
JARVILLE-LA-MALGRANGE
JAUNAY-CLAN
JOEUF
JOINVILLE
JOUY-EN-JOSAS
JOUY-LE-MOUTIER
JUBLAINS
JUVISY-SUR-ORGE
JUZENNECOURT
KINGERSHEIM
KINTZHEIM
KRIEGSHEIM
L'AIGLE
L'ARBRESLE
L'ÉTANG-SALÉ
L'ILE ADAM-
LA-ROCHE-DERRIEN
LA-SENTINELLE
LA-VILLE AUX-DAMES
LABAULE-ESCOUBLAC
LABRESSE
LABRUGUIERE
LABUSIERE
LACHAPELLE-DE-BRAI
LACHAPELLE-SAINT-M
LACHAPELLE-SUR-ERDRE
LACHARITE-SUR-LOIRE
LACRAU
LAFARLEDE
LAFERRIERE
LAFLECHE
LAGARDE
LAGRANDE-MOTTE
LAINVILLE EN-NESUN
LA MADELEINE
LAMARQUE
LAMBALLE TRÉGOMAR
LAMBALLE
LAMBERSART
LAMBRES-LES-DOUAI
LAMENTIN
LAMONTAGNE
LAMOTTE-DAIGUES
LANCON-DE-PROVENCE
LANESTER
LANGRES
LANGUEUX-LES-GREVE
LANSARGUES
LANZAC-
LAON
LAON-PLAGE
LAPENNE-SUR-HUVEAU
LAPOSSESSION
LARAVOIRE
LARICAMARIE
LARMOR-PLAGE
LAROCHESUR-YON
LA ROCHELLE
LATALAUDIERE
LATRINTE
LATRONCHE
LATURBALLE
LAUDUN
LAVAL
LAVARÉ
LAVELANET

LAVERPILLIERE
LAVILLE-DU-BOIS
LAVOULTE-SUR-RHONE
LAXOU
LE FAYET
LE FIEF-SAUVIN
LE PUY-SAINTE-RÉPARADE
LE BOURGET
LE CATEAU-CAMBRESIS
LE CHAMBON-FEUGEROL
LECOTEAU
LECRE
LEFOSSAT
LEFRANCOIS
LEGE-CAP-FERRET
LE GRAND-QUEVILLY
LE HAVRE
LE MANS
LEMEE-SUR-SEINE
LEPONTET
LEPORT
LEPOULIGUEN
LE QUESNOY
LERELECQ-KERHUON
LERHEU
LES-VENTES
LES AVIRONS
LESCAR
LESCLAYES-SOUS-BOI
LESESSARTS-LE-ROI
LESHERBIERS
LESOLER
LESPENNESMIRABEAU
LESPONTS-DE-CE
LESSORINIERES
LESULIS
LETEIL
LETHOR
LE TOUQUET-PARIS-PL
LEVAUCLIN
LE VESINET
LHOMMAIZÉ
LIGNY-EN-BARROIS
LIGUGÉ
LILLE
LIMEIL-BREVANNES
LISIEUX
LIVERDUN
LOCMARIAQUER
LONGES
LONGJUMEAU
LONGVIC
LONGWY
LONS-LE-SAUNIER
LOON-PLAGE
LORETTE
LORIENT
LORIOLE-DU-COMTAT
LORMONT
LOUDUN
LOUHANS
LOURDES
LOUVRES
LOUVROIL
LOYAT
LUDRES
LUGARDE
LUNEVILLE
LUTTERBACH

LYON
MABLY
MAGNANVILLE
MAGNY-EN-VEXIN
MAGNY-LES-HAMEAUX
MAGNY-SUR-TILLE
MAIDIERES
MAINVILLIERS
MAISONS-ALFORT
MALAKOFF
MALAUNAY
MALEMORT-SUR-CORREZE
MALISSARD
MAMERS
MANERBE
MANTES-LA-JOLIE
MANTES-LA-VILLE
MARGON
MARGUERITTES
MARLY
MAROMME
MARSANNAY-LA-COTE
MARSEILLE
MARTIGNAS-SUR-JALL
MARY
MAUBEC
MAUGUIO
MAUREILHAN
MAUREPAS
MAXEVILLE
MAYENNE
MAZAMET
MAZERAY
MEIGNÉ
MELGVEN
MELUN
MENUCOURT
MERU
METZ
MEULAN
MEXIMIEUX
MEYLAN
MEYZIEU
MEZE
MIELAN
MIGNE-AUXANCES
MIMIZAN
MIRABEAU
MIRIBEL
MIRVILLE
MITRY-MORY
MOIRANS
MOISSY-CRAMAYEL
MOLE
MOLINGHEM
MONETIER-LES-BAINS
MONTARGIS
MONTAUBAN
MONTAUVILLE
MONTBAZON
MONTBELIARD
MONTBETON
MONTCHANIN
MONTESSON
MONTEUX
MONTGOBERT
MONTIGNAC
MONTIGNY-LES-METZ
MONTLEBON

MONTLUCON
MONTMAGNY
MONTMARTIN
MONTMORENCY
MONTPELLIER
MONTPON-MENESTEROL
MONTREUIL-SOUS-BOI
MONTREVAULT
MONTS
MONTUSON
MONTVILLE
MORANCEZ
MORDELLES
MORET-SUR-LOING
MORHANGE
MORLAIX
MORSANG-SUR-ORGE
MORTAGNE-SUR-SEVRE
MORTEAU
MOUANS-SARTOUX
MOUSSEY
MOUVAUX
MOUZAY
MOYEVRE-GRANDE
MULHOUSE
MURET
MUTZIG
NANCY
NANTERRE
NANTES
NERAC
NERIGNAC
NEUFCHATEL-EN-BRAY
NEUVILLE-SUR-SAONE
NICE
NIEPPE
NIEUL-SUR-MER
NIMES
NIVOLAS
NOGENT-LARTAUD
NOGENT-SUR-OISECED
NOGENT-SUR-SEINE
NOISIEL
NOISY-LE-GRANDCEDE
NOISY-LE-ROI
NOUZONVILLE
NOYELLES-GODAULT
NUITS-SAINT-GEORGE
OBERSAASHEIM
OCTEVILLE
OGNES
OISSEL
OLETTA
OLIVET
OLLIOULES
ORAISON
ORANGE
ORCHAISE
ORGUEIL
ORLEANS
ORSAY
ORVAULT
OSSEJA

OUISTREHAM-RIVA-BELLA
OYE-PLAGE
PACE
PAGNY-SUR-MOSELLE
PAIMBOEUF

PALAISEAU
PANAZOL
PARIS
PARMAIN
PARTHENAY
PASSY
PAYRIGNAC
PERIGUEUX
PERNES-LES-FONTAIN
PEROLS
PERPIGNAN
PERTUIS
PETIT-COURONNE
PETITE-ILE
PETITE-ROSSELLE
PEXIORA
PEYPIN-D'AIGUES
PFASTATT
PIERRE-BENITE
PIERREFITTE-SUR-SE
PIERRELATTE
PLAISANCE-DU-TOUCH
PLAISIR
PLEDRAN
PLERIN
PLOEMEUR
PLOERMEL
PLOUFRAGAN
PLOUGASTEL-DAOULAS
POISSY
POITIERS
POLIGNY
POMMERIT-JAUDY
PONT-A-MOUSSONCEDE
PONT-AUDEMER
PONT-EVEQUE
PONT-L'ABBE
PONTIVY
PONTOISE
PORNIC
PORNICHET
PORTES-LES-VALENCE
PORTET-SUR-GARONNE
POSSESSION
POUGNY
POULIGUEN
PRADES
PREMERY
PRESLES-ET-THIERRY
PRISE
PUGET-SUR-ARGENS
QUESNOY-SUR-DEULE
QUESTEMBERT
QUEVEN
QUIBERON
QUIEVRECHAIN
QUIMPER
RAMBOUILLET
REHON
REIMS
RELECQ-KERHUON
REMIREMONT
RENNES
RESSONS-LE LONG
REYRIEUX
REZE
RICHARVILLE
RIEDISHEIM
RIORGES

RIXHEIM
ROANNE
ROCHE-LA-MOLIERE
ROCHEFORT-DU-GARD
ROCHEFORT-MONTAGNE
ROMAINVILLE
ROMILLY-SUR-SEINE
ROUBAIX
ROUEN
ROUGEGOUTTE
ROUMOULES
ROUPY
ROUSSELOY
ROUSSILLON
RUEIL-MALMAISONCED
RUELLE-SUR-TOUVRE
RUOMS
SABLE-SUR-SARTHECE
SAINT-AFFRIQUE
SAINT-APOLLINAIRE
SAINT-ARNOULT
SAINT-ARNOULT-EN-Y
SAINT-AUBIN
SAINT-AUBIN-LES-EL
SAINT-AVE
SAINT-AVERTIN
SAINT-AVOID
SAINT-BARTHELEMY
SAINT-BERTHEVINCED
SAINT-BREVIN-LES-P
SAINT-BRIEUC
SAINT-CHEF
SAINT-CHELY-D'APCH
SAINT-CLEMENT
SAINT-CYR
SAINT-CYR-L'ECOLE
SAINT-CYR-SUR-MER
SAINT-DENIS
SAINT-DENIS-EN-VAL
SAINT-DENIS
SAINT-DIDIER-AU-MO
SAINT-DIE
SAINT-DIZIER
SAINT-ETIENNE-DE-M
SAINT-ETIENNE-DU-R
SAINT-ETIENNE

SAINT-FLORENT-SUR-
SAINT-FLORENTIN
SAINT-FONS
SAINT-GENIS-LAVALC
SAINT-GENIS-POUILL
SAINT-GEORGES-DORQ
SAINT-GÉRÉON
SAINT-GERMAIN-LES-
SAINT-GERVAIS
SAINT-GERVAIS-LES-
SAINT-GILLES
SAINT-HERBLAIN
SAINT-HILAIRE
SAINT-HILAIRE-DE-R
SAINT-ISMIER
SAINT-JACQUES-DE-L
SAINT-JEAN-BONNEFO
SAINT-JEAN-D'ANGEL
SAINT-JEAN-D'ARDIÈ
SAINT-JEAN-DE-BRAY
SAINT-JEAN-DE-FOLL
SAINT-JEAN-DE-LUZ

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
SAINT-JEAN-DE-MONT
SAINT-JEAN-DE-VEDA
SAINT-JEAN-LE-BLAN
SAINT-JOSEPH
SAINT-JULIEN-EN-GE
SAINT-JULIEN-LES-V
SAINT-LAURENT-DU-V
SAINT-LO
SAINT-MAIXENT
SAINT-MALO
SAINT-MARCELLIN
SAINT-MARTIN-D'HERES
SAINT-MARTIN-DES-C
SAINT-MAXIMIN
SAINT-MIHIEL
SAINT-NAUPHARY
SAINT-NAZAIRE
SAINT-NICOLAS-DE-L
SAINT-NICOLAS-DE-P
SAINT-NOM-LA-BRETE
SAINT-OUEN
SAINT-OUEN-J'AUMONE
SAINT-OUEN-SUR-ITO
SAINT-PAUL
SAINT-PAUL-LES-DAX
SAINT-PAUL-LES-TRO
SAINT-PERAY
SAINT-PIERRE-D'AMI
SAINT-PIERRE-DES-CORPS
SAINT-PIERRE-LES-E
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
SAINT-POURCAIN-SUR-
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN
SAINT-QUENTIN
SAINT-RAPHAEL
SAINT-SAULVE
SAINT-SULPICE-SUR-
SAINT-THEGONNEC
SAINT-VINCENT-DE-T
SAINT-VINCENT-DES-
SAINTE-ANNE
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
SAINTE-LUCE
SAINTE-MARIE-AUX-MINES
SAINTE-MAXIME
SAINTE-MENEHOULDE
SAINTE-SAVINE
SAINTE-SUZANNE
SAINTE
SALINE-LES-BAINS
SALLANCHES
SANARY-SUR-MER
SARCELLES
SARLAT
SARLAT-LA-CANEDACE
SARRANCOLIN
SARZEAU
SAUJON
SAUTRON
SAVENAY
SAVENNIÈRES
SAVIGNY-LE-TEMPLEC
SECLIN
SEDAN
SEGONZAC
SEGRE
SELOMMES
SELONCOURT

SEMUR-EN-AUXOIS
SENS
SERRES
SETE
SEVRAN
SEZANNE
SIMIANE-COLLONGUE
SISTERON
SOISSONS
SOLLIES-PONT
SORBIERS
SORCY-SAINT-MARTIN
SOTTEVILLE-LES-ROU
SOULANGY
SUIPPES
SURGERES
TALAIS
TALANT
TALCY
TALENCE
TARNOS
TASSIN-LA-DEMI-LUNE
TERCE
THANN
THIVERVAL-GRIGNON
THOMERY
THORIGNE-FOUILLARD
THORIGNY-SUR-MARNE
THOUARE-SUR-LOIRE
THOUARS
THOUROTTE
TOMBLAINE
TONNERRE
TORCY
TORXE
TOSSIAT
TOULON
TOULOUSE
TOURCOING
TOURLAVILLE
TOURNON-SUR-RHONE
TOURNUS
TOURS
TREGUEUX
TREGUNC
TREILLIERES
TRELAZE
TRELISSAC
TRET'S
TRIZAY
TROYES
TULLE
TULLINS
UNIEUX
URVILLE NACQUEVILLE
VAIRES-SUR-MARNE
VALENCE-D'AGEN
VALENCIENNES
VALENTIGNEY
VALENTON
VALLAURIS
VALLET
VANNES
VAUCLIN
VAUXTIN
VEAUCHE
VENEUX-LES-SABLONS
VERNEUIL-EN-HOLETT
VERNEUIL-SUR-SEINE

VERNOUILLET
VERRIERES-LE-BUISSON
VERSAILLES
VERT
VIDAUBAN
VIENNE
VIF
VIGNEUX-SUR-SEINE
VILLARD-BONNOT
VILLEBON-SUR-YVETTE
VILLEBRUMIER
VILLECRESNES
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
VILLEGLY
VILLEJUIF
VILLENEUVE-D'ASCQ
VILLENEUVE-LA-GARENNE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGE
VILLENEUVE-SUR-YON
VILLEPARISIS
VILLERS-COTTERETS

VILLERS-HÉLON
VINEUIL
VIRE
VIROFLAY
VITROLLES
VITRY-SUR-SEINE
VIZILLE
VOIRON
VOISINS-LE-BRETONNEUX
VOREPPE
VOUJEAUCOURT
VOÛNEUIL/VIENNE
WALBACH
WATTIGNIES
WATTRELOS
WAVRAN-SUR-TERNOIS
WINGLES
WINTZENHEIM
WOIPPY
YERRES
YSSINGEAUX